
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 30 novembre 2005, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Monique Cahannes, MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M^{me} Annina Pfund et M. Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 17 novembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 novembre et mercredi 30 novembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, vous allez tous recevoir une lettre datée du 30 novembre 2005, que je vous ai adressée au nom du Conseil administratif, et dont nous avons envoyé copie à l'Association Rhino.

Comme le Conseil administratif en est convenu ce matin, je vais vous la lire:

«*Concerne*: avis de droit sur l'initiative populaire «Rhino»

»Madame la présidente,

»Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

»En date du 8 novembre dernier, nous vous avons donné connaissance d'un résumé de l'avis de droit que nous avons demandé au professeur Pierre-Louis Manfrini, après avoir pris contact avec d'autres études, qui ne pouvaient pas répondre à notre demande dans le délai imparti.

»Notre communication du 8 novembre à ce sujet a suscité un malentendu que nous regrettons.

»Le Conseil administratif souhaitait s'informer en détail de la marge de manœuvre dont il disposait aux fins d'acheter les immeubles occupés par l'Association Rhino, respectivement engager une procédure d'expropriation visant à remettre ces bâtiments aux occupants, par le biais d'un droit de superficie.

»A réception de l'avis de droit, nous avons constaté que celui-ci mettait principalement l'accent sur la constitutionnalité de l'initiative populaire, tout en répondant cependant en grande partie aux questions que nous nous posions.

»Notre communication du 8 novembre dernier, sans explication du contexte rappelé ci-dessus, a créé une confusion – nous le regrettons et nous vous prions de nous excuser – situation que nous souhaitons éclaircir en vous communiquant le texte de l'avis de droit.

»Vous trouverez également en annexe copie:

- du courrier que nous avons envoyé en date du 4 novembre 2005 au procureur général pour lui demander de surseoir à l'évacuation;
- de notre lettre du 22 novembre 2005 adressée à M^e Bénédicte Fontanet, avocat, pour rappeler que le Conseil administratif reste prêt à discuter avec les propriétaires des immeubles sis boulevard de la Tour 12-14 et boulevard des Philosophes 24, en vue d'une acquisition éventuelle, de toute autre solution impliquant une affectation pérenne au logement social sous forme de coopérative ou de toute autre solution à définir.

»Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

»Au nom du Conseil administratif: Le directeur général, Jacques Moret. Le maire, Manuel Tornare»

Nous n'avons pas joint la réponse du procureur général, qui répondait à ma lettre du 4 novembre concernant notre demande de surseoir à l'ordre d'évacuation. Je ne veux pas l'humilier!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je vous avais promis d'apporter une réponse rapide concernant la motion M-558 «Sauvons le kiosque des Bastions». Je vous rappelle quelques faits. Le projet de fermeture de la bâtisse abritant ce fermage a donné lieu à de multiples séances entre l'exploitant, M. Jean-François Schlemmer, et plusieurs responsables des départements et services concernés de la Ville de Genève. Une première proposition de démarche concernant la fermeture temporaire du volume du kiosque des Bastions a été élaborée, aux frais du fermier, par M. Laurent Chenu, architecte reconnu pour ses compétences en matière de conservation du patrimoine bâti. Elle est datée du 30 juin 2004.

Le 14 juillet 2004, le magistrat en charge du département des finances et de l'administration générale – moi-même – a adressé une note au Conseil administratif afin que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie examine, avec la Gérance immobilière municipale (GIM), le projet présenté par l'architecte du fermier et rende un rapport avant le 31 août 2004. Le 6 octobre 2004, le Conseil administratif recevait une note de M. Christian Ferrazino proposant de déposer un crédit extraordinaire de 480 000 francs auprès du Conseil municipal, afin de permettre l'exploitation de la buvette-restaurant du kiosque des Bastions en prolongement de la durée de la belle saison, au début et à la fin de l'été.

L'extrait du 20 octobre 2004 indique qu'en raison des délais de procédures ce projet ne sera réalisé que pour la saison 2005. C'est pourquoi le Conseil administratif a autorisé, dans le même temps, une dépense de 15 000 francs pour une fermeture provisoire en bois pour la saison d'hiver 2004 sur le crédit d'entretien de fermage. Il chargeait le Service des bâtiments d'exécuter ces travaux. Mais ces décisions sont restées en souffrance pour plusieurs raisons; elles n'ont donc pas été appliquées. Tout d'abord, parce que le fermier, constatant que rien ne bougeait du côté des services de l'administration municipale, a acheté le matériel et mis en place la fermeture du volume du kiosque. De même, et sans autorisation préalable, comme pour la fermeture, M. Jean-François Schlemmer a installé une chaufferie provisoire pour les mois d'hiver 2004-2005, voulant ainsi

démontrer que ce fermage peut être exploité à l'année pour autant que l'on réalise quelques aménagements idoines. La Direction de l'organisation urbaine et des constructions a alors considéré que les conditions liées à la fermeture du volume du kiosque n'étaient pas respectées. De cette situation découlait l'organisation de quelques séances de travail sur place, notamment le 18 mars et le 1^{er} juillet 2005.

On retiendra les points principaux suivants. Premièrement, le Conseil administratif demande que ce fermage ne soit ouvert que durant la belle saison, soit du 1^{er} avril au 30 septembre; cela, c'est le contrat de base. Toutefois, ponctuellement, une exploitation peut être autorisée durant les mois d'octobre à décembre, à condition que le Service cantonal de l'énergie donne son accord formel. Deuxièmement, ledit service cantonal a indiqué être en mesure d'accorder des dérogations sous certaines conditions, notamment l'utilisation d'énergies renouvelables. Troisièmement, M. Jean-François Schlemmer maintient sa demande de fermeture du volume du kiosque, non seulement afin de pouvoir exploiter durant la saison automne/hiver, mais également pour mettre à l'abri le matériel et les installations.

Quatrièmement, si la Ville de Genève ne veut pas assumer la dépense prévue, le fermier est disposé à en assurer le financement – il nous l'a dit – pour autant qu'il soit certain de pouvoir disposer d'un contrat lui permettant d'amortir l'investissement estimé à 480 000 francs. Cinquièmement, M. Jean-François Schlemmer s'est déclaré prêt à assumer lui-même cet investissement d'environ 500 000 francs moyennant une prolongation de son contrat de fermage suffisamment longue, afin d'amortir son investissement. Ce qui paraît assez justifié. Dès lors, et cela est important, le Conseil administratif se déclare favorable à une exploitation annuelle sous réserve que l'exploitant obtienne les autorisations cantonales nécessaires. Le Conseil administratif invite dès lors M. Jean-François Schlemmer à entreprendre les démarches pour obtenir les autorisations précitées. Sixièmement, selon les indications recueillies aussi bien auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites qu'auprès du conservateur du patrimoine de la Ville de Genève, l'autorisation de réaliser une fermeture du volume – bien que délicate en termes d'intervention architecturale – devrait pouvoir être obtenue des autorités concernées.

C'était un peu long, excusez-moi, mais cela clôt la motion et toutes les interpellations à propos du fermage du kiosque des Bastions. Je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous signale de courtes apparitions d'une équipe de TV Léman bleu, qui tournera des séquences de notre Conseil.

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à M. Bruno Martinelli.

Vous le savez déjà, mais nous vous le rappelons, une séance extraordinaire consacrée à l'affaire de l'immeuble de la rue du Stand 25 aura lieu le 13 décembre 2005; la convocation vous parviendra prochainement.

Faisant suite à la lettre du 20 octobre 2005 de M. Manuel Tornare aux membres du Conseil municipal et aux institutions partenaires de la petite enfance, dans laquelle M. le maire faisait part du projet d'extension du service public au domaine de la petite enfance, les syndicats SIT et SSP/VPOD, ainsi que l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices du jeune enfant et l'Association genevoise des directeurs et directrices de crèche, nous font savoir qu'ils sont favorables à ce projet. A ce sujet, ils ont remis une lettre au bureau; elle sera transmise par messagerie électronique à tous les membres du Conseil municipal.

M. Hediger nous communique qu'il ne pourra pas rester jusqu'à la fin de notre séance. C'est pourquoi il nous demande de bien vouloir traiter la proposition PR-385 A, qui concerne la patinoire des Vernets, après le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-59 relatif aux représentants du Conseil municipal au sein de la Banque cantonale de Genève SA. Y a-t-il parmi vous des oppositions à cette demande? Non, personne ne s'y oppose, il en sera donc fait ainsi.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-156, «Le Grand-Saconnex: pour l'extension de l'horaire du bus 53 et des solutions aux problèmes de stationnement»;
- P-157, «Pour un îlot de sécurité au milieu de la rue de Vermont, à la hauteur de la rue Chandieu».

4. Questions orales.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je réponds à une question posée par M. Juon à propos de ce potelet amovible endommagé à la promenade de Saint-Antoine. Cela a été signalé à la Voirie et un collaborateur de ce service m'a assuré, cet après-midi, que ce potelet serait réparé ces prochains jours. C'est la douille dans laquelle on emboîte le potelet qui est abîmée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai trois réponses à donner. La première à M. Dossan, qui nous a interpellés au sujet du système de chauffage des immeubles de la rue Saint-Laurent 6-8. Vous aviez parfaitement raison, Monsieur Dossan, je me suis renseigné et, effectivement, ce système était défaillant. Il y a eu de nombreuses interventions des Services industriels de Genève (SIG), titulaires du contrat d'entretien de la chaudière de ce groupe d'immeubles, et récemment, le 4 novembre, le Service de l'énergie a organisé une réunion sur place avec le constructeur de la chaudière, les SIG et les collaboratrices et collaborateurs concernés. Il en découle que, depuis cette date, les problèmes ont été réglés puisqu'il n'y a plus eu de panne. Mais la solution sera vraisemblablement trouvée dans le cadre du remplacement de la chaudière, vieille de plus de quinze ans et qui est manifestement défectueuse. J'espère vous avoir rassuré, Monsieur Dossan, ainsi que les locataires de ces immeubles, puisque des mesures ont été prises.

La deuxième réponse s'adresse à M. Mathias Buschbeck et elle concerne le parking de la crèche des Ouches. En concertation avec mon collègue Manuel Tornare, je peux vous communiquer ceci. Il y a deux aspects dans votre question, Monsieur Buschbeck. D'abord, la capacité du parking est-elle, oui ou non, disproportionnée par rapport au nombre d'usagers? Ensuite, son utilisation est-elle conforme à ce que nous souhaitons? A propos de la capacité, il m'a été indiqué que l'accord trouvé avec l'ensemble des intervenants, notamment la Délégation à la petite enfance et les habitants du quartier, consistait à tenir compte des deux crèches. A notre connaissance, seule une crèche est ouverte actuellement. C'est dire qu'il y a forcément une surcapacité, puisque le parking a été prévu pour deux crèches, alors qu'il n'y en a qu'une en fonction. (*Remarque de M. Tornare.*) L'autre crèche sera ouverte en janvier 2006, me signale Manuel Tornare.

Pour répondre au deuxième aspect de votre question, Monsieur Buschbeck, je peux vous faire part de notre volonté d'installer, en janvier également, un portail qui fermera l'accès au parking. Ce portail a été commandé. Manuel Tornare et moi-même vous proposons d'attendre l'expérience, en début d'année, du fonctionnement des deux crèches et de l'installation du portail et si, en février ou en mars, vous constatez que d'autres mesures doivent être prises, d'intervenir à

nouveau. De notre côté, nous suivrons également cette question. Il y a quelques semaines, nous avons demandé à l'Office des transports et de la circulation la mise à l'enquête publique d'une signalisation pour indiquer que le parking est réservé uniquement pour la pose et la dépose, et pas pour le corps enseignant et les habitants. Voilà, Monsieur Buschbeck, j'espère que ces informations vont dans le sens que vous souhaitez.

La troisième réponse s'adresse à M^{me} Valiquer Grecuccio – elle n'est pas encore là, merci de lui transmettre ma réponse, Madame la présidente. Elle nous avait interpellés au sujet, notamment, de l'aspect glissant en période d'hiver du passage sous le pont Sous-Terre. Au mois d'octobre, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour une inspection du pont Sous-Terre qui permettra de relever les problèmes non seulement de structures, mais de sécurité de l'ouvrage. Sans préjuger les conclusions de l'étude, nous pouvons raisonnablement penser qu'il y aura une intervention de remise en état de l'ouvrage. Dans ce cadre-là, la passerelle piétonne sera revue au niveau de son revêtement synthétique. Cela ne veut pas dire que nous ne prendrons pas de mesures d'ici là, car nous sommes conscients que, l'hiver approchant, le risque signalé est d'autant plus actuel. La Voirie a été informée de cette situation et, dans l'attente de la modification structurelle à laquelle je faisais allusion, nous interviendrons en cas de température négative pour répandre un produit qui permettra d'éviter le gel de surface. Je rassure donc M^{me} Valiquer Grecuccio et les usagers de cette passerelle: le nécessaire sera fait provisoirement dans l'attente de cette remise en état du revêtement synthétique.

5. Projet d'arrêté du 9 novembre 2005 de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, M. Roberto Broggin, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Didier Bonny, René Grand, M^{mes} Héléne Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang et M. Pascal Rubeli: «Représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA: modification du règlement du Conseil municipal» (PA-59)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté par 52 oui contre 5 non (2 abstentions).

¹ Projet d'arrêté, 3180.

Proposition: boucllement du crédit pour la patinoire intérieure des Vernets

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

arrête:

Article unique. – L'article 129, lettre A), alinéa b), du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«b) Tous les 4 ans, au cours de la session d'automne, mais au plus tard au mois de janvier suivant, élection de 2 membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA (Constitution de la République et canton de Genève, art. 80A et 177).»

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2005 en vue du boucllement du crédit de construction relatif à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, sans demande de crédit complémentaire (PR-385 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie le 9 mars 2005, sous la présidence de M. Pierre Losio. Les notes de séance ont été prises par M. Simon Hirsch, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémoire 162^e année»: Proposition, 4772.

Proposition: bouclement du crédit pour la patinoire intérieure des Vernets

Historique

Le rapport de la commission des travaux, rédigé par M. Alain Dupraz, concernant la proposition PR-299 a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2004, pour complément d'étude sur le montage financier de cette proposition. Un nouveau rapport a été fait, le rapport PR-299 A1, qui a été refusé par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 septembre 2004. Celui-ci a demandé au Conseil administratif de présenter un bouclement de crédit concernant le crédit déjà voté et dépensé, avant de revenir avec une nouvelle proposition. Le Conseil administratif a donc présenté cette proposition de bouclement de crédit au Conseil municipal, qui l'a renvoyée à la commission des finances lors de sa séance du 16 février 2005.

Séance du 9 mars 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, et de M. Jean-Michel Perrin, adjoint de direction technique au Service des bâtiments

M. Christian Ferrazino rappelle que la commission des finances avait souhaité boucler cette première demande de crédit avant d'étudier une nouvelle proposition. Il rappelle encore que le crédit proposé en 2002 avait été voté en deux temps, 455 000 francs le 5 juin 2002 pour des travaux urgents, puis 3 625 567 francs le 25 juin 2002, et, maintenant, bouclement du crédit total de 4 080 567 francs.

La question qui se pose est de savoir si les travaux engagés sur la base du premier crédit conservent une utilité, dans la mesure où la patinoire devrait faire l'objet d'importantes rénovations. Le recours de la Société d'art public a entraîné des coûts supplémentaires, puisque d'autres mandataires sont intervenus.

Une nouvelle demande de crédit devrait être déposée prochainement, pour prendre les mesures de sécurité urgentes concernant l'ammoniac des installations frigorifiques. Le magistrat attendait que le Conseil municipal soit saisi de ce bouclement de crédit avant de la présenter. Il a donc donné son feu vert.

Une commissaire socialiste demande pourquoi l'article 3, demandant un crédit de 9 000 000 de francs pour la rénovation de la patinoire et supprimé en séance plénière du Conseil municipal, avait été introduit dans cette proposition.

Le magistrat lui répond que cet article a été mis dans ce projet d'arrêté pour ne pas laisser l'impression qu'on avait abandonné ce dossier, la commission des finances ayant demandé que le bouclement de crédit soit fait avant la nouvelle demande de crédit.

Proposition: boucllement du crédit pour la patinoire intérieure des Vernets

Cette même commissaire aimerait savoir si les frais d'architecte de 500 000 francs déjà versés pourront être utilisés dans le nouveau projet; elle s'inquiète également de l'aspect esthétique du bistrot intérieur de la patinoire.

M. Yves Nopper précise qu'il s'agit d'un nouveau projet et qu'une partie de cette somme, des honoraires, a déjà été dépensée. Répondant à la deuxième question, il dit que le Chalet n'est pas concerné pas les travaux parce qu'il dépend de la piscine. Par contre, la buvette de la patinoire sera modifiée. Il rappelle que la décoration du restaurant appartient au fermier.

Une membre du groupe de l'Union démocratique du centre demande comment se dérouleront les travaux et s'ils vont entraver le bon déroulement de la saison du club de hockey.

M. Yves Nopper lui répond que, dans le cadre de ce boucllement de crédit, une somme de 125 000 francs a été prévue pour des travaux provisoires permettant aux deux prochaines saisons de se dérouler normalement, avant les travaux de rénovation.

M. Jean-Michel Perrin ajoute que les travaux se feront en deux étapes, sur deux saisons, et que l'équipe devra peut-être se déplacer à Morges ou à Lausanne. D'autres travaux techniques sont prévus en plus des installations frigorifiques, les condenseurs, attaqués par la corrosion, et l'ordinateur de gestion de la glace.

Discussion et vote

Après un rapide tour de table, chaque groupe donne son opinion.

Une représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que son groupe avait déjà reconnu à l'époque l'urgence de cet objet, et elle affirme que ce vote sera une pure formalité pour son groupe.

Les Verts sont du même avis.

La commissaire du Parti du travail ajoute que son groupe aurait pu voter sur le siège cette proposition et ne comprend pas pourquoi elle a été renvoyée à la commission des finances, alors que l'article 3, qui demandait un nouveau crédit, avait été supprimé par le Conseil municipal en séance plénière.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la commission passe au vote du projet d'arrêté amendé par le Conseil municipal.

Mise aux voix, la proposition PR-385 amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 12 oui (1 UDC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

La commission vous recommande d'accepter cette proposition telle qu'elle a été amendée par le Conseil municipal.

Proposition: bouclement du crédit pour la patinoire intérieure des Vernets

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclement du crédit de 4 080 567 francs de la proposition PR-213.

Art. 2. – Le crédit extraordinaire de 4 080 567 francs voté le 25 juin 2002 et destiné à la mise en conformité et à la rénovation partielle de la patinoire intérieure des Vernets est bouclé.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclement du crédit de 4 080 567 francs de la proposition PR-213.

Art. 2. – Le crédit extraordinaire de 4 080 567 francs voté le 25 juin 2002 et destiné à la mise en conformité et à la rénovation partielle de la patinoire intérieure des Vernets est bouclé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner les pétitions intitulées:

- «Restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle» (P-112 A)¹;
- «Contre le projet du nouveau tracé du bus 3 des TPG et divers aménagements annexes au Petit-Saconnex» (P-113 A)².

Rapporteur: M. Olivier Norer.

Le rapporteur initialement désigné, M. Pierre Rumo, a été remplacé le 4 octobre 2005 pour la rédaction du présent rapport par le soussigné. Les deux pétitions ont été envoyées à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 13 septembre 2004.

La commission s'est réunie les 7 et 14 décembre 2004 et les 4 et 11 janvier 2005, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, pour traiter de ces objets. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient remerciés!

Texte des pétitions

Les textes des deux pétitions sont situés en annexe (*annexes 1 et 2*). Le rapporteur invite les lecteurs à s'y référer.

Séance du 7 décembre 2004

Audition des pétitionnaires: MM. Yves Denoréaz, Gérard Paley et André Plasard (pour la pétition P-113)

Présentation

M. Paley prend la parole et remarque que sa pétition est la P-113, laquelle a recueilli 3100 signatures en quinze jours. Il précise que c'est 93% des habitants qui l'ont signée. Il ajoute que les pétitionnaires s'opposent à la modification du tracé de la ligne de bus sans être pour autant des *Neinsager*. Il remarque ensuite que ce projet devait faire l'objet d'une concertation, ce qui est inexact puisque ladite concertation s'est faite de manière très discrète afin de ne pas lever une vague de protestations.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 1694.

² «Mémorial 162^e année»: Commission, 1694.

Il relève encore que le projet a été scindé en trois pour décourager les oppositions et que les autorisations du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ont été délivrées sous forme d'autorisations par procédure accélérée (APA) dans le même but. Il ajoute que le rapport sur le nombre de places de parc, dont 35 seront supprimées, n'a en outre pas été joint aux APA. Il mentionne que les habitants se sont donc rendu compte très tardivement de ce qui se passait et que certains ont commencé à obtenir des informations, notamment des Transports publics genevois (TPG) et de la Voirie.

Il remet alors un plan des divers tracés de bus et déclare que le nouvel itinéraire va augmenter la pollution sonore et atmosphérique. Il remarque que les voitures se trouvant derrière les bus se trouveront en effet dans l'impossibilité de les dépasser au vu de l'étroitesse des chemins empruntés. Il rappelle que les bus se croiseront dans ces chemins, ce qui doublera le nombre de véhicules bloqués. Il ajoute que les places de parc, qui sont déjà en nombre insuffisant, diminueront de manière importante afin de permettre aux bus de se croiser. Il rappelle que le seul parking souterrain existant est celui du centre commercial de la Tourelle. Or ce parking est déjà suroccupé.

Il signale ensuite que ces travaux vont entraîner une dépense de 1 900 000 francs pour le démantèlement des arrêts existants et leur reconstruction. Il pense qu'au vu des budgets des entités publiques une pareille dépense est injustifiée. Il remarque ensuite que le projet d'itinéraire entraîne un détour de 700 mètres et allonge considérablement le temps de parcours. Il distribue alors un second plan sur lequel sont mentionnés les différents arrêts existants, ainsi que ceux envisagés par les TPG et ceux proposés par les opposants. Il répète que la vitesse commerciale, au vu du nombre d'arrêts envisagés, ne sera plus performante.

Les pétitionnaires proposent donc de conserver le tracé actuel avec une simple extension en direction du quartier du Pommier, à partir de la hauteur du chemin du Champ-d'Anier. Il mentionne encore que la quasi-totalité de ce quartier se situe en zone 30 km/h et que les trois ruelles les plus concernées par cette modification de parcours sont les plus usitées par les piétons. Il répète que le passage de deux bus en même temps nécessite la suppression de places de parc, lesquelles représentent une protection pour les piétons. Il rappelle en outre que le quartier voit de nombreux arbres et que l'abattage a déjà commencé au chemin Moïse-Duboule.

Il signale ensuite que les TPG ont indiqué aux pétitionnaires que le nouveau tracé allait remédier à une lacune en ce qui concerne la desserte de la maison de retraite du chemin Colladon et qu'il serait souhaitable de fournir aux personnes âgées un arrêt dans les deux sens devant leur porte afin de leur éviter de marcher. Or, dans la direction de la ville, ces pensionnaires bénéficient pour le moment

d'un arrêt devant leur porte. Au retour du centre, ils ont le choix de descendre à plusieurs arrêts ou de faire le tour avec le bus et d'en sortir à l'arrêt devant la maison de retraite.

Il pense, en l'occurrence, que des personnes capables de faire des courses en ville peuvent marcher 300 mètres. Il déclare que les TPG ont par ailleurs signalé que les écoles étaient également mal desservies. Il mentionne que les distances à parcourir sont faibles et que nombre de jeunes se déplacent en vélomoteur. Il ajoute que les TPG se justifient encore par le fait qu'un arrêt devant les portes de la mosquée incitera les fidèles à utiliser les TPG au lieu de leurs voitures. Il signale toutefois que la plupart des personnes fréquentant la mosquée ont des voitures immatriculées en France ou des chauffeurs privés. Il doute que ces personnes empruntent les bus et il se demande ce que les promoteurs de ce projet font de l'église située à l'ouest de la place qui est actuellement desservie. Il répète que le tracé actuel donne pleine satisfaction aux usagers.

M. Plassard prend la parole et déclare intervenir en tant que grand-père. Il mentionne que ses petites-filles vont à l'école au chemin Colladon et que le projet qui est proposé est aberrant compte tenu de l'insécurité qu'il crée. Il ajoute que ce projet est, en outre, défavorable tant au niveau du nombre de places de parc que du trafic qu'il va engendrer. Il craint que ce nouveau tracé engendre de nombreux blessés et il invite la commission à se déplacer sur place afin de constater la stupidité de ce nouveau parcours.

M. Paley signale alors être commerçant et craindre que ce projet ne préfigure la fermeture de la place du Petit-Saconnex, ce qui nuirait à tous les commerces.

M. Denoréaz ajoute que les commerçants soutiennent cette pétition au vu des arguments qui ont été mentionnés et particulièrement en raison de la suppression d'un grand nombre de places de parc.

M. Paley rappelle que les commerçants paient une taxe professionnelle et qu'ils sont en droit de se faire entendre.

Questions-réponses

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) rappelle que la commission s'était penchée sur ces questions et qu'il était apparu nécessaire de supprimer le trafic automobile qui entraînait une insécurité importante. Il ajoute qu'il était effectivement envisagé de créer une zone de rencontre sur la place du Petit-Saconnex, une zone, il le rappelle, qui profiterait également aux commerçants. Il termine en mentionnant qu'au vu du nombre de paramètres une pesée d'intérêts avait été faite.

M. Plassard: Ces projets fonctionnent bien sur le papier. Il s'agit d'une zone 30 km/h et rares sont les personnes respectant les limitations de vitesse. Les bus se croiseront dans les chemins, entraînant un grand nombre de nuisances.

M. Paley: Le but n'est pas de favoriser le trafic automobile.

Un commissaire libéral demande quel est le nombre d'arrêts de bus depuis Champ-d'Anier en direction du quartier du Pommier et quel est le temps du parcours.

M. Paley répond ne pas connaître le nombre d'arrêts de bus dans le quartier du Pommier. Pour le trajet, il faut compter une dizaine de minutes.

Un commissaire des Verts demande alors quel est le rôle de l'administration municipale dans ce dossier.

M. Paley: Ce sont les TPG qui ont indiqué que la responsabilité de ce dossier relevait de la Ville de Genève. Il s'est entretenu avec M. Zoller, M. Prina ainsi qu'avec M. Zurbrugg, des TPG.

Le même commissaire des Verts demande où MM. Paley, Plassard et Denoréaz habitent.

M. Paley: A Champ-d'Anier.

M. Plassard: A la Tourelle.

M. Denoréaz: A Versoix.

Un commissaire du Parti du travail demande si huit arrêts au lieu de cinq ne sont pas plus favorables pour la population.

M. Plassard: Un aussi grand nombre d'arrêts n'a aucune utilité.

M. Paley: Tous les usagers sont satisfaits depuis vingt-cinq ans que cette ligne existe. Il ne comprend pas pourquoi des arrêts vont être détruits pour être reconstruits à 20 mètres.

M. Denoréaz: Supprimer 100 places de parc pour un arrêt de bus ne semble pas une disposition très judicieuse.

M. Paley: La plupart des commerçants se rendent à leur boutique en voiture.

Un commissaire libéral rappelle qu'il est clair que la volonté de la majorité du Conseil municipal est de réduire le nombre de places de parc. Il demande ensuite où se trouvent les arbres qui ont été abattus et quel est le nombre d'entre eux qui a été supprimé.

M. Paley: Un arbre a été abattu dans le virage de Champ-d'Anier, en direction du quartier du Pommier.

M. Plassard: D'autres arbres seront encore abattus afin de permettre aux bus de se croiser.

Un commissaire socialiste demande quelle est la fréquence de cette ligne.

M. Plassard: Un bus passe toutes les sept minutes.

M. Paley: C'est 132 fréquences par jour.

Le même commissaire socialiste calcule que, si la vitesse commerciale est de 20 km/h, le tourniquet sera constamment emprunté par un bus. Il demande ensuite ce qu'il en est des places de parc à Champ-d'Anier.

M. Paley: Il n'y a pas de places pour le moment dans cette rue.

M. Plassard: C'est la Tourelle qui verra 35 places supprimées. Ce sont en tout 60 places qui vont être supprimées entre la rue Colladon, les chemins de la Tourelle et Moïse-Duboule.

Le même commissaire socialiste demande quel est le pourcentage de places supprimées.

M. Paley: Il y a en tout 303 places.

Le même commissaire socialiste remarque que c'est donc 20% des places qui est supprimé. Il ajoute être disposé à se rendre sur place.

Un autre commissaire socialiste demande si ces pétitions ont été déposées au Grand Conseil.

M. Plassard: Oui.

Le même commissaire socialiste demande si les pétitionnaires ont eu des contacts avec le Grand-Saconnex.

M. Plassard: Non.

Un commissaire libéral demande quelles seraient les raisons ayant poussé certains à ne pas signer cette pétition.

M. Paley: 98% des signataires sont des habitants ou des personnes travaillant dans ce quartier. Une fois de plus, c'est 3100 signatures qui ont été récoltées sur 5000 habitants. Certains n'ont pas signé faute de savoir le français. En effet, le quartier abrite un grand nombre de fonctionnaires internationaux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) demande si la carte qui a été distribuée à la commission a, dans sa substance, été présentée lors des signatures.

M. Paley: Oui.

Le même commissaire de l'UDC remarque que ces plans pouvaient donc se substituer à l'ignorance du français.

Un commissaire socialiste demande comment s'est déroulée la consultation.

M. Paley: La consultation s'est déroulée le 27 janvier 2003 au cycle d'orientation de Budé. Son association s'est constituée après cette séance d'information. Il lit ensuite un article du *GHI* indiquant à cet égard qu'un vote est intervenu à la fin de la séance qui était alors largement désertée.

M. Plassard: Rares étaient les personnes présentes.

Un autre commissaire socialiste demande si l'un des pétitionnaires était présent.

M. Plassard: Oui.

Le même commissaire socialiste demande s'il a voté, comme l'indique l'article.

M. Plassard: Oui. C'était environ 55 voix contre 45. Cette séance devait être une simple séance d'information.

Dans la foulée, le même commissaire socialiste pense que ce devait être un vote indicatif. Il demande ensuite si les associations étaient invitées.

M. Paley: Non.

Le même commissaire socialiste demande s'ils n'ont pas eu de courrier adressé à leur propre nom.

M. Paley: Non.

Le même commissaire socialiste demande si une analyse a été faite sur les usagers du centre commercial.

M. Paley: Ce sont toujours les mêmes clients qui le visitent.

Poursuivant, le même commissaire socialiste demande s'il y a de nombreux internationaux.

M. Paley: De temps en temps.

Ensuite, le même commissaire socialiste demande si le bistro au sein du centre commercial fonctionne.

M. Paley: La pizzeria fonctionne.

Un commissaire du Parti du travail demande alors si les associations de parents d'élèves sont favorables à ce nouvel itinéraire.

M. Paley l'ignore. En l'occurrence une seule association sur quatre a été contactée.

Enfin, le même commissaire socialiste déclare que l'Association des parents d'élèves du cycle d'orientation de Budé devait tenir une séance sur place au même moment.

Discussions et vote des auditions

Le président remarque que personne n'a formellement représenté la pétition P-112. Il signale avoir l'obligation de convoquer une dernière fois le pétitionnaire et, à défaut, de classer cette pétition.

Un commissaire libéral répond que le pétitionnaire n'a peut-être pas pu se présenter, au vu des délais restreints, ou qu'il a estimé qu'il était représenté par les pétitionnaires de la pétition P-113.

Le président répond qu'il n'est pas possible de tirer des intentions de la part de pétitionnaires absents.

Un commissaire de l'UDC déclare qu'il est nécessaire de traiter la pétition P-113.

Le président demande si des commissaires souhaitent des auditions complémentaires.

Un commissaire socialiste propose l'audition de M. Ferrazino afin de savoir ce qu'il en est de cette concertation.

Un commissaire des Verts signale que cette pétition a été classée par le Grand Conseil suite à l'audition des TPG. Il pense que ce sont donc ces derniers qu'il faut entendre en premier. Il précise ne pas demander formellement cette audition.

Un commissaire de l'UDC demande cette audition formellement.

Un commissaire socialiste répète qu'il souhaite entendre M. Ferrazino au sujet de la concertation dans le cadre de cette pétition.

Un commissaire libéral soutient ces deux auditions.

Un commissaire de l'AdG/SI se demande alors s'il n'y a pas de confusion entre les compétences. Il rappelle, en l'occurrence, que le tracé relève de l'Office des transports et de la circulation (OTC). Il ajoute qu'il en demande l'audition.

Le président propose encore d'entendre les associations de parents d'élèves.

Un commissaire de l'UDC signale que M. Zoller et M. Prina pourraient accompagner M. Ferrazino.

Le président répond que la commission ne pourra pas choisir les fonctionnaires accompagnant le magistrat. Il passe alors au vote de l'audition de M. Ferrazino.

La commission accepte l'audition de M. Ferrazino par 10 oui (3 S, 1 UDC, 1 DC, 3 L, 1 AdG/SI, 1 T), 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

La commission accepte l'audition de l'OTC par 11 oui (3 S, 1 UDC, 1 DC, 3 L, 2 AdG/SI, 1 T) et 2 non (Ve).

La commission accepte l'audition des TPG par 7 oui (2 S, 1 UDC, 1 DC, 3 L), 2 non (Ve) et 4 abstentions (1 S, 2 AdG/SI, 1 T).

La commission accepte l'audition des associations des parents d'élèves par 10 oui (3 S, 1 UDC, 1 DC, 3 L, 1 AdG/SI, 1 T), 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Séance du 14 décembre 2004

Audition des pétitionnaires: M^{me} Shérazade Quinn Dellagiacoma et M. Devenoges (pour la pétition P-112)

Présentation et questions-réponses

M^{me} Quinn Dellagiacoma remarque que sa position se résume à deux questions: pourquoi fermer la place du Petit-Saconnex et pourquoi déplacer les nuisances du trafic dans de petites rues? Elle rappelle que la place du Petit-Saconnex possédait un tram dès la fin du XIX^e siècle, car ce lieu se prêtait, et se prête toujours aussi bien, au passage de transit. Elle rappelle encore que le tonnage des bus est en augmentation et que Le Petit-Saconnex est une sorte d'enclave, au niveau des transports publics, reliée uniquement à la rue de la Servette.

Elle ajoute que, bien entendu, personne ne conteste l'extension de la ligne jusqu'au quartier du Pommier. Elle signale à cet égard que la ligne ne se poursuit malheureusement pas plus loin, ni en direction de l'aéroport, ni en direction de Balexert. Elle remarque ensuite que la place du Petit-Saconnex est spacieuse et qu'il est illogique d'y supprimer le bus. Elle se déclare en outre très étonnée de la concertation qui a été faite, puisque rares ont été les personnes à s'y rendre, faute d'informations. Ainsi, seules 120 personnes ont participé à cette séance, alors que 1200 personnes ont signé la pétition en l'espace de quelques jours. Elle précise qu'il n'existe pas d'associations d'habitants dans ce quartier.

Elle ajoute que le trafic qui ne manquera pas de se déplacer sur Moillebeau mettra en lumière l'absence d'un giratoire sur l'avenue Trembley. Elle remarque encore qu'aucune mention n'a été faite au sujet du déplacement de la ligne de bus et qu'elle a appris cette modification lorsqu'elle a reçu une procédure d'expropriation, laquelle vise à installer un caténaire sur la façade de son immeuble. Elle rappelle alors que la rue dans laquelle les bus sont censés se croiser est très étroite et que les nuisances qui seront générées par ces passages seront importantes.

Elle montre ensuite des photos du chemin de la Tourelle où se trouve une Migros devant laquelle le trafic peut être relativement important et elle se déclare étonnée de l'idée d'y faire passer les bus. Elle ajoute être également étonnée de la fermeture de la place du Petit-Saconnex dans le but d'en faire un lieu idyllique. Elle mentionne effectivement que cette place n'abrite que très peu d'établissements publics et que peu de personnes la fréquenteront. Elle explique que la vie de ce quartier se déroule entre la poste et le centre commercial. Elle pense en définitive qu'il faudrait conserver le tracé actuel de la ligne de bus et, au pire, fermer la place aux voitures uniquement.

M. Devenoges déclare qu'il appuie M^{me} Quinn Dellagiacomma en raison surtout de la séance de concertation présidée par M. Ferrazino, une séance à laquelle il a participé. Il remarque que l'objectif est de freiner le trafic de transit, mais il doute fortement que les mesures qui sont envisagées y parviennent. Il déclare également que les bus n'arriveront jamais à se croiser dans les rues envisagées par les TPG.

Le président rappelle alors le rôle de la commission et remarque que la date du 12 décembre à laquelle le tracé de bus devait être modifiée a été repoussée.

Un commissaire de l'AdG/SI déclare que l'extension jusqu'au quartier du Pommier est, par contre, déjà en fonction. Il précise que ce report a été généré par les pétitions. Il demande ensuite aux pétitionnaires comment desservir le cycle d'orientation si le bus passe par la place du Petit-Saconnex.

M^{me} Quinn Dellagiacomma acquiesce et remarque que le premier tracé demeure toutefois le meilleur.

Le même commissaire de l'AdG/SI ajoute que l'arrêt pour l'établissement médico-social (EMS) reste très loin.

M^{me} Quinn Dellagiacomma répond que, si le nouveau tracé est adopté, il sera nécessaire de faire du chemin de la Tourelle une avenue.

Séance du 4 janvier 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de MM. Nils de Dardel, directeur du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité

M. Ferrazino prend la parole et mentionne que le plus simple est de reprendre les pétitions. Il signale que plusieurs erreurs s'y sont glissées. Il mentionne en premier lieu que la concertation a été réalisée pendant plus d'une année et qu'une séance publique a été tenue. Il remarque ensuite que l'appréciation des avantages en rapport aux coûts de ce projet est totalement subjective.

Il déclare par ailleurs qu'il n'a jamais été question de fermer la place du Petit-Saconnex mais bien d'en faire une zone de rencontre. Il précise en l'occurrence qu'il n'y a pas de liens directs entre cette place et la prolongation de la ligne de bus, mais que l'aménagement de cette place représente une opportunité. Il ajoute qu'il ne s'agit évidemment pas d'une priorité.

Il évoque ensuite l'affluence et le trafic devant la poste qui sont signalés dans la pétition et explique que c'est la raison pour laquelle une requalification de cet espace est envisagée. Il rappelle encore que le tracé retenu vise finalement à mieux desservir ce quartier et pas seulement l'EMS. Il rappelle en outre que ce tracé relève de l'OTC et que ce parcours est, somme toute, relativement logique. Il mentionne finalement que le Canton a été saisi d'une pétition similaire, rédigée par M. Scherrer, et que la commission des transports du Grand Conseil a proposé son classement, ce qui a été fait à l'unanimité.

Le président signale que la commission de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Genève a également classé cette même pétition (*n.d.r.: la P-81*), car son auteur ne s'est pas présenté en personne, préférant se faire représenter par un avocat.

M. Ferrazino évoque ensuite les abattages d'arbres que cite la pétition et remarque qu'il s'agit en réalité de l'abattage d'un seul arbre. Il signale encore que le trottoir est maintenu afin de conserver les places de parc. Il remarque, en outre, que la solution que M. Scherrer propose a été examinée par les TPG qui ne l'ont pas retenue.

Il déclare, par ailleurs, que l'Office fédéral des transports a débouté l'opposition des pétitionnaires qui ont fait recours à présent auprès de la Commission fédérale des recours. Il mentionne ensuite que l'urgence de ce projet, urgence qui est remise en question par la pétition, est née des sollicitations des parents d'élèves de ce quartier. Il remarque alors que les travaux ne seront pas engagés tant que toutes les autorisations ne seront pas validées. Il rappelle à cet égard que les oppositions sur le Grand-Saconnex sont toutes levées.

Il pense que l'argument principal de ces deux pétitions reste la place du Petit-Saconnex pour laquelle il est craint une fermeture. Il ajoute que ce sera finalement au Conseil municipal de décider ce qu'il faut faire de ce projet qui a fait l'objet d'un vote pour un crédit de 2 millions de francs. Il est d'avis de renoncer à ce projet et d'attendre la décision de la Commission fédérale des recours. Il précise que la problématique est relativement compliquée, puisque deux pétitions ont été déposées sur le même sujet et que l'une d'entre elles concerne une compétence cantonale.

Le président remarque que la pétition ne parle pas de la fermeture de la place du Petit-Saconnex, mais bien de la suppression de la ligne de bus qui y passe.

Un commissaire des Verts intervient et remarque que le rapport de la commission des transports du Grand Conseil a été déposé le 27 septembre, ce qui est un délai très rapide.

Un commissaire de l'AdG/SI prend la parole et déclare que le problème principal reste le chemin de la Tourelle qui doit être emprunté par cette ligne de bus.

M. Ferrazino déclare alors qu'il trouve déplacé l'argument sur le danger que représentent les bus. Il mentionne que ces derniers ne sont pas plus dangereux que les automobilistes qui passent pour le moment par ce chemin. Il signale ensuite que M. Zurbrugg des TPG affirme que deux bus sont capables de se croiser dans ce chemin.

Un commissaire de l'UDC demande alors si la question de la fermeture de la place du Petit-Saconnex a été posée lors de la séance publique.

M Prina ne se souvient plus exactement, mais il explique que les différents objectifs avaient été exposés et qu'il avait été indiqué que cette place ne serait pas fermée en raison des risques de report de trafic.

Un commissaire socialiste remarque que la pétition P-113 évoque seulement la crainte d'une fermeture de cette place et non sa fermeture.

M. Ferrazino acquiesce et répète qu'il ne faut pas perdre de temps avec cet objet.

Un commissaire libéral signale alors avoir entendu que plusieurs arbres centenaires avaient été abattus. Il ajoute avoir ressenti une réelle émotion de la part des pétitionnaires.

M. Ferrazino remarque que les arguments qui ont été mis en avant dans cette pétition sont erronés et mensongers. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un procédé démocratique acceptable. Quant à ces arbres, le Service des espaces verts et de l'environnement a effectivement abattu certains d'entre eux qui présentaient des dangers pour les utilisateurs de ces chemins.

Le président signale alors qu'il sera nécessaire de voter la proposition de M. Ferrazino.

M. de Dardel ajoute que ces aménagements risquent d'être absurdes si le tracé de la ligne de bus n'est pas avalisé.

Séance du 11 janvier 2005

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation

M. Burri prend la parole et montre un schéma de la ligne 3 ancienne et de la ligne projetée qui dessert le quartier du Pommier. Il remarque que l'ensemble

des besoins, comme la desserte de l'EMS, a été pris en considération. Il ajoute que ce nouveau tracé répond aux demandes qui ont été faites. Il signale ensuite que, ce projet étant une ligne de trolleybus, il devait être mis à l'enquête publique fédérale, ce qui a été fait l'année dernière. Il ajoute que l'Office fédéral des transports a donné son autorisation, laquelle fait à présent l'objet d'un recours qui est pendant. Il évoque encore les quatre pétitions à l'égard de la nouvelle ligne qui sont tantôt positives tantôt négatives et il mentionne que la pétition concerne principalement la place du Petit-Saconnex. Il remarque en l'occurrence que la ligne 3 n'engendre aucune modification de l'aménagement de cette place.

Le président mentionne que la commission a pris connaissance des trois pétitions en défaveur de ce projet. Il signale que les pétitions indiquent que la ligne ne passerait plus par la place du Petit-Saconnex et que le passage des bus dans le chemin de la Tourelle poserait un certain nombre de problèmes.

Un commissaire de l'AdG/SI intervient et rappelle que l'organe qui décide des tracés des bus est l'OTC.

M. Burri acquiesce.

Le même commissaire de l'AdG/SI évoque alors le courrier de M^{me} Quinn Dellagiacomà qui propose un autre trajet, lequel passerait par le chemin des Coudriers. Il se demande si cela serait possible.

M. Burri répond que le développement des TPG est régi par un plan qui est réactualisé une fois par an, au mois de décembre. Il précise qu'un document est validé à cet égard par le Conseil d'Etat. Il rappelle encore que cette ligne 3 est vieille de plusieurs années et que le nouveau tracé a nécessité plusieurs préavis. Il ajoute que la procédure est à présent très avancée. Il signale encore qu'un second tracé n'a pas été envisagé et que le chemin des Coudriers semble en l'occurrence peu opportun. Il remarque en outre que les temps de trajet seraient trop longs.

Le même commissaire de l'AdG/SI pense que ce chemin ne peut pas accueillir de bus.

Un commissaire des Verts demande pourquoi cette ligne de bus n'a pas été prolongée jusqu'au Grand-Saconnex.

M. Burri répond que cette idée n'est pas écartée, mais il rappelle que des choix doivent être faits. Il remarque que la prolongation sur le quartier du Pommier est déjà une offre intéressante. Il signale que la réflexion porte à présent sur la prolongation de la ligne 18, qui permettrait un lien avec la ligne 3.

Le même commissaire des Verts se demande pourquoi les pétitionnaires sont si opposés à ce projet.

M. Burri répond l'ignorer. Il remarque que ces oppositions sont très surprenantes, car c'est habituellement l'inverse.

Un commissaire démocrate-chrétien demande quels sont les motifs qui appuyaient le recours.

M. Burri ne les connaît pas tous, mais il a l'impression que les arguments des pétitions ont été repris.

Le président rappelle que le recours a été formé par M^e Marti, l'avocat de M. Scherrer.

Un commissaire libéral demande si l'OTC pense que les bus pourront passer dans ces rues.

M. Burri acquiesce et rappelle que les TPG ont préavisé favorablement ce projet. Il ajoute que des essais ont été menés.

Le même commissaire libéral se demande s'il est logique qu'une desserte de bus prévoie des arrêts différenciés dans les deux sens.

M. Burri répond par la négative. Il ajoute que les petites dessertes opérées par des navettes ne sont pas non plus une solution judicieuse. Il rappelle par ailleurs que la ligne 1 n'a pas non plus d'arrêts symétriques dans les deux sens et qu'il est impossible d'améliorer cette situation sans modifier considérablement les aménagements. Il remarque ensuite que la ligne 3 desservira toujours la place du Petit-Saconnex.

Un commissaire de l'UDC demande si des simulations de trafic ont été réalisées sur le chemin de la Tourelle.

M. Burri répond que le trafic sur ce chemin n'est pas si intense. Il ajoute que la Migros possède des quais de déchargement et qu'elle n'a pas fait de remarques.

Le président remarque que ce nouveau tracé répond à des demandes. Il se demande qui étaient les demandeurs.

M. Burri répond qu'il s'agit de l'EMS, en raison des parcours à pied que les résidents ont à faire.

Audition de M. Pascal Ganty, responsable de l'ingénierie aux Transports publics genevois

M. Ganty explique que ce projet a trois objectifs: la desserte du quartier du Pommier, l'amélioration de la desserte du Petit-Saconnex, ainsi que l'amélioration de la voirie. Il signale que différentes variantes ont été évaluées et que c'est finalement celle-ci qui a été retenue en raison du potentiel de personnes intéressées, tels les utilisateurs de la mosquée, de l'EMS, du centre commercial et du cycle d'orientation. Il ajoute que le parcours actuel est désagréable pour l'EMS. Il précise aussi que le parcours qui est proposé permettra aux habitants du Pommier de se rendre au centre commercial.

Un commissaire des Verts demande pourquoi cette ligne n'a pas été prolongée jusqu'au Grand-Saconnex.

M. Ganty répond qu'il faudrait que la voirie le permette. Il ajoute que la réflexion porte actuellement sur des lignes de rabattement.

Un commissaire libéral remarque que certaines personnes ont été émues de ces changements et plus particulièrement des abattages d'arbres.

M. Ganty répond qu'un seul arbre a été abattu pour les besoins de ce projet. Il ajoute que, si d'autres arbres ont été supprimés, les raisons en étaient autres.

Un commissaire de l'AdG/SI demande si un parcours passant par le chemin des Coudriers serait acceptable.

M. Ganty répond que cela paraît difficile. Il ajoute ne pas croire que les pôles de population soient suffisants le long de ce chemin.

Le président remarque que le double sens de cette ligne entraînera, selon les pétitionnaires, de nombreuses nuisances. Il demande ce qu'il en est.

M. Ganty répond que ce parcours a été admis par l'ensemble des services. Il pense donc que cette critique n'est pas fondée. Il explique que la voirie sera reprise en partie et que le déficit de places n'est que de douze. Il signale encore que les sorties de garage doivent évidemment être étudiées.

Le président remarque ensuite que les pétitions regroupent près de 3000 signatures. Il se demande comment cela est possible.

M. Ganty répond que les textes des pétitions ne reflètent pas fidèlement la réalité. Il a l'impression que ces pétitions défendent des intérêts privés.

Audition de l'Association des parents d'élèves du Petit-Saconnex, représentée par M^{me} Eva Ligona, MM. Patrick Servan et Patrick Le Louerec

M^{me} Ligona prend la parole et remarque que l'association des parents d'élèves était, à l'origine, d'accord avec ce projet, car il permettait de limiter le trafic de transit. Elle ajoute que l'association était également d'accord avec le passage dans le chemin de la Tourelle, afin de faire de la place du Petit-Saconnex un lieu plus piéton.

M. Servan précise alors appartenir au comité de cette association depuis peu de temps. Il ajoute ne pas comprendre la situation, puisque la prise de position de l'association est contraire à celle de la pétition. Il mentionne alors s'être penché sur ce nouveau tracé et il ne croit pas que ce projet améliore la sécurité.

Le président remarque qu'il n'est donc pas d'accord avec M^{me} Ligona.

M. Le Louerec prend la parole et relève également cette contradiction. Il rappelle alors que les vœux originels de l'association étaient l'amélioration de la sécurité des enfants et l'amélioration de la desserte des écoles. Il constate que ce projet de tracé répond à ces souhaits, même si la circulation des bus à double sens dans un petit chemin reste problématique. Il remarque cependant que les automobilistes sont un plus grand danger, puisqu'ils ne respectent pas les panneaux de signalisation. Il ajoute que les souhaits de l'association sont anciens et que la problématique a quelque peu évolué. Il remarque encore avoir été approché, en tant que président de l'association, par les pétitionnaires pour soutenir leur démarche. Il a refusé d'entrer en matière. Il répète que ce nouveau tracé améliore la desserte, laquelle est un argument prioritaire par rapport au danger qui reste encore à être démontré.

Le président demande alors des précisions à M. Servan.

M. Servan remarque n'avoir rien vu dans ce projet qui permette d'éviter le trafic automobile. Il constate au contraire que le trafic va s'intensifier, dans la mesure où les voitures suivront les bus dans le chemin de la Tourelle. Il rappelle en l'occurrence que les autres voies de communication doivent être améliorées par le biais de mesures d'aménagement.

Un commissaire de l'UDC remarque alors que M^{me} Ligona a suivi ce projet de bout en bout. Il demande comment s'est déroulée l'information des TPG et de la Ville de Genève.

M^{me} Ligona répond avoir participé à des séances de coordination à cinq ou six reprises durant l'année.

Le même commissaire de l'UDC demande si ces séances étaient ouvertes à tout le monde.

M^{me} Ligona acquiesce, mais elle signale que certaines associations ne venaient plus lors des dernières séances.

Le même commissaire de l'UDC demande si les pétitionnaires ont assisté à ces séances.

M^{me} Ligona répond par la négative.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque alors qu'une pétition serait en faveur de ce projet. Il demande si l'association des parents d'élèves a vu ce texte.

M. Le Louerec répond par la négative. Il mentionne que cette pétition a eu moins de publicité que les autres qui étaient affichées dans les commerces.

Un commissaire de l'AdG/SI demande quels sont les éléments qui permettent de croire que le trafic va s'intensifier dans ce quartier. Il demande également pourquoi l'association qui était d'accord, à l'origine, avec ce projet a modifié sa position.

M^{me} Ligona répond que les interprétations divergent.

M. Servan répète qu'il est étonné par la différence de prise de position de ces pétitions et de l'association. Il pense que le trafic risque de s'intensifier en raison de l'urbanisation du quartier du Pommier.

M. Le Louerec se demande quel serait l'intérêt des automobilistes se rendant au Pommier de tourner dans le chemin de la Tourelle. Il pense que la problématique relève finalement de la place du Petit-Saconnex.

Le président répète que le tracé de la ligne 3 n'entraîne pas la fermeture de cette place. Il pense qu'il y a eu une confusion.

Un autre commissaire de l'AdG/SI pense que les pétitionnaires ont signé cette pétition pour plusieurs motifs. Il se demande alors combien d'accidents avec des enfants ou des personnes âgées ont été provoqués par les TPG.

M. Le Louerec répond qu'il n'y en a pas eu.

Le même commissaire de l'AdG/SI demande encore si les chauffeurs des TPG sont dangereux. Il se demande par ailleurs si le tracé qui est proposé est illogique.

M. Le Louerec répète ne pas être signataire de la pétition. Il ajoute que M. Servan mentionnait que le trafic automobile risquerait de s'intensifier.

Le même commissaire de l'AdG/SI rappelle que les développements de lignes TPG, comme aux Acacias ou à la rue de Lausanne, ont toujours été accompagnés d'une réduction de trafic.

Un commissaire socialiste mentionne que tout le monde partage le souci de la sécurité des enfants. Il pense que le nouveau quartier du Pommier va en effet augmenter le trafic. Il se demande toutefois si les voitures vont véritablement suivre les bus.

M. Servan le pense et il craint que ce trajet soit le plus logique pour les automobilistes.

Un autre commissaire socialiste demande où habite M. Servan.

M. Servan répond qu'il habite au chemin de Budé 1.

Le même commissaire socialiste demande où est l'école de son enfant.

M. Servan répond au chemin de Budé 2.

Le même commissaire socialiste demande si son enfant s'y rend à pied.

M. Servan acquiesce. Il ajoute être content de ne pas devoir traverser à pied le chemin Moïse-Duboule.

Un commissaire de l'UDC demande s'il serait possible de modifier le trajet de cette ligne.

M. Servan l'ignore. Il se demande ensuite comment les parents traverseront la pente du chemin Moïse-Duboule.

Le même commissaire de l'UDC répond que c'est une question de circulation.

M. Servan rétorque que c'est une incidence de ce projet.

Le président remarque ensuite que l'espace commercial a diffusé largement les pétitions contre le nouveau tracé. Il se demande pourquoi.

M. Le Louerec pense que les commerçants montent aux créneaux lorsque des places de parc sont supprimées.

Le président répond que la Migros ne s'est jamais opposée à ce projet. Il se déclare en l'occurrence surpris de l'opposition des commerçants du centre commercial alors que le nouveau tracé desservira mieux ce centre.

M^{me} Ligona demande de qui provient cette pétition.

Le président répond qu'il y a eu quatre pétitions dont trois étaient défavorables à ce projet. Il ajoute qu'elles émanent de personnes différentes, tout en reprenant les mêmes arguments en partie erronés.

Discussions et vote

Le président remarque ensuite que le déplacement sur place est peut-être inutile. Il propose donc de s'en abstenir et de procéder au vote. Il demande encore si un commissaire souhaite entendre quelqu'un d'autre. Sans demande, il procède alors à un tour de table.

Un commissaire de l'UDC souligne le nombre d'auditions qui ont été réalisées et il pense que cette pétition a fait l'objet d'un travail honorable de la part de la commission. Il craint que la messe ne soit dite sur le sujet, même si la question de la qualité du tracé de la ligne de bus est légitime. Il pense qu'il est donc possible de classer les deux pétitions.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare avoir le sentiment que les pétitionnaires ont été motivés par la crainte de voir la place du Petit-Saconnex fermée. Elle répète que cette ligne n'engendre pas cette fermeture. Elle est également en faveur du classement de cette pétition.

Un commissaire libéral acquiesce et remarque que le tracé tel qu'il est proposé semble répondre à des critères de desserte réfléchis. Il ajoute qu'il est égale-

ment possible de comprendre le souci des commerçants. Il pense cependant que la desserte est une priorité qui pourrait révéler des aspects positifs à l'avenir pour ces mêmes commerçants.

Un commissaire du Parti du travail pense que les pétitionnaires ont débuté très fort, mais que leurs arguments sont très vite retombés. Il ajoute que le rôle de la commission a été rempli et que le classement de ces pétitions ne se fera pas sans raison. Il termine en mentionnant que les résidants de l'EMS ont également le droit de sortir.

Un commissaire radical signale que tout a été dit. Il se déclare en faveur du classement de ces pétitions qui l'étonnent au vu de la concertation qui a été menée.

Un commissaire des Verts pense, quant à lui, que le travail aurait pu être mené plus rapidement en limitant les auditions. Il signale que l'argument sur la sécurité doit expliquer le nombre de signataires. Il se déclare en faveur du classement des deux pétitions.

Un commissaire de l'AdG/SI mentionne alors avoir été blessé par certaines auditions qui attaquaient les conducteurs TPG. Il ajoute que le projet qui est proposé est la seule solution rationnelle et raisonnable. Il termine en mentionnant qu'il est évident que le classement de ces pétitions ne fait aucun doute.

Un commissaire socialiste se déclare également en faveur du classement en raison du recours qui est pendant, en raison également de l'importance de la desserte du quartier du Pommier dont il est nécessaire d'assumer les incidences, et en raison des différents arguments signalés par les TPG. Il précise, par ailleurs, qu'il est important de prendre en considération l'expérience des habitants qui s'expriment par le biais des pétitions. Il pense qu'il faudra donc rassurer les pétitionnaires, notamment sur les aspects de sécurité et de conservation des arbres ainsi que sur le maintien de l'ouverture de la place du Petit-Saconnex.

Le président mentionne qu'il n'est pas possible de faire une recommandation pour une pétition qui est classée.

Un autre commissaire de l'AdG/SI mentionne qu'il est possible de faire parvenir un extrait du *Mémorial* aux associations qui ont lancé ces pétitions.

Au vote, la commission décide de classer ces pétitions, à l'unanimité des membres présents (2 S, 2 UDC, 2 Ve, 3 L, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R).

Concerne: restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle

Considérant que:

1. nous avons été partiellement informés, mais insuffisamment consultés, sur les projets d'aménagement du quartier et leur impact sur la vie des habitants;
2. les coûts pour la collectivité locale sont très lourds (plus de 3 millions de francs), sans qu'il ne s'en dégage aucun avantage pour les habitants de la Tourelle;
3. le lien direct entre la fermeture de la place du Petit-Saconnex et l'extension de la ligne de bus 3 aux nouveaux quartiers du Grand-Saconnex est peu évident;
4. à défaut de pouvoir régler le problème lancinant et bien réel du trafic de transit sur cette place, il n'y a pas de raison de le rediriger sans autre, et surtout sans réel débat, sur une petite rue voisine déjà suffisamment encombrée elle aussi;
5. la circulation piétonne sur la place ne rencontre pas de problème particulier aux heures de loisirs (soirée et week-end) aux abords des églises et des cafés;
6. la plus grande affluence locale, automobile et piétonne, a en revanche surtout lieu la journée vers le Centre commercial et à la Poste de la Tourelle;
7. la fermeture de la place ne bénéficiera donc qu'à un nombre restreint de riverains au détriment de plusieurs centaines d'habitants des immeubles de la Tourelle qui devront absorber ce surcroît de trafic public et privé et, partant, de dangers;
8. la suppression de la ligne 3 à sens unique sur une artère spacieuse et son remplacement par une ligne à double sens dans une rue plus étroite est illogique;
9. l'installation des pylônes pour les caténaires entraînera l'abattage d'arbres;
10. il n'est en outre prévu aucun élargissement des trottoirs, déjà fort étroits, condition première de sécurité pour les piétons de tous âges dans une rue où 6 parkings hébergent plus de 400 véhicules et où le trafic doit encore s'intensifier;
11. de nombreux habitants ont manifesté leur hostilité au nouveau projet des TPG;
12. il n'a jamais été tenu compte du dossier très complet présenté au Grand Conseil le 25 février 2003 par un habitant du chemin Collador;
13. un recours formel a été déposé le 25 mars 2004 à l'Office fédéral des transports à Berne par un habitant du chemin de la Tourelle, avec le soutien du TCS et d'un grand nombre de résidents, dont il convient d'attendre le résultat;
14. enfin, ces projets onéreux et incohérents ne présentent aucune urgence réelle!

Pour ces raisons, entre autres, en tant qu'habitants du quartier nous demandons

- le maintien provisoire du statu quo et la suspension de tous travaux des TPG;
- l'étude de solutions consensuelles pour toutes les parties concernées, c'est-à-dire "anciens" et nouveaux quartiers, Petit-Saconnex et Grand-Saconnex réunis.

NOM:

ADRESSE:

**PETITION CONTRE LE PROJET DU NOUVEAU TRACÉ DU BUS « 3 » DES TPG
et DIVERS AMÉNAGEMENTS ANNEXES AU PETIT SACONNEX.**

Les personnes apposant leur signature au verso de la présente, (habitants, visiteurs, commerçants et travaillant dans le quartier du Pt Sacconnex) relèvent que le nouveau trajet prévu pour le trolleybus 3 comporte (sans apporter d'avantages notables), les inconvénients suivants :

Accroissement du danger pour les enfants et personnes âgées : En plus du risque accru par le croisement de deux bus (surtout d'un gabarit important tel que ceux de la ligne « 3 ») dans des chemins aussi étroits que le bas de Moïse-Duboule, Tourelle, Colladon et Champ-d'Anier, ceux-ci passeraient devant 3 écoles et une maison de retraite **dans les deux sens** au lieu d'un seul actuellement. Une telle situation serait préjudiciable aux déplacements dans le quartier d'écoliers de tous âges (En très grand nombre vu le nombre important d'écoles et collèges qui s'y trouvent)

Atteinte à la tranquillité des habitants de la zone résidentielle de la Tourelle : actuellement le trolleybus passe 130 fois/jour sous les fenêtres des habitants de 3 chemins. Selon le projet il s'agirait de 260 passages / jour sous les fenêtres des habitants **de 4 chemins**. Et lorsque le Pommier sera pleinement habité les fréquences de bus devront nécessairement encore augmenter notablement. Actuellement le trafic privé est déjà entravé lorsqu'il se trouve derrière un bus et ceci dans un seul sens. Le projet produirait ces entraves dans les 2 sens et le dit trafic privé se trouverait ainsi totalement bloqué lorsque les bus se croiseraient aux arrêts. Les nuisances sonores et par gaz d'échappement se trouveraient ainsi plus que doublées.

Frais énormes d'installation uniquement pour le détour soit : uniquement pour démonter les lignes électriques inutiles et en installer de nouvelles, démonter les 5 arrêts existant et en reconstruire 8 autres et pour les aménagements annexes nécessités dans les 4 chemins concernés la dépense se monte à : 1'900'000.- A l'heure où des déficits énormes se font jour et où des suppressions de subventions sont annoncées pour les logements sociaux, (en pleine crise du logement !) pour le fonctionnement des hôpitaux, des EMS et de l'Uni, de la réintégration des handicapés, en faveur du sport etc, une telle dépense (absolument inutile de surcroît) relève de l'inadmissible. Et ceci d'autant plus que le tracé actuel (et dont le maintien est demandé) donne entière satisfaction depuis plus de 20 ans !

Dépenses d'énergie ultérieures inutiles et ralentissement de la « vitesse commerciale » des TPG du fait du détour : sans réelle nécessité, le détour implique 31'000 km supplémentaire par an, soit à chf 1,23 /km (selon source TPG) une **dépense annuelle supplémentaire de 38'000.-** qui serait supportée soit par les contribuables soit par les usagers. Le projet impliquerait aux bus (articulés) 6 virages à angle droit au lieu d'un seul : ce qui produirait nécessairement (même s'il était prioritaire absolu du fait de certains aménagements) une diminution de sa « vitesse commerciale » c'est à dire un allongement non négligeable des temps de parcours pour les usagers.

Disparition de nombreuses places de stationnement : Moïse Duboule, Tourelle et Colladon offrent 220 places de stationnement. Selon les plans de réaménagement établis afin de faciliter la priorité aux trolleybus dans les chemins en question, près de 50 -60 places sont appelées à disparaître. Dans un quartier qui en manque déjà, notamment à proximité des commerces du Centre de la Tourelle et du seul et unique bureau de poste desservant une très forte densité de population. (et qui va encore prochainement s'accroître avec les habitants du « Pommier »). Cette disparition de places de stationnement ne serait pas seulement au détriment des usagers du quartier durant la journée, mais également à celui des habitants durant la nuit. Les opposants au projet suspectent d'ailleurs que cette réduction du nombre de places ne soit qu'une première étape, en attendant que, soit disant au vu de la pratique, il soit nécessaire d'en supprimer des supplémentaires par la suite.

Enfin : en examinant le tracé du projet il est aisé de constater (en direction de la ville) que les trolleybus auraient très bien pu conserver les lignes existantes en direction de la Ligue des Croix Rouges et de la place du Pt Sacconnex (au lieu d'emprunter une nouvelle fois les 2 chemins étroits de Tourelle et bas de Moïse Duboule). Or cette place est **très étrangement** « évitée » ce qui laisse présager à moyen terme, et bien que les autorités s'en défendent :

La probable fermeture de la Place du Petit-Sacconnex, au détriment des commerçants et de leurs clients, engendrant de plus, lorsque cette fermeture sera réaliée, un surcroît énorme du trafic de transit dans les chemins de la Tourelle et Moïse Duboule, notamment.

Au vu des constatations ci-dessus les soussignés prient instamment les autorités compétentes de :

Renoncer au parcours prévu et de choisir l'itinéraire suivant pour desservir le nouveau quartier du Pommier :
direction vers Le Pommier : sur Moïse-Duboule trajet actuel et à hauteur de Champ d'Anier : continuer tout droit jusqu'au Pommier

direction Ville : depuis le Pommier, descendre Moïse Duboule jusqu'à Champ-d'Anier et de là emprunter le trajet actuel

Renoncer aux aménagements annexes prévus sur la totalité des chemins Moïse Duboule, Tourelle et Champ d'Anier.

Maintenir les aménagements prévus au carrefour Champ d'Anier- Colladon celui-ci présentant un danger certain en l'état

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L). Je ferai une petite intervention à propos de ces pétitions, puisque vous aurez constaté qu'il y en avait quatre au total, et que deux seulement ont été soumises à la commission de l'aménagement et de l'environnement, concernant le nouveau tracé de la voie du bus 3 au Petit-Saconnex. Il y a eu – je m'en félicite et j'en félicite les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement – de très nombreuses auditions, de sorte que l'on peut dire que cette commission était parfaitement à même d'établir les motivations qui l'ont amenée à la décision unanime de classer ces pétitions.

Le point essentiel – mais je laisserai le soin à M. Norer, rapporteur, de l'explicitier davantage – est à l'évidence un mélange fait par les pétitionnaires, qui avaient cru comprendre que la nouvelle ligne du trolleybus 3 aurait pour effet de fermer, ni plus ni moins, la place du Petit-Saconnex. Or il n'en est rien, puisqu'il s'agit simplement d'une nouvelle définition du tracé de cette ligne 3 et que, en aucun cas, tout au moins pour l'instant, il n'est question d'une fermeture définitive de la place du Petit-Saconnex. Un deuxième point concernait la problématique attachée au double sens du chemin de la Tourelle; or il a pu être constaté à de nombreuses reprises que cette double voie était parfaitement possible. En conséquence de quoi il y avait lieu, pour la commission de l'aménagement et de l'environnement, de décider le classement de ces deux pétitions. Je laisse donc le soin au rapporteur d'en dire davantage, s'il le souhaite, bien sûr.

M. Olivier Norer, rapporteur (Ve). Je parlerai non seulement en tant que rapporteur, mais aussi au nom de l'Alternative sur cet objet. Je ne reprendrai pas les points abordés par M. Reynaud, notamment la question du passage au chemin de la Tourelle et la problématique de la fermeture supposée de la place du Petit-Saconnex. Je parlerai de la prolongation de la ligne 3 en direction de la campagne Gardiol, car cette problématique est inhérente aux deux pétitions que nous avons traitées à la commission. En effet, la prolongation de la ligne de trolleybus 3 au nouveau quartier Gardiol – et, par extension, la modification de son tracé au Petit-Saconnex – n'est pas inconnue à la commission de l'aménagement et de l'environnement, car nous avons déjà eu l'occasion, en 2004, avec la pétition P-81, de traiter de cette question et, à l'époque, nous avons classé l'objet.

Rappelons que la prolongation de la ligne de trolleybus 3 vers la campagne Gardiol est une nécessité; elle a été demandée par tous, y compris la Ville de Genève et la commune du Grand-Saconnex, et elle n'est contestée en soi par personne. D'ailleurs, le tracé retenu au Petit-Saconnex est le meilleur, puisqu'il permet la circulation des trolleybus dans les deux sens, avec un arrêt visible dans les deux directions, et de desservir l'ensemble des points d'arrêt de ce quartier: l'école, le cycle, la maison de retraite, l'école de commerce et le centre

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

commercial de la Tourelle. Il offre aux nouveaux habitants du quartier Gardiol une possibilité de se rendre au centre commercial de la Tourelle pour effectuer leurs courses.

Le futur passage au chemin de la Tourelle du trolleybus – qui, je le rappelle, ne pollue pas et est silencieux – n’était pas, à nos yeux, une mesure susceptible d’engendrer un danger significatif. Pour ces raisons, il est nécessaire de laisser circuler les trolleybus dans les deux sens au Petit-Saconnex. Il est temps que le tracé définitif entre en vigueur, parce que, avec le tracé provisoire actuel, les habitants du quartier sont obligés de parcourir des centaines de mètres entre l’arrêt de descente et l’arrêt de montée. Dans l’intérêt de tous, les trolleybus doivent maintenant pouvoir circuler dans les deux sens au Petit-Saconnex. C’est pourquoi l’Alternative vous invite à classer ces deux pétitions.

La parole n’étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement des deux pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à l’unanimité.

8. Rapport de la commission de l’informatique et de la communication chargée d’examiner la motion de M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 24 juin 2003, intitulée: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!» (M-366 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

La rapporteuse initialement désignée, M^{me} Caroline Schum, ayant quitté le Conseil municipal aux regrets de ses collègues, le présent rapport a été repris le 12 septembre 2005 par le soussigné. L’objet a été envoyé à la commission de l’informatique et de la communication le 24 juin 2003.

La commission, réunie sous les présidences successives de MM. René Winet et Christian Zaugg, s’est ainsi plongée sur le sujet lors de six séances, les 17 novembre et 8 décembre 2003, les 26 janvier, 29 mars, 4 octobre et 8 novembre 2004. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Julie de Dardel, MM. Christophe Vuilleumier et Patrick Nicollier. Que tous cinq en soient remerciés!

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 658.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Préambule

La commission de l'informatique et de la communication a débattu de la motion pendant des temps difficiles pour Léman bleu. Une période qui a vu défiler plusieurs rédacteurs et directeurs à sa tête. Les travaux de la commission en ont été compliqués et ralentis. Les péripéties du printemps 2005 sur l'avenir de la chaîne, la participation de la Ville de Genève ainsi que le choix du partenaire commercial ont quelque peu occulté la question de la motion M-366.

Depuis le vote de la commission, le 8 novembre 2004, la situation a légèrement changé. L'objet débattu ainsi que le nom de l'intervenant figurent désormais au bas de l'écran lors de la retransmission télévisée par Léman bleu de la seconde heure des séances du Conseil municipal.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires (financières et techniques) pour doter les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits (à l'écran) propres à renseigner les téléspectateurs avant, pendant et après les sessions sur les enjeux en cause et leurs prémisses procédurales méconnues.

Séance du 17 novembre 2003

Audition des motionnaires, représentés par M. Pierre Maudet

Présentation

M. Maudet rappelle que le Conseil municipal et, notamment, le Parti socialiste avaient souhaité dès le départ que Léman bleu soit un outil pour la démocratisation de son travail, un souhait réaffirmé en 2002. Il rappelle encore l'importance de ce média et son impact sur les citoyens, qui se plaignent de mal comprendre les débats.

Il évoque la motion M-63 des démocrates-chrétiens qui demandait que les séances du Conseil municipal soient accessibles aux malentendants. Il termine en remarquant que la problématique relève donc de l'amélioration de la compréhension des séances pour les citoyens lambda.

Il remarque que commenter par écrit les débats demeure l'une des pistes qui ont été citées. Cette solution se base sur des expériences étrangères, plus particulièrement françaises. Il précise que se pose également la question de l'objectivité et du rapprochement avec le site internet de la Ville.

Questions-réponses

Un commissaire libéral demande ce qui se fait à l'étranger.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

M. Maudet: Un land allemand utilise une sorte de télétexte. Il ajoute que, le plus souvent, les débats parlementaires sont précédés par des explications qui viennent éclaircir les problématiques.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les téléspectateurs ont connaissance des sujets débattus lorsque ces derniers sont traités à plusieurs reprises. Il ajoute qu'il serait peut-être possible d'inviter les chefs de groupe afin de donner plus d'explications. Il craint cependant que ce type de débat soit très politisé.

M. Maudet: C'est déjà le cas. La proposition n'a de sens que si des échanges ont lieu. Ce sont les personnes de la rue qui demandent à avoir plus d'explications, au-delà même de l'idiome propre au Conseil municipal. C'est d'ailleurs une question que M. Juon avait posée en demandant d'inscrire les sujets traités dans les bandeaux télévisés (*n.d.r.: questions écrites QE-66 et QE-113, réponse du 26 novembre 2003 du Conseil administratif à cette dernière en annexe 1*).

Le commissaire démocrate-chrétien se demande s'il serait possible d'imaginer une voix off qui ressortirait les enjeux de l'ordre du jour.

Un commissaire radical rappelle alors l'existence d'un télétexte sur Léman bleu qui n'est jamais mis à jour. Il se demande si cet outil ne pourrait pas intégrer ce qui est demandé dans la motion.

Un commissaire socialiste prend la parole et salue cette motion. Il se demande alors s'il serait possible de demander à Léman bleu de faire des gros plans sur les sites concernés par les débats.

M. Maudet: Il y a une démarche similaire pour les questions d'aménagement et cette remarque entre dans le débat.

Un commissaire du Parti du travail remarque que l'Etat devrait participer à ce projet. Il rappelle cependant que les caméras utilisées pour le moment ne sont pas faites pour ce genre d'exercice.

Un commissaire libéral craint que cette motion, qu'il salue également, ne finisse dans un tiroir par manque de précisions. Il propose de la chiffrer.

M. Maudet: Trop d'ambition tue l'ambition! Cette motion devait lancer le débat dans cette commission. Les moyens doivent évidemment être définis. En outre, la salle des délibérations appartient au Grand Conseil, et ce dernier ainsi que Léman bleu doivent se prononcer sur la question.

Un autre commissaire socialiste pense qu'il faut se concentrer sur les possibilités techniques avant d'évoquer d'autres choses. Il remarque que l'utilisation du télétexte pourrait être plus poussée. Il ajoute que c'est une solution qui n'oblige pas le Conseil municipal à collaborer avec le Grand Conseil, une collaboration qui risquerait d'être difficile.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un autre commissaire libéral rappelle qu'un certain nombre de personnes ne reçoivent pas Léman bleu.

M. Maudet: C'est le cas et la Ville est partie prenante dans le conseil de Léman bleu.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) se demande s'il n'est pas possible de s'autodiscipliner et de parler clairement pendant les séances plénières.

M. Maudet: Cette solution a déjà été tentée, en pure perte. Il pense que la réflexion du commissaire socialiste est juste et que sa mise en pratique sera peu onéreuse.

Un commissaire des Verts demande si un accord existe entre le Conseil municipal et Léman bleu.

M. Maudet: Cette chaîne a été créée sur une impulsion de la Ville et, dès son origine, il était question de retransmettre les séances ordinaires. La Ville versait en outre une subvention annuelle de 300 000 francs qui a baissé à 275 000 francs. Cette aide devrait encore diminuer. 022 Télégenève est représentée à Léman bleu.

Un commissaire libéral pense qu'une amélioration passera par une préparation des conseillers municipaux, via des présentations de type Powerpoint, ce qui demeure impossible pour le moment. Il ajoute qu'il y a une différence de moyens entre ce qui est proposé aux spectateurs et ce qui est offert aux acteurs.

M. Maudet: Les spectateurs doivent comprendre de quoi il retourne. Tous les sujets ne méritent pas de trop amples explications et seuls les points importants de l'ordre du jour doivent être ciblés. Un rapport de cette commission demandait que les films concernant l'aménagement du territoire puissent être projetés, ce qui n'a malheureusement pas été possible.

Un commissaire socialiste demande s'il a déjà eu des contacts avec Léman bleu.

M. Maudet: Non.

Le même commissaire socialiste explique ensuite que les décisions prises en séance doivent être validées par le texte, car les images ne peuvent pas être légalement enregistrées dans le *Mémorial*.

Discussions

Un commissaire de l'AdG/SI déclare alors qu'il serait intéressant d'entendre Léman bleu avant de partir sur de trop grandes considérations. Il faut savoir ce qui est techniquement possible.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire libéral suggère, quant à lui, de s'imprégner des exemples étrangers. Il évoque par exemple les USA, qui n'ont pas développé de système à cet égard. Il remarque par contre que la langue des malentendants est utilisée en France.

Un commissaire radical répond que la motion M-63 qui concerne les malentendants est dans un tiroir, car le prompteur est trop onéreux.

Un commissaire de l'UDC pense que la motion M-366 qui est proposée est intéressante et qu'il faudrait se renseigner plus avant.

Un autre commissaire libéral propose d'entendre également un journaliste. Il se demande par ailleurs comment se déroulent les débats des séances de l'ONU.

A la demande d'un commissaire radical et avec le vote de la commission, les questions écrites de M. Juon (QE-66 et QE-113) seront intégrées dans le rapport (*n.d.r.: par souci de concision, seule la réponse du 26 novembre 2003 du Conseil administratif, reprenant la question écrite de M. Juon, figure en annexe 1 du présent rapport*).

Séance du 8 décembre 2003

Première audition de M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition)

Présentation

M. Knechtli prend la parole et remarque avoir étudié la motion et être en mesure de donner quelques chiffres, sur la base d'un projet qui a été mené avec le Grand Conseil et qui a été abandonné pour des raisons financières. Il mentionne en premier lieu que l'audience du Conseil municipal est meilleure que celle du Grand Conseil. Entre le 14 janvier 2003 et le 6 décembre, la moyenne des téléspectateurs s'est ainsi maintenue en dessus de 22 000 personnes (*annexes 2 et 3*). Il explique ensuite que le Grand Conseil avait fixé un budget de 70 000 francs pour son projet d'accompagnement des séances, qui s'est révélé toutefois s'élever entre 90 000 et 100 000 francs.

Il ajoute qu'il s'agissait de mettre en lumière les enjeux des objets débattus. Il précise que, lorsque la presse évoque certains sujets avant les séances du Conseil municipal, l'audience se révèle bien meilleure. Il mentionne ensuite que faire surimprimer un libellé à l'écran demande un demi-poste. Il est toutefois possible de déjà inscrire les titres des objets débattus, un travail qui doit toutefois se faire de manière étroite avec le bureau afin d'assurer la coordination. Quant à un commentaire rédactionnel, des moyens plus importants seraient nécessaires. Il ajoute que les téléspectateurs restent en général quelques minutes afin de comprendre de quoi il est question.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Il déclare qu'avec un montant compris dans une fourchette de 50 000 à 100 000 francs il serait possible de mettre en oeuvre quelque chose.

Questions-réponses

Un commissaire radical évoque alors le télétexte de Léman bleu, qui n'a pas été réactualisé depuis des années, et il se demande s'il ne pourrait être amélioré.

M. Knechtli: Le télétexte n'est effectivement plus actualisé depuis deux ans autrement que pour les programmes de la chaîne. Cependant, le déménagement prévu de Télégenève permettra de reprendre cette technologie qui est maintenant ancienne. Ce système sera donc remis à jour l'année prochaine. Toutefois, ce n'est pas si simple, car il est nécessaire de créer des passerelles avec les sites Internet des communes, une démarche qui dépend donc de la bonne volonté d'un certain nombre de personnes et de financements judicieux.

Un commissaire libéral pense qu'il vaudrait mieux supprimer cet outil qui ne fonctionne pas très bien et investir les moyens ailleurs. Il ajoute regretter les interviews de 16 h 45 qui donnaient la parole aux conseillers municipaux. Il demande s'il n'est pas possible de reprendre cette émission. Il demande par ailleurs combien de téléspectateurs suivent Léman bleu en dehors des séances du Conseil municipal.

M. Knechtli: Ce sont près de 30 000 personnes qui suivent en moyenne les émissions. Ce n'est pas tant le nombre de personnes qui pose un problème que les boucles publicitaires qui disparaissent lors de la retransmission des séances plénières, soit une perte de 205 000 francs par an. Ensuite, ces interviews ont été supprimées en raison de problèmes rédactionnels et de moyens. Une équipe indépendante de la rédaction serait donc nécessaire. C'est la rédaction qui décide en fin de compte. Une personne connaissant bien le monde parlementaire et indépendante de la rédaction serait nécessaire.

Un autre commissaire libéral demande si la chaîne ne devait pas être progressivement moins dépendante de la Ville. Il remarque que cette démarche risque au contraire de raffermir cette dépendance.

M. Knechtli: L'Etat a versé 70 000 francs en 2003, un montant très inférieur à l'aide de la Ville. Si l'Etat ne modifie pas son aide, il sera nécessaire de retransmettre les plénums du Grand Conseil en différé afin de diminuer les pertes publicitaires. Ensuite, une nouvelle loi devrait permettre de redistribuer 24 millions de la taxe à 11 ou 13 télévisions de proximité. Léman bleu a demandé d'arrêter l'aide de la Ville à 275 000 francs. C'est un budget minimal tant que la taxe ne sera pas redistribuée. L'audience est plus grande lorsque des émissions culturelles ou sportives sont diffusées. Le sept sur sept sera donc réactualisé jusqu'à ce que la taxe permette de garantir les prestations, lesquelles devront être évidemment en adéquation avec les montants reçus.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un troisième commissaire libéral remarque qu'il y a trois améliorations possibles: à l'écran ainsi qu'au niveau des communes et des intervenants politiques. Il pense qu'ajouter le titre des motions revues par le bureau serait déjà une mesure intéressante. Il se demande si les votes ne pourraient pas également être mis en lumière. Il évoque ensuite le blanc qui intervient après les interventions et déclare qu'il faudrait peut-être donner aux conseillers municipaux le mode d'emploi pour mieux passer à la télévision. Il rappelle ensuite que nombreuses sont les personnes qui regrettent de ne pas avoir le télé-réseau. Il se demande encore s'il ne faudrait pas solliciter les communes de l'acquérir.

M. Knechtli: Les caméras sont pilotées et il n'y a pas de problème pour le cadrage des conseillers municipaux. Le son est maîtrisé par le bureau du Conseil municipal ou du Grand Conseil. Quant aux communes, elles ont la possibilité d'avoir cette chaîne, mais cela demande d'avoir les antennes correctement dirigées vers l'émetteur du Salève. Près de 12% des gens sont encore obligés d'utiliser les ondes plutôt que le câble. Il y a aussi le projet Voisin-Voisine aux Charmilles qui utilise la fibre optique. Cette technologie étendue à l'ensemble de la ville coûterait à cette dernière entre 40 et 50 millions de francs et 200 millions de francs pour la totalité du canton.

Un commissaire socialiste demande s'il est possible de mettre les plénums *on line* et d'y adjoindre une rubrique explicative.

M. Knechtli: Une expérience sur une transmission à haut débit va être menée aux Charmilles avec les SIG et TéléGenève, une diffusion de trois médias: Radio-Lac, la *Tribune* et Léman bleu. Mettre *on line* les plénums pose à nouveau un problème de financement, car ce travail demande un poste à temps plein. Quelle que soit la technologie, les écrans de télévision resteront.

Un commissaire libéral demande s'il peut donner des exemples de chaînes parlementaires qui pourraient inspirer Genève.

M. Knechtli: Le Sénat français et l'Assemblée nationale, par exemple, sont sponsorisées respectivement à hauteur de 11,2 millions et 14 millions d'euros. Même si le résultat est très bon, ces coûts sont exorbitants, même au niveau de la Suisse.

Un commissaire radical remarque qu'il est donc envisageable de faire une proposition entre 50 000 et 100 000 francs. Il demande s'il est possible de la détailler plus avant.

M. Knechtli: Oui. Le projet du Grand Conseil sera ressorti et réactualisé.

Le même commissaire radical demande si le Grand Conseil a d'autres volontés.

M. Knechtli: Le projet avec le Grand Conseil a été mené pendant six mois, mais le parlement a décidé d'en rester à un financement de 70 000 francs. Le projet a ainsi été abandonné après un bref essai.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire libéral demande s'il est prêt à revenir avec une proposition chiffrée qui pourrait également servir au Grand Conseil. Il pense qu'un poste entier pourrait dès lors être financé tant par la Ville que par le Canton.

M. Knechtli: Oui. Le Grand Conseil n'a guère conscience des problèmes financiers.

Un commissaire des Verts demande si l'audimat s'améliorerait si les séances étaient redynamisées.

M. Knechtli: Le résultat est excellent. Est-il légalement possible d'ajouter de la publicité aux débats parlementaires? Il faut surtout rendre service aux 22 000 téléspectateurs et non pas augmenter leur nombre. La hausse de l'audimat est toujours due à une médiatisation préalable.

Un autre commissaire libéral demande si de la publicité est diffusée pendant les pauses du Conseil municipal.

M. Knechtli: Non. Il serait difficile de couper les débats par de la publicité.

Un commissaire radical demande si Léman bleu est toujours intéressé à diffuser les séances pour les malentendants. Il pense qu'il serait possible de reprendre une partie de la motion M-63 dans ce nouveau projet.

M. Knechtli: Cela est possible grâce à un prompteur permettant de passer une bande info dans le bas de l'image, notamment pour le journal. Toutefois, sur le plan local le nombre de personnes est limité.

Le même commissaire radical précise qu'il y a 600 personnes intéressées. Il demande ensuite si Léman bleu a acheté un prompteur.

M. Knechtli: Non.

Un commissaire socialiste demande si le nombre de téléspectateurs est en hausse constante depuis le début.

M. Knechtli: Le calcul a été fait systématiquement uniquement pour 2003. Le nombre est à présent stable.

Le même commissaire socialiste demande qui sont les spectateurs.

M. Knechtli: Il n'est pas possible de le savoir, car le calcul se fait selon un échantillonnage de quelques centaines de personnes.

Ensuite, le même commissaire socialiste demande alors pourquoi le président n'a pas son nom inscrit comme les autres conseillers municipaux.

M. Knechtli: J'en prends acte.

Enfin, le commissaire socialiste déclare encore que les bureaux du Conseil municipal et du Grand Conseil souhaitent y remédier.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est du déménagement et du matériel.

M. Knechtli: Cela s'est bien passé. Le matériel, à l'exception du studio de la Praille, commence à être fatigué et il va falloir le renouveler. La question se pose quant au choix du numérique. Deux conseillers administratifs siègent au sein du conseil d'administration et ils se sont déclarés prêts à aider Léman bleu pour son matériel. Il est encore nécessaire de choisir si le renouvellement se fera en une fois ou en deux, les coûts se montant à 180 000 et 132 000 francs. Si le matériel vieillit très vite, les prix diminuent également très rapidement.

Le même commissaire libéral demande si le matériel actuel est adéquat pour les retransmissions.

M. Knechtli: Oui. C'est Télégenève qui avait financé cet équipement et qui a donné ses parts au Conseil d'Etat.

Le même commissaire libéral demande enfin pourquoi la qualité est mauvaise.

M. Knechtli: La perte est au niveau du signal à cause des différents relais. Ce n'est pas une question de caméras. En outre, les deux parlements ne souhaitent pas que les débats soient gênés par les caméras. Ne faudrait-il pas installer une fibre optique depuis la salle jusqu'à la télévision? Il est en outre inutile d'avoir une grande qualité de définition pour ces caméras.

Un autre commissaire libéral demande où est la régie.

M. Knechtli: A la Praille. Il est possible de venir la visiter.

Un commissaire radical demande s'il serait possible d'y tenir une séance de commission.

M. Knechtli: Oui.

Un commissaire socialiste demande si l'éclairage qui a été augmenté l'a été avec la collaboration de la Chancellerie.

M. Knechtli l'ignore.

Discussions et demande d'auditions

Un commissaire du Parti du travail déclare espérer que cette motion permettra de répondre à la motion en faveur des malentendants.

Un commissaire libéral mentionne quant à lui que les propositions de M. Knechtli sont intéressantes et raisonnables. Il ajoute être très favorable à cette démarche.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un autre commissaire libéral acquiesce et remarque qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques. Il pense que l'audience s'est accrue.

Un commissaire des Verts mentionne également que cette audition était très intéressante et qu'une visite aux studios serait judicieuse.

Le même commissaire libéral déclare ne pas avoir compris la réponse de M. Knechtli quant au conflit d'intérêts entre l'aide apportée par la Ville et l'indépendance que souhaite Léman bleu.

Un commissaire de l'AdG/SI répond qu'il a expliqué que ce projet ferait l'objet d'une prestation payante.

Un commissaire radical propose de tenir la prochaine séance au studio de la Praille.

Un commissaire socialiste pense qu'il serait intéressant de préciser le mandat que la Ville a donné pour les soirées citoyennes.

Un commissaire libéral pense qu'il faut laisser le Conseil administratif s'occuper de la question du financement.

Le président craint que le projet reste dans le tiroir.

Le même commissaire socialiste rappelle qu'un partenariat doit se faire entre la Ville et le Canton et qu'il serait temps que ce dernier participe plus avant au financement de la chaîne.

Un autre commissaire socialiste pense qu'il faudra revenir sur la question après la prochaine séance.

Un commissaire de l'AdG/SI déclare qu'il faut en rester à la motion et ne pas faire d'arrêté.

Un commissaire démocrate-chrétien ajoute qu'il sera nécessaire de définir les demandes et de les limiter.

Un commissaire radical remarque que M. Knechtli reviendra faire une proposition. Il rappelle qu'il était également question de s'occuper du télétexte.

Un commissaire libéral demande s'il serait possible de réaliser encore des auditions, comme celle de la personne s'occupant de la technique.

Un commissaire radical répond que c'est le programmeur qui doit répondre plutôt qu'un technicien. Il ajoute que des spécialistes comme des professionnels de la TSR pourraient également être entendus.

Un commissaire socialiste ajoute que le technicien ne s'occupe que de la manœuvre de la caméra. Il déclare ensuite qu'il faudra se mettre d'accord également sur les informations à donner. Il ne pense pas qu'il faille surcharger les images.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un autre commissaire libéral déclare que l'idée n'est pas de surcharger l'image mais de capter l'attention des téléspectateurs. Il pense que voir les forces en présence pourrait mettre un peu de suspense.

Le président suggère alors de réentendre M. Knechtli lors de la séance du 26 janvier. Il passe au vote de la date de cette séance, qui est acceptée par 5 oui.

Séance du 26 janvier 2004

Présentation in situ de Léman bleu Télévision par M. Pascal Schouwey, rédacteur en chef (au moment de l'audition), ainsi que par M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition), visite des studios et des installations et seconde audition de M. Albert Knechtli

Présentation in situ de Léman bleu Télévision

M. Schouwey remet un mémoire (*annexes 4-7*) en expliquant qu'il s'agit d'un estimatif réalisé sur la base d'un ordre du jour du Conseil municipal comptant 63 points. Il a ainsi été possible d'évaluer le temps de la saisie des informations, indépendamment des points s'ajoutant à la dernière minute.

Il remarque que des essais ont été menés et que le résultat est bon, bien que la place sur l'écran soit importante. Il déclare toutefois qu'un problème est apparu, celui des séances de 17 h à 19 h, car elles nécessitent un appareillage déjà utilisé par ailleurs. Il serait donc nécessaire d'acquérir un nouvel Insciber, qui serait déposé à l'Hôtel de Ville.

Il mentionne par ailleurs qu'une information, en parallèle des séances, a également été envisagée, par le biais d'un journaliste qui procéderait à des interviews de rapporteurs. Ce journaliste devrait en l'occurrence consacrer une demi-journée de travail par séance, soit deux journées complètes pour les séances plénières et une demi-journée de saisie. Il précise que ce journaliste assurerait un suivi qui paraît indispensable. Il termine en évoquant les coûts qui s'élèveraient à 17 900 francs par an pour le fonctionnement et 20 000 francs d'investissement pour l'appareillage.

M. Knechtli ajoute que ces explications répondent précisément à la demande qui avait été formulée par la commission lors de la séance du 8 décembre 2003.

Un commissaire de l'AdG/SI demande si ces 20 000 francs concernent cet Insciber.

M. Knechtli acquiesce.

Le même commissaire de l'AdG/SI remarque alors que les montants sont très corrects.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

M. Schouwey ajoute qu'il s'agit en outre d'un appareillage fiable. Il précise qu'il faudra toutefois être scrupuleux dans la saisie des informations qui passeront à la télévision.

Un commissaire libéral demande alors comment il est possible que les commentaires du journaliste soient neutres.

M. Knechtli répond que ce journaliste devra être totalement indépendant de la chaîne.

M. Schouwey ajoute qu'il est nécessaire de trouver une perle rare qui connaisse bien le tissu économique et politique de la cité. Il mentionne en outre que la rédaction entend bien aborder les sujets comme elle le souhaite. Il remarque que la démarche proposée se veut finalement extrêmement pédagogique.

Un commissaire radical intervient et rappelle que la motion demande une simple information, sous la forme d'un encart à l'écran. Il ajoute que la proposition qui est faite concerne également une démarche rédactionnelle.

M. Schouwey répond que ces deux aspects sont proposés car la personne en charge de ces encarts peut également procéder à des interviews.

Un commissaire socialiste prend la parole et se déclare enchanté par les deux volets de cette proposition. Il pense en l'occurrence que le commentaire avisé d'un journaliste est une plus-value importante. Il se demande toutefois si ce journaliste sera rétribué par le Conseil municipal, indépendamment de Léman bleu.

M. Schouwey répond qu'il doit absolument être indépendant. Il explique alors que faire appel à un journaliste professionnel serait une démarche judicieuse, car ces derniers doivent signer une charte des droits et devoirs garantissant leur neutralité.

Le même commissaire socialiste remarque qu'il faudra donc ajouter quelques moyens financiers afin de pouvoir sélectionner la bonne personne.

Un commissaire libéral déclare qu'il est difficile d'imaginer le Conseil municipal rétribuer un journaliste. Il demande ensuite si le Grand Conseil a été approché à cet égard.

M. Knechtli répond que le Grand Conseil a une approche financière moins pragmatique que celle du Conseil municipal.

M. Schouwey ajoute que le Grand Conseil s'intéressera tôt ou tard à cette démarche et qu'il sera toujours possible de le renvoyer au Conseil municipal lorsqu'il s'adressera à Léman bleu.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire du Parti du travail demande alors s'il est possible qu'un collaborateur de la Ville se charge du travail de saisie. Une personne est en effet en charge des questions informatiques relatives aux séances du Conseil municipal.

M. Schouwey répond qu'il n'y a pas de problème de compétences mais que l'appareil ne se trouvera pas dans la salle. Cette solution serait évidemment possible pour le travail de saisie en amont.

Un autre commissaire socialiste se demande s'il est vraiment utile de retaper les ordres du jour, qui sont déjà informatisés.

M. Knechtli acquiesce et explique que ressaisir ces textes demande moins de temps que transformer les formats.

Visite des studios et des installations

M. Schouwey (*dans les locaux de la rédaction*) mentionne que le matériel utilisé est léger et que l'option d'une technologie numérique facilite grandement le travail. Si les locaux contiennent un banc de montage traditionnel, le journal quotidien se réalise ainsi grâce au numérique.

M. Schouwey (*dans les locaux de la régie*) explique que quatre personnes œuvrent en régie. En comparaison, la TSR utilise 19 collaborateurs pour le même travail afin d'assurer le journal de 12 h 45. Ces 19 personnes représentent l'intégralité des effectifs de Léman bleu. Il précise que cette économie de personnel est rendue possible grâce, notamment, à l'absence de cadres pour le journal.

Seconde audition de M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision

M. Knechtli prend la parole et explique que, depuis juin 2003, la chaîne est dirigée par un directoire qui réfléchit à une organisation plus simple et moins onéreuse. Il rappelle que le travail s'effectue avec des créatifs dans une ambiance rendue survoltée par la préparation du journal quotidien. Il est encore envisagé de modérer les tensions entre la rédaction et la direction en mettant plus en avant les ressources humaines. La gestion des relations commerciales doit également être accentuée. Ces différentes tendances ont généré la création d'un poste de secrétaire général, un poste à l'essai tenu depuis le mois de novembre par M^{me} Portales qui restera en charge jusqu'en avril.

Il affirme alors que des économies budgétaires ont déjà été réalisées en évitant les conflits avec la rédaction. Il rappelle ensuite qu'il avait été envisagé, à la suite du sommet du G8, de réaliser un bulletin d'informations quotidien, sept jours sur sept. Si le conseil d'administration a entériné cette expérience, il se

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

révèle maintenant impossible de la continuer avec la structure actuelle, qui est trop chère. Il remarque en outre que le Grand Conseil a multiplié ses séances au détriment des boucles publicitaires de la chaîne, entraînant un sérieux manque à gagner pour cette dernière. De fait, ces séances, si elles continuent à ce rythme et sans une aide accrue de l'Etat, risquent d'être diffusées en différé. Il ajoute que la relation avec le Conseil municipal est par contre excellente.

Il rappelle à cet égard qu'il était prévu de diminuer la participation de la Ville et d'augmenter celle de l'Etat, dans la perspective de la loi fédérale qui prévoit des subsides. Ces derniers ne pourront pourtant être acquis que difficilement en raison du bassin de population touché plus important que le seuil de 250 000 personnes prévu par la loi. Il remarque, en conclusion, que l'année 2003 s'est terminée à perte et qu'il n'est pas imaginable de renouveler ce résultat en 2004. C'est pour cette raison que le budget des ressources humaines a été diminué. Pour ce faire, un certain nombre de caméras ont été robotisées afin d'économiser sur les salaires des cadres, une économie évaluée à près de 60 000 francs. L'absence d'un directeur permet également de réaliser des économies substantielles.

Il déclare que Léman bleu est à présent sur le fil tout en réussissant à réaliser un journal tout au long de la semaine. Il répète que les sources de revenu de la chaîne demeureront restreintes jusqu'à l'application de la nouvelle loi, d'ici un à deux ans. Il remarque par ailleurs qu'il est également indispensable de renouveler le matériel, un coût qui ne semble pas causer de soucis grâce à l'accueil très favorable du conseil d'administration. Il conclut en déclarant espérer que les négociations menées avec l'Etat de Genève aboutiront et permettront de compenser les 250 000 francs nécessaires pour rééquilibrer le budget.

Questions-réponses

Un commissaire libéral demande qui sont les membres du conseil d'administration.

M. Knechtli: Ce conseil est formé de représentants de la BCGe, de Coditel, de Télégenève, de la Ville de Genève ainsi que des deux investisseurs étrangers qui s'occupaient au préalable de 8 Mont-Blanc.

Un commissaire socialiste se demande si la réalisation des mesures préconisées par la motion aura un effet sur l'audience.

M. Knechtli: L'audience des séances plénières du Conseil municipal s'élevait en 2002 à 20 000 personnes, voire plus lors d'événements particuliers. Il est imaginable d'espérer une audience s'élevant à 25 000 personnes. Ce sont des chiffres énormes par rapport à ce qui se fait à l'étranger. Tout dépend des sujets abordés.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Les débats sur le nouveau musée d'ethnographie ou le budget de la Ville ont ainsi attiré un nombre de téléspectateurs supérieur à la moyenne, puisque c'est près de 30 000 personnes qui ont suivi les débats.

Le même commissaire socialiste demande si les encarts télévisés reprendront les libellés officiels des objets.

M. Knechtli: Le journaliste opérera des synthèses parlantes et efficaces propre à mettre en valeur les objets débattus.

Un commissaire de l'AdG/SI remarque à cet égard que le Conseil municipal pourrait faire un effort et clarifier avec le bureau les titres des objets qui demeurent souvent très hermétiques.

Un autre commissaire libéral acquiesce et remarque que l'audience a de fortes chances d'augmenter.

M. Knechtli: Le sommet du G8 a été un moteur formidable pour les collaborateurs de la chaîne, qui ont réussi à réaliser une dizaine de bulletins d'informations lors de la manifestation. Toutefois, les nouvelles locales sont particulièrement rares le week-end et il semble nécessaire de réfléchir à une nouvelle démarche d'informations. Il pourrait être possible, par exemple, de réaliser des interviews en direct dans les communes mêmes.

Le même commissaire socialiste demande dans combien de temps les mesures proposées, si elles étaient adoptées, pourraient être concrétisées.

M. Knechtli: En deux mois.

Un commissaire radical remarque que, si la démarche politique opte pour un arrêté, il sera alors nécessaire de séparer les deux volets. En l'occurrence, il pense que la rétribution d'un journaliste pourrait être problématique.

M. Knechtli: Il faut résoudre cette problématique par le biais d'un contrat de prestations.

Un commissaire du Parti du travail intervient et déclare qu'une subvention suffirait.

Enfin, le même commissaire socialiste demande encore si l'appareil envisagé appartiendrait à la Ville.

M. Knechtli: C'est un point à définir. Cet investissement devra de toute façon être partagé avec le Grand Conseil.

Un autre commissaire socialiste pense qu'un contrat de prestations serait une formule plus appropriée.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire libéral demande qui serait l'employeur du journaliste.

M. Knechtli: Ce serait la Ville qui l'emploierait par le biais de ce contrat de prestations.

Un autre commissaire socialiste demande sur quelle base horaire il sera rétribué.

M. Knechtli: Le tarif a été calculé sur celui des journalistes officiels. Ce point est indiqué dans le mémoire remis en début de séance (*annexes 4-7*).

Discussions et votes

Un commissaire de l'AdG/SI prend la parole et déclare que'il sera nécessaire de préciser les invites de la motion et d'évoquer la création d'un éventuel arrêté ainsi que l'établissement d'un contrat de prestations. Il pense que le Conseil administratif donnera suite à ce projet si le Conseil municipal est unanime.

Un commissaire radical rappelle alors que la motion concernant les malentendants, déposée il y a trois ans, avait utilisé le biais de la motion, une motion qui s'est rapidement perdue dans les tiroirs du Conseil administratif. Il pense qu'il serait donc judicieux d'utiliser un outil plus «musclé».

Un commissaire du Parti du travail acquiesce et déclare que cette motion doit absolument aboutir à un projet d'arrêté. Il rappelle par ailleurs que les bandes passantes prévues dans la motion M-63 en faveur des malentendants posaient quelques problèmes, puisque ces derniers ont souvent des problèmes de lecture. Il remarque encore que les projets de lois débattus par le Grand Conseil sont plus hermétiques que les intitulés utilisés par le Conseil municipal. Il pense en définitive que ce projet permettrait d'aboutir également au résultat que la motion en faveur des malentendants laissait espérer. Il ajoute toutefois qu'il serait opportun de préciser les chiffres.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle également que cette motion M-366 est techniquement moins compliquée que celle en faveur des malentendants et surtout moins onéreuse. Elle touche en outre plus de personnes. Il pense donc qu'elle a de grandes chances d'aboutir à un résultat concret.

Un commissaire socialiste déclare alors qu'un arrêté sera plus efficace. Il pense qu'il est nécessaire de donner la mission au Conseil administratif de réaliser un contrat de prestations, cela en collaboration avec le bureau du Conseil municipal.

Un autre commissaire socialiste ajoute que la motion concernant les malentendants prévoyait effectivement une dépense de 64 000 francs par année, indépendamment de l'achat d'un prompteur.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire de l'AdG/SI propose au président de prendre langue avec le Secrétariat du Conseil municipal afin d'établir ce projet d'arrêté.

Le président mentionne qu'il est encore nécessaire de se déterminer formellement sur les conclusions à donner à la réflexion.

Un commissaire socialiste demande alors aux motionnaires s'il serait envisageable que la commission reprenne cette motion à son actif.

Le même commissaire radical acquiesce, mais déclare que cela ne sera guère utile si la commission est unanime.

Un commissaire du Parti du travail ajoute en outre que cette motion pourrait être présentée seulement au nom des commissaires et non au nom de la commission.

Le même commissaire radical remarque que la commission devra donc se décider, lors de la prochaine séance, sur un projet d'arrêté qu'il rédigera.

Un commissaire des Verts demande s'il sera possible de revenir sur un débat de fond.

Le président acquiesce.

Un commissaire socialiste mentionne qu'il faut deux projets d'arrêtés, un premier pour le contrat de prestations et un second pour l'investissement à faire pour un Inscriber.

Le président passe alors au vote indicatif de la démarche proposée.

La commission accepte la démarche de deux projets d'arrêtés, un premier pour le contrat de prestations et un second pour l'investissement à faire pour un Inscriber, à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC)

Un autre commissaire socialiste intervient et remarque ne pas avoir compris la réponse de M. Knechtli quant à cet appareil.

Un commissaire de l'AdG/SI répond avoir compris qu'il appartiendrait à la Ville.

Le même commissaire socialiste remarque que c'est absurde. Il pense en outre qu'un seul arrêté contenant une proposition de contrat de prestations englobant l'achat de cet appareil serait plus simple. Il ajoute qu'il est nécessaire de réfléchir à la formule la plus judicieuse.

Un commissaire du Parti du travail mentionne que c'est un investissement et qu'il est obligatoire de le dissocier des frais de fonctionnement.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Le même commissaire de l'AdG/SI rappelle que c'est la Ville qui investit dans cet appareil en suivant les conseils de Léman bleu.

Un commissaire des Verts remarque qu'il existe des moyens de faire passer des frais d'investissement dans des frais de fonctionnement, par le biais, notamment, du leasing, une solution qui serait peut-être plus saine.

Le même commissaire de l'AdG/SI propose de demander à M. Burri quels sont les mécanismes financiers les plus judicieux.

Un commissaire du Parti du travail ajoute que la commission peut décider si cet appareil appartiendra à la Ville ou à Léman bleu.

Séance du 29 mars 2004

Audition de M. Stéphane Santini, directeur de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition)

Le président annonce que l'on ne va pas auditionner M. Santini.

Un commissaire libéral se demande si la commission avait d'ailleurs voté son audition.

Le président répond que la commission avait voté celle-ci (*n.d.r.: désolé, pas de traces de ce vote aux procès-verbaux!*). Il indique qu'il a reçu un téléphone aujourd'hui lui annonçant que M. Santini ne viendrait pas. Il n'y a donc actuellement pas de direction à la tête de Léman bleu Télévision. Il ajoute qu'aucun représentant de la chaîne ne sera présent aujourd'hui.

Discussions et votes

Le président affirme que c'est un dossier qui doit tout de même être traité. Il ajoute qu'il aurait dû présenter un projet d'arrêté, ce qu'il n'a pas fait. Il demande à la commission si elle désire préparer un projet d'arrêté et revenir au plénum avec celui-ci.

Un commissaire socialiste propose que la commission attende qu'il y ait une vraie direction. Il ne pense pas qu'il faille mettre un terme à cette motion aujourd'hui, car ce serait préjudiciable.

Un commissaire libéral s'inquiète. Il se demande s'il y a un «pilote dans l'avion». Il pense qu'il faudrait que la commission s'interroge sur ce qui se passe vraiment au sein de Léman bleu; il se demande même s'il ne serait pas judicieux de faire un audit. Il a appris, par exemple, que des journalistes n'ont pas de contrats de travail, alors qu'ils ont des fiches de salaire chaque mois. Il considère que la situation est catastrophique.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire radical propose de différencier le statut actuel de Léman bleu et la motion. Il se demande ce que l'on peut faire avec la motion. Il estime que, tant que la Ville est actionnaire de Léman bleu, la commission peut voter une somme pour satisfaire les gens qui regardent Léman bleu. A son avis, il faut traiter la motion.

Un commissaire du Parti du travail se demande si Léman bleu va encore exister dans quelques semaines. Il aimerait s'assurer que ce crédit sera utilisé par la chaîne, le cas échéant. Il faudrait auditionner M. Muller pour savoir ce qui se passe avec la chaîne. Le vote d'un crédit ne servirait à rien si la télévision venait à disparaître.

Un commissaire des Verts va dans le sens de ses collègues. Il pense qu'il faut attendre. Il constate qu'il est effectivement dommage que la commission ne puisse pas aller plus loin dans la motion, mais il pense qu'il faut attendre quelques mois. Il se demande si l'on peut faire une interpellation sur Léman bleu lors de la séance plénière de la semaine suivante.

Un commissaire démocrate-chrétien est en accord avec ses collègues. Le budget que la commission a établi l'a été sur la base des propos d'un rédacteur en chef, dont les décisions ont été mises en échec par le conseil d'administration. Il faut donc, d'après lui, attendre la prochaine direction pour savoir dans quelle direction elle veut aller et quels sont ses réels besoins.

Un commissaire libéral va «dans le sens général du vent». Il fait remarquer que la motion n'est pas strictement dépendante d'un directeur, mais il pense qu'il est opportun de laisser du temps à la prochaine direction, de sorte qu'elle puisse répondre aux questions de la commission de manière claire.

Un commissaire du Parti du travail se demande si le Conseil administratif va continuer à soutenir Léman bleu ou s'il a l'intention de s'engager avec une autre télévision régionale.

Un commissaire socialiste pense que le conseil d'administration va informer la commission. Il ne pense pas que cela doive faire l'objet d'une motion de la part de la commission; d'après lui, une question orale suffirait.

Un commissaire libéral fait part de son sentiment. S'il s'agit de demander comment va Léman bleu, une question orale suffit. Ce commissaire pense néanmoins que la gestion de cette entreprise n'est pas optimale. Il affirme donc que la commission doit se poser la question de savoir comment elle désire matérialiser sa position vis-à-vis de Léman bleu.

Un autre commissaire socialiste affirme que, a priori, il serait plutôt judicieux de faire confiance au Conseil administratif plutôt que de faire une motion.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Le président désire rester sur la motion M-366. Il pense que, si les commissaires veulent parler de Léman bleu, alors il faut en discuter, mais au point 5 de l'ordre du jour, dans les «divers». Il ne désire pas mélanger les deux points: la motion et Léman bleu.

Le même commissaire socialiste répond que les choses ne sont pas exclusives.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que le vote de cette motion serait grotesque. Il dit que ce serait ridicule de voter un crédit alors que toutes les informations ne sont pas entre les mains de la commission. Il affirme que le Conseil administratif a retenu la subvention parce qu'il a des doutes. Personnellement, il pense que ce n'est pas le rôle de la commission de s'intéresser à la gestion proprement dite de Léman bleu.

Le président propose de suspendre cette motion.

La suspension de la motion M-366 est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

Le président revient sur l'information de la *Tribune de Genève*. Il se demande dans quel sens la commission doit poursuivre ses travaux.

Le même commissaire socialiste propose d'auditionner MM. Muller et Mugny.

Un commissaire du Parti du travail propose aussi d'auditionner MM. Muller et Mugny, car une question orale en séance plénière ne permettra pas d'obtenir une réponse de manière précise. De plus, les questions orales ne se font pas forcément à un moment où tout le monde peut être présent. Il propose de faire une audition avec notes de séance à l'appui, ce qui permettra aussi d'avoir une réponse codifiée.

Un commissaire libéral pense que la commission anticipe un peu les choses. La commission de l'informatique et de la communication n'est, d'après lui, pas là pour gérer Léman bleu. Il pense que les magistrats se posent probablement les mêmes questions que les commissaires et qu'ils ne pourront probablement pas répondre à nos attentes.

Un commissaire de l'UDC est d'accord avec les libéraux. Il estime que, tant qu'il n'y a pas de direction, il serait difficile pour les magistrats de répondre aux questions que se posent les commissaires.

Un commissaire socialiste affirme que l'un des avantages de traiter la motion aurait été de donner un signe fort au Conseil administratif au moment budgétaire pour que celui-ci puisse inclure ces frais quelle que soit la nouvelle direction. Personnellement, il n'a jamais entendu parler de l'éventuelle création d'une autre télévision privée régionale.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire des Verts comprend le sentiment du président, mais il maintient que le Conseil administratif est conscient de cette motion. Il voit un avantage à suspendre cet objet dans le fait que la commission pourra auditionner la nouvelle direction.

Un commissaire démocrate-chrétien répond au socialiste. Il dit que M. Chevrollet travaille sur un autre projet de télévision locale depuis quelque temps. Il cherche des fonds et fait des tours de table.

Séance du 4 octobre 2004

Audition de M. Michel Chevrollet, directeur des programmes de Léman bleu (dès mai 2004)

(N.d.r.: L'audition de M. Chevrollet ayant porté tant sur la motion M-366 que sur la proposition PR-346 concernant une subvention en faveur de Léman bleu SA pour l'acquisition de matériel de production et diffusion, il est difficile de distinguer les propos relatifs uniquement à cette motion. Par souci de transparence, l'ensemble des débats est donc retransmis.)

M. Chevrollet distribue le programme de la chaîne (*annexe 8, page de couverture*) et déclare que l'audience est en progression et qu'elle est à présent très bonne. Il rappelle que TV Léman bleu a été créée grâce à un partenariat dans lequel la Ville de Genève a joué un rôle important. Il précise que la chaîne emploie maintenant 20 employés et que des commissions du personnel, du programme et technique, ont été mises sur pied.

Il évoque ensuite le matériel et remarque que son achat était une condition sine qua non à la survie de TV Léman bleu. Il précise qu'il a été miraculeux que ce matériel arrive à temps. Il ajoute que tout n'est pas encore parvenu. Il explique ensuite qu'une partie du matériel précédent était loué pour plus de 10 000 francs par mois et que c'est lui qui a proposé de renouveler le stock sur la base d'une liste – qui a été quelque peu modifiée – que les collaborateurs avaient préparée avant même qu'il ne devienne directeur.

Il remarque ensuite que l'entente avec Télégénève et le Conseil administratif est excellente et que tous les projets ne sont pas encore réalisés. Il mentionne qu'il est évidemment discutable que Télégénève ait tant investi dans TV Léman bleu. Il termine en déclarant que, si l'enveloppe budgétaire a été respectée, la situation financière de la chaîne n'est pas rose, puisqu'il ne lui reste de quoi survivre que pendant quelques mois.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Questions-réponses

Un commissaire de l'UDC demande quel était le taux et les conditions du prêt de Télégenève.

M. Chevolet: C'est la secrétaire générale qui s'occupe des questions financières avec le conseil d'administration. Toutefois, le taux est de 0% et le prêt est à court terme. Cette somme permet de recapitaliser et de relancer la chaîne.

Un commissaire radical remarque que la demande de matériel pour la télévision Léman bleu était préalable à la nomination de M. Chevolet. Il se demande si la liste évoquée correspond aux dépenses et aux besoins.

M. Chevolet: 7000 à 8000 francs de plus ont été dépensés afin de pallier l'usure du câblage. 18 000 francs ont encore été investis dans des caméras de tournage. Les 315 000 francs concernent la régie et le plateau.

Le même commissaire radical demande si le vidéomaton fait partie de ce crédit.

M. Chevolet: Non.

Le même commissaire radical mentionne ensuite qu'au vu de l'audience actuelle la publicité devrait pouvoir bien fonctionner.

M. Chevolet: La régie publicitaire a un problème qui génère une situation médiocre. En l'occurrence, il faudrait intégrer une telle régie à la chaîne. Les radios locales ont des recettes publicitaires bien meilleures, raison pour laquelle il faudrait dénoncer le contrat avec cette régie.

Un commissaire socialiste demande combien de personnes regardent Léman bleu.

M. Chevolet: Il y en avait 20 000 par jour et, à présent, c'est 40 000 personnes qui suivent les programmes. Cependant, l'échantillonnage est trop faible pour être réaliste, puisque seuls 40 foyers constituent la population de l'étude statistique.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir un *business plan*.

M. Chevolet: Ce document peut être fourni, bien qu'il relève du conseil d'administration. La période d'analyse n'est pas encore terminée.

Un commissaire libéral présente alors ses excuses pour son comportement vindicatif du mois juin. Il explique qu'il était inquiet de voir une telle proposition présentée au Conseil municipal si rapidement, au moment où Léman bleu sem-

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

blait faire complètement naufrage. Il demande ensuite si M. Chevolet a l'impression que de futurs partenaires pourraient s'intéresser à la chaîne lorsque la Ville aura dépensé son dernier franc.

M. Chevolet: C'est possible. Une télévision locale n'est pas véritablement rentable. Une manne financière pourrait venir de grands groupes à la condition que la Ville de Genève abandonne son monopole.

Le même commissaire libéral demande si les recettes publicitaires seront meilleures une fois que la régie publicitaire sera remaniée.

M. Chevolet: L'argent public est nécessaire pour faire vivre une télévision locale. La télévision de qualité comme Arte relève systématiquement de fonds publics. Le contrat avec la régie publicitaire a déjà été dénoncé officieusement et il le sera officiellement lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Ce dernier a la crainte que cette régie publicitaire fasse faillite. Il rappelle ensuite qu'il est en poste depuis trois mois et qu'il lui faut encore trois mois de plus pour constituer une équipe de vente.

Un commissaire des Verts demande si des démarches ont été faites auprès des autres communes et de l'Etat.

M. Chevolet: Des contacts ont été entrepris auprès de l'Association des communes genevoises et des communes. Il est apparu qu'un certain nombre de communes devaient encore honorer des factures, un montant d'environ 50 000 francs. Certaines communes ont remboursé plus qu'elles ne devaient. Léman bleu a couvert la fête des vendanges de Russin ou les Fêtes de Genève, par exemple. Ces émissions n'ont rien coûté et il suffit d'avoir un peu d'imagination pour trouver des sponsors.

Le même commissaire des Verts demande quel est le montant global versé par les communes.

M. Chevolet: Il est nécessaire de distinguer les communes qui ont des réseaux des autres.

Le même commissaire des Verts demande ce qu'il en est du Canton.

M. Chevolet: Ce dernier a versé 40 000 francs pour l'achat d'une régie, plus 70 000 et 15 000 francs pour l'ordre du jour du Grand Conseil. Le Conseil municipal est pour lui prioritaire, par rapport au Grand Conseil.

Un commissaire socialiste se demande ce qu'il en est des créances postposées, si elles ont été annoncées et ce qu'en dit le juge.

M. Chevolet: C'est le conseil d'administration qui s'occupe de ces questions.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Le même commissaire socialiste demande ensuite si *GHI* peut préserver la chaîne d'une dérive du type TF1.

M. Chevrolet: Il y a toujours à boire et à manger dans la presse. Cependant, *GHI* est le journal le plus distribué à Genève et Léman bleu a besoin de partenaires. *GHI* joue le jeu de la visibilité.

Le même commissaire socialiste demande encore s'il est possible d'avoir un décompte d'apparitions par parti.

M. Chevrolet: C'est prévu et ce décompte sera réalisé par la rédaction.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir ce décompte.

M. Chevrolet: L'équilibre de temps doit évidemment être respecté entre les partis. Il n'y a aucun problème à cet égard. Les chiffres sont à disposition à Léman bleu.

Un autre commissaire socialiste demande si les entreprises, comme Fleurimont, qui sont évoquées dans les émissions sont des sponsors.

M. Chevrolet: C'est le cas pour certaines d'entre elles. La publicité ne se mêle pas aux émissions d'information. Cinémascop donne des billets ou City Disc offre des disques. Ce sont des moyens vitaux pour dégager de l'argent.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir des vidéos sur les événements culturels genevois que Léman bleu a couverts.

M. Chevrolet: Oui. Le site Internet, qui a été entièrement refait, propose ces vidéos.

Le même commissaire socialiste aimerait obtenir la liste de ces vidéos. Il demande ensuite si les minutes de temps de passage des politiques sont équivalentes à la proportion des partis siégeant dans les conseils.

M. Chevrolet: Il y a des personnes qui créent l'actualité.

Un commissaire des Verts évoque alors la page 12 du programme de la chaîne et demande si la numérotique est une rubrique sponsorisée.

M. Chevrolet: Non. Mais c'est un concept italien qui fonctionne très bien.

Le tour des questions étant achevé, le président propose alors de reprendre le traitement et le vote de la motion M-366 lors d'une prochaine séance, qui pourrait se dérouler dans les locaux de Léman bleu.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Séance du 8 novembre 2004

(N.d.r.: A l'instar de la séance du 4 octobre, les auditions ayant porté tant sur la motion M-366 que sur la proposition PR-346 concernant une subvention en faveur de Léman bleu SA pour l'acquisition de matériel de production et diffusion, il est difficile de distinguer les propos relatifs uniquement à cette motion. Par souci de transparence, l'ensemble des débats est donc retransmis.)

Visite des locaux et présentation du nouveau matériel

M. Chevrolet rappelle que le renouvellement de matériel était essentiel à la continuation des activités de Léman bleu. Il explique qu'il s'agit d'une excellente opération et que les dépenses ont été effectuées au plus près du devis. Ce crédit a permis principalement l'acquisition de nouvelles caméras ainsi que de plusieurs appareils de haute technologie en régie.

Il invite ensuite la commission à visiter les locaux. Il montre tout d'abord la terrasse aménagée et déclare qu'elle a été reliée par câbles afin de pouvoir effectuer des tournages en extérieur. Il guide ensuite la commission dans les différentes pièces des locaux de la chaîne et explique qu'une partie importante du matériel remplacé a pu être réaffectée à de nouvelles tâches. Il mentionne ainsi que les anciens bancs de montage sont désormais utilisés comme outils de production et de travail et que l'ancienne régie, bien que désuète, sert aujourd'hui à la réalisation de petits effets spéciaux.

Il ajoute ensuite qu'à cette heure toute l'équipe de Léman bleu prépare activement l'émission du soir. Des journalistes stagiaires, qui suivent parallèlement les cours du Centre de formation des journalistes à Lausanne, sont chargés de la préparation et de la présentation du téléjournal. Il précise alors qu'un effort particulier a été fait pour l'amélioration de l'équipement du studio du téléjournal, tout en veillant à limiter au minimum les dépenses pour la décoration des deux studios qui s'élèvent à 10 000 francs environ.

Il présente enfin les nouveaux appareils de la régie et explique que ceux-ci permettent notamment la gestion du direct quotidien avec la *Tribune de Genève*, la direction à distance des caméras et une optimisation du son. Il propose enfin que la moitié de la commission le suive sur le plateau afin d'assister au tournage de l'émission *90 minutes chrono* diffusée en direct à 18 h et que l'autre moitié de la commission suive l'émission depuis la régie.

Sur le plateau, il mentionne que l'essentiel du crédit a été consacré à l'acquisition de nouvelles caméras permettant de régler la colorimétrie de chaque appareil, afin d'unifier l'image.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Audition de M. Cédric Tonoli et de M. Laurent Keller, journalistes stagiaires chargés du téléjournal, ainsi que de M^{me} Alexia Erb, animatrice

Le président demande aux collaborateurs auditionnés comment ils vivent les changements intervenus au sein de la chaîne et s'enquiert du climat de travail après la crise qu'elle a traversée.

M^{me} Erb répond qu'elle est satisfaite du formidable esprit d'équipe qui anime leur travail et que l'ensemble du personnel souhaite aller de l'avant.

Un commissaire libéral déclare qu'il voudrait poser des questions plus précises sur les rapports de travail. Il rappelle que, lors de la dernière visite de la commission de l'informatique et de la communication, le précédent rédacteur en chef leur avait caché son intention de quitter prochainement la chaîne et que les membres de la commission avaient par conséquent eu le sentiment d'être les din-dons de la farce. Il demande ensuite des précisions sur le communiqué de presse qui avait été diffusé par le personnel de Léman bleu lors de la crise.

M. Keller indique qu'il avait cosigné ce document, alors qu'il venait de rejoindre la chaîne. Il rappelle que ce communiqué de presse, qui n'a été repris que timidement par la presse, visait exclusivement M. Knechtli. Ce dernier est finalement resté en fonction à Léman bleu et l'ensemble de l'équipe l'a accepté. Il précise que beaucoup de choses n'allaient pas à cette époque, notamment en matière de communication. Il signale que la situation est nettement meilleure aujourd'hui.

Le même commissaire libéral remarque qu'il est important pour la commission d'entendre le point de vue du personnel. Il rappelle qu'à l'époque les contrats et les conditions-cadres de travail n'étaient pas toujours respectés. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Keller répond que, en ce qui le concerne, ses conditions de travail sont légales et correctes. Il indique qu'il est possible que certaines personnes aient travaillé bénévolement au sein de la chaîne, mais qu'il s'agit d'une pratique courante dans le métier.

M. Tonoli remercie d'abord la commission de prendre la peine de les écouter. Il rappelle que, durant la crise, le personnel s'est retrouvé très isolé, mais que cette situation a permis de ressouder l'équipe. Il explique que le communiqué de presse témoignait du sentiment de l'équipe de ne pas être entendue. La violence de son contenu répondait à la violence de la nouvelle du licenciement massif du personnel.

Le président demande à M. Tonoli comment il vit la situation actuelle.

M. Tonoli répond que les différentes composantes du personnel se sont beaucoup rapprochées grâce à cette crise et que l'équipe en est sortie renforcée.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un autre commissaire libéral remarque qu'un certain nombre de contributeurs externes, comme le *GHI*, interviennent sur Léman bleu. Il demande quel est l'état des relations que ces derniers entretiennent avec la chaîne et quel est leur degré d'intégration dans l'équipe.

M. Keller répond qu'une collaboration entre la rédaction du journal et le *GHI* s'est effectivement installée. Il ajoute qu'il est souhaitable que Léman bleu développe des relations avec d'autres journaux locaux. Il remarque que, même s'il existe toujours une certaine course à la nouvelle, Léman bleu ne se met pas en concurrence avec le reste de la presse.

M. Tonoli ajoute que Léman bleu a toujours collaboré avec le reste de la presse, par exemple dans l'émission *Face à la presse* coanimée avec Radio Lac et la *Tribune*. Il remarque que les collaborateurs de Léman bleu ont maintenant le sentiment d'appartenir réellement à la communauté journalistique genevoise.

Le même commissaire libéral réclame des précisions sur le statut de journaliste stagiaire.

M. Tonoli explique que les stagiaires suivent, parallèlement à leur activité à Léman bleu, des cours au Centre de formation de Lausanne et qu'ils bénéficient d'une carte de presse provisoire.

Un commissaire socialiste félicite le personnel pour sa défense pendant la crise et le remercie pour sa franchise actuelle. Il se dit satisfait des améliorations décrites. Il souhaite à présent revenir à la motion M-366.

Le président intervient pour préciser que l'audition du personnel a lieu dans le cadre de la motion M-366, mais que c'est une occasion de poser des questions plus générales.

Le même commissaire socialiste remarque qu'il serait plus indiqué d'interroger le personnel technique au sujet de la motion. Il rappelle que, lors du précédent entretien, on avait indiqué à la commission que l'acquisition d'un appareil supplémentaire était nécessaire. Il se demande si tel est toujours le cas après l'acquisition du nouveau matériel.

Un commissaire des Verts demande aux collaborateurs auditionnés quel est leur état d'esprit quant à l'avenir de la chaîne.

M. Tonoli répond qu'à titre personnel son investissement est intégral, mais qu'il est toujours difficile de faire des pronostics pour l'avenir. Il répète que Léman bleu bénéficie d'un bon programme et que les collaborateurs sont heureux de participer au renouveau de la chaîne.

M. Keller acquiesce.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Le même commissaire des Verts leur demande s'ils se sentent confiants.

M. Tonoli répond par l'affirmative, mais ajoute qu'il n'a pas connaissance de certains éléments dont dépend la survie de la chaîne.

Le même commissaire des Verts demande encore si la communication s'est améliorée depuis l'époque de la crise.

M. Tonoli rétorque qu'il constate une réelle volonté d'améliorer la communication de la part de la direction de la chaîne. Il précise qu'un débriefing a désormais lieu chaque soir après le journal. Il ajoute que ce qui sort de la sphère du journaliste n'est en général pas communiqué.

M. Keller explique que M. Chevrolet est très clair sur les grandes lignes, comme les courbes d'audience ou les grosses demandes de fonds, mais qu'il ne donne pas de détails. Il ajoute que la transparence s'est améliorée.

Un commissaire libéral demande comment sont calculées ces courbes d'audience.

M. Tonoli explique qu'elles sont calculées à partir d'un échantillon de la population genevoise dont l'écoute est mesurée par un boîtier installé à domicile.

Un commissaire libéral fait remarquer qu'il faut un certain recul avant de pouvoir calculer ces taux d'audience. Il demande ensuite aux stagiaires si la télévision locale a un avenir sous la forme actuelle et si cet avenir est, selon eux, plutôt genevois ou romand.

M. Keller affirme que la télévision locale à Genève a sa place. Il ajoute que, lorsque l'on observe la couverture de la TSR, on s'aperçoit qu'il existe un espace pour une couverture sur ce canton qui présente une grande richesse. Il précise qu'une telle télévision de proximité nécessite beaucoup de moyens.

M. Tonoli déclare que l'avenir d'une chaîne locale est tout tracé. Il remarque qu'un grand groupe comme la TSR ne pourra par contre peut-être plus assurer un tel travail de proximité à l'avenir. Il ajoute qu'à titre personnel il n'a aucune envie de travailler à la TSR, qui ne présente pas les avantages d'une petite équipe dynamique comme la leur.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si le personnel de Léman bleu a saisi, d'une manière ou d'une autre, le Conseil municipal depuis la crise. Il demande également comment est représenté le personnel.

M. Tonoli répond que le personnel n'a pas entrepris d'autres démarches que le communiqué de presse. Il explique également que toutes les positions ont été systématiquement assumées par tout le personnel.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Le président propose ensuite de revenir au problème plus technique de la motion M-366.

Un commissaire libéral remarque que la retransmission actuelle des séances du Conseil municipal ne semble pas attrayante pour les téléspectateurs et que le but de la motion est de l'améliorer. Il demande aux journalistes quelle serait la forme d'une retransmission idéale.

M. Tonoli répond que beaucoup de gens leur en parlent et se plaignent généralement de la mauvaise qualité de l'image. Il suggère d'améliorer la visibilité des débats, en ajoutant par exemple des bandeaux explicatifs et en faisant intervenir un présentateur pour des rappels. Il ajoute que des interventions depuis la buvette plairaient très certainement aux Genevois et permettraient d'humaniser l'image du Conseil municipal.

M. Keller déclare que ces téléspectateurs sont souvent des personnes impliquées dans les débats ou des intellectuels. Rendre accessible ce programme à d'autres personnes est un challenge à relever.

M. Keller déclare que l'équipe veut se rapprocher des communes et des Genevois.

M. Tonoli remercie la commission et l'invite à suivre les programmes de Léman bleu. Le président rappelle que les téléspectateurs préfèrent suivre les séances du Conseil municipal que celles du Grand Conseil. Il remercie encore les collaborateurs auditionnés pour leur franchise, les pistes d'avenir qu'ils ont évoquées et les éclairages techniques qu'ils ont pu apporter.

Audition de MM. David Charrier, réalisateur et chef d'antenne, et François Annen, réalisateur

M. Charrier prend la parole et signale que les images du Conseil municipal sont tournées à partir de caméras de surveillance, ce qui explique la faible qualité de la transmission. Il serait nécessaire d'améliorer le matériel. Il mentionne que le signal émis depuis le Conseil municipal a été testé et qu'il est excellent, ce qui indique que les parasites viennent de la salle elle-même. Il ajoute que cette dernière ne rend de toute façon pas très bien à l'image.

Le président demande quel matériel serait nécessaire pour améliorer ces retransmissions.

M. Charrier répond qu'une caméra installée sur la table centrale permettrait d'aller chercher des images plus intéressantes. Il déclare également qu'il faudrait installer un micro d'ambiance. Il précise ensuite qu'il accomplit la réalisation directement sur place et qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas de liens avec le

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

titrage effectué dans la régie de Léman bleu. Il serait donc souhaitable de disposer d'une machine Inscriber permettant de surimprimer les noms directement sur place, ce qui impliquerait également qu'une personne supplémentaire effectue cette tâche pendant les débats.

Il signale encore que le Grand Conseil pense également investir afin d'améliorer la retransmission des séances, en installant sur place un petit studio mobile, ainsi qu'une petite régie pouvant intégrer le titrage, dans le but de réaliser une émission citoyenne qui reviendrait sur les débats. Il termine en déclarant que diffuser les débats de manière brute, sans montage ni coupure, comme c'est le cas actuellement, présente aussi un intérêt certain pour les téléspectateurs.

Un commissaire libéral déclare qu'en Allemagne le Bundestag dispose de sa propre télévision avec un lien sur Internet ou le télétexte. Il demande si un tel système serait réalisable.

M. Charrier répond que l'ordre du jour est très souvent modifié en cours de séance et que diffuser les textes dans leur intégralité lui paraît quelque peu indigeste.

Un commissaire socialiste demande un ordre de grandeur financier pour l'acquisition de ce matériel.

M. Charrier indique que l'estimation pour le studio mobile et la petite régie incluant le titrage s'élève à 30 000 voire 40 000 francs. Il précise que ce montant n'inclut pas le travail de la personne derrière ces machines, ni les nouvelles caméras dans la salle.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'intégrer des petits reportages sur les lieux de la ville évoqués dans les débats.

M. Charrier répond par l'affirmative, mais précise que cela nécessiterait un travail de manipulation d'archives et de prise d'images, ce qui n'est pas dans les moyens actuels de l'équipe de Léman bleu.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est de l'éclairage.

M. Charrier répond que le mélange de lumière du jour et de lumière artificielle est toujours préjudiciable à l'image, mais que de nouvelles caméras amélioreraient déjà grandement la qualité.

M. Annen précise néanmoins que, dans ce genre de plateau, un meilleur matériel peut aussi révéler des défauts qui ne se remarquaient pas auparavant.

M. Charrier ajoute que des aménagements au niveau de l'éclairage ont déjà été réalisés et que la lumière est suffisante dans la salle.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire socialiste revient sur la question de l'inscrire et propose que les secrétaires du Conseil municipal effectuent des résumés des objets soumis en séances afin de simplifier le travail sur cet appareil.

M. Charrier répond qu'une telle préparation serait insuffisante, car des manipulations techniques sont nécessaires pour mettre en page ces bandeaux.

Discussions et vote

Le président rappelle brièvement la teneur de la motion: il s'agit d'une invite au Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires pour doter les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits à l'écran, propres à renseigner les téléspectateurs. Il demande si des amendements sont proposés à ce sujet.

Un commissaire socialiste remarque que l'étude de cette motion avait été suspendue à la suite de la crise. Il déclare qu'un vote est possible lors de cette séance, les perspectives étant désormais beaucoup plus claires. Il ajoute que l'idée de pédagogie citoyenne que sous-tend cette motion est bonne.

Un commissaire démocrate-chrétien souligne qu'il est incohérent de manifester, d'une part, une certaine méfiance à Léman bleu avec la proposition PR-346, comme le propose les libéraux, et de demander, d'autre part, des prestations avec la motion M-366. Il ajoute qu'il ne faut pas prendre les téléspectateurs pour des débiles. Ils apprécient aussi les débats bruts, comme l'a souligné M. Charrier. Par contre, il regrette qu'il n'y ait pas de sommaire des débats sur le site Internet de la Ville, contrairement au Canton.

Un commissaire de l'AdG/SI abonde dans ce sens: d'un côté, on impose un cahier des charges et, de l'autre, on appelle à la concurrence. Il ajoute que la commission manque d'éléments pour pouvoir voter. Il répète qu'il ne faut pas prendre les téléspectateurs pour des débiles profonds et souligne à nouveau l'intérêt de la retransmission des débats bruts. Il déclare enfin qu'il faudrait que l'invite au Conseil administratif soit plus souple.

Un commissaire libéral se défend de manquer de cohérence et précise que les libéraux n'entreront pas non plus en matière sur la motion M-366. Il ajoute qu'on ne sait pas encore précisément combien vont coûter ces aménagements. Les montants doivent être demandés à Léman bleu avant de se prononcer.

Le président rappelle que M. Charrier a articulé un chiffre de 40 000 francs.

Un commissaire des Verts fait part de ses réserves sur les modalités d'application de cette motion. Il déclare que faire apparaître les noms des intervenants

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

sur l'écran ne revient pas à prendre les téléspectateurs pour des imbéciles, mais à améliorer la lisibilité des débats. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un arrêté, mais d'un projet de motion qui ne nécessite pas de montant précis. Le projet d'arrêté viendra plus tard. Il déclare encore que le Conseil administratif devrait s'adresser à l'autorité compétente du Canton pour s'accorder sur ce projet.

Un autre commissaire libéral s'inquiète du contrôle de la réalisation du projet par la suite. Il suggère que les techniciens de Léman bleu fassent une proposition crescendo, par ordre de priorité, en précisant à chaque échelon le montant de l'acquisition.

Un commissaire socialiste déclare qu'il y a confusion des rôles: une motion est une impulsion pour que le Conseil administratif fasse une proposition. Soit elle est incluse dans le budget voté par le Conseil municipal, soit elle est présentée sous forme de projet de règlement du Conseil administratif et la commission pourra aussi en débattre. Il précise que le rôle de la commission de l'informatique et de la communication n'est pas de déterminer les montants, mais de donner une impulsion politique. Il répète que cette motion ne prend pas les téléspectateurs pour des débilés profonds, mais qu'elle demande simplement des commentaires écrits qui rendent les débats plus lisibles.

Le président pense également que la formulation de l'invite est trop contraignante. Il propose que la motion invite simplement le Conseil administratif à étudier les propositions faites par Léman bleu.

Un autre commissaire libéral acquiesce. Il propose une nouvelle formulation: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais un projet chiffré de nature à améliorer la retransmission des séances.» Il est également d'accord que le débat brut est une bonne formule. Il précise encore que les 40 000 francs évoqués par M. Charrier correspondent à l'achat de la régie et du studio mobiles, ce qui va plus loin que la simple surimpression écrite. Enfin, il ajoute qu'il n'y a aucun problème à demander plus de précisions sur les montants.

Un commissaire de l'AdG/SI constate qu'une entente est sur le point d'être trouvée. Il souligne que la proposition libérale enlève le caractère contraignant de l'invite qui le dérangeait au départ.

Un commissaire socialiste déclare qu'il faut joindre un effort pédagogique à la technologie. Il faut rendre les débats plus accessibles et tenir compte des téléspectateurs qui réclament plus de clarté.

Un commissaire de l'UDC abonde dans le sens libéral. Il regrette néanmoins que les différentes options n'aient pas été présentées lors de cette séance.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que son parti soutient l'amendement des libéraux. Il ajoute qu'il faut éviter les éléments subjectifs, comme des commentaires en direct sur les débats en cours.

Un commissaire des Verts soumet un second amendement. Il rappelle que le Grand Conseil est incontournable et que le Conseil administratif devrait l'interpeller à ce sujet.

Le président propose d'ajouter «en lien avec le Grand Conseil» dans l'invite.

Un commissaire libéral ajoute qu'il faut solliciter une participation équitable du Canton.

Un commissaire socialiste nuance cette proposition et propose que la formulation soit: «avec le souhait d'une participation équitable».

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'ajouter «si possible avec le Grand Conseil» lui paraît suffisant.

Le président propose une synthèse, tenant compte des différentes propositions, dont celle de l'UDC: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées.» Il soumet cette proposition aux voix. La commission accepte l'amendement à l'unanimité.

Vote de la motion amendée

La motion M-366 ainsi amendée est votée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées.

Annexes mentionnées

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

*Annexe 1: réponse du Conseil administratif aux questions écrites 66 et 113
« TV Léman bleu ».*

QE-113

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 8 octobre 2003, intitulée: «TV Léman bleu».

TEXTE DE LA QUESTION

J'ai déposé une première question écrite, la QE-66, le 4 décembre 2001, à propos de l'inscription sur l'écran du point en cours de discussion.

Voilà déjà deux ans que les téléspectateurs assistent, souvent nombreux, aux débats du Conseil municipal ou du Grand Conseil sans savoir, fréquemment, de quel sujet il s'agit!

Il faut savoir que le poste de télévision remplace la tribune du public de la salle du Grand Conseil et du Conseil municipal et que, très souvent, un objet prévu le mardi soir ne passe que le mercredi soir!

Quand, par sous-titre, les téléspectateurs de TV Léman bleu seront-ils mieux informés?

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un tel dispositif nécessiterait des moyens techniques et humains supplémentaires dont TV Léman bleu ne dispose pas à l'heure actuelle. Sur demande expresse, TV Léman bleu pourrait chiffrer les besoins techniques et financiers d'une telle prestation. La question de son financement se poserait alors.

Par ailleurs, cette question fait l'objet, en des termes différents, de la motion M-366, renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication par le Conseil municipal le 24 juin 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

Le 26 novembre 2003.

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Annexe 2: Audiences de Léman Bleu lors de séances du Conseil municipal en 2003

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE GENEVE 2003

Audiences léman bleu

<u>Dates</u>	<u>Séance</u>	<u>Audience du jour</u>
le mardi 14 janvier 2003	Conseil municipal	27'500
le mercredi 15 janvier 2003	Conseil municipal	15'000
le mardi 11 février 2003	Conseil municipal	10'900
le mercredi 12 février 2003	Conseil municipal	14'200
le mardi 11 mars 2003	Conseil municipal	14'200
le mercredi 12 mars 2003	Conseil municipal	24'900
le mardi 8 avril 2003	Conseil municipal	23'200
le mercredi 9 avril 2003	Conseil municipal	26'800
le mardi 6 mai 2003	Conseil municipal	12'100
le mercredi 7 mai 2003	Conseil municipal	16'400
le vendredi 23 mai 2003	Serment des élus communaux	16'500
le lundi 2 juin 2003	Séance d'installation du conseil municipal	35'800
le mardi 3 juin 2003	Conseil municipal	39'300
le mercredi 4 juin 2003	Conseil municipal	49'500
le mardi 24 juin 2003	Conseil municipal	14'800
le mardi 9 septembre 2003	Conseil municipal	16'200
le mercredi 10 septembre 2003	Conseil municipal	27'400
le mardi 7 octobre 2003	Conseil municipal	15'500
le mercredi 8 octobre 2003	Conseil municipal	20'700
le mardi 4 novembre 2003	Conseil municipal	22'000
le mercredi 5 novembre 2003	Conseil municipal	29'700
le mardi 2 décembre 2003	Conseil municipal	17'000
le mercredi 3 décembre 2003	Conseil municipal	22'400
le samedi 6 décembre 2003	Conseil municipal	27'300
MOYENNE :		22'471
le dimanche 19 octobre 2003	Résultats élections nationales	35'600

le 8/12/2003

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Annexe 3: Audiences de Léman Bleu lors de séances du Grand Conseil en 2003

GRAND CONSEIL GENEVOIS 2003

Audiences léman bleu

<u>Dates</u>	<u>Séance</u>	<u>Audience du jour</u>
le jeudi 30 janvier 2003	Grand conseil	14'300
le vendredi 31 janvier 2003	Grand conseil	14'300
le jeudi 27 février 2003	Grand conseil	27'900
le vendredi 28 février 2003	Grand conseil	27'100
le jeudi 20 mars 2003	Grand conseil	26'400
le vendredi 21 mars 2003	Grand conseil	31'000
le vendredi 28 mars 2003	Grand conseil	21'900
le jeudi 3 avril 2003	Grand conseil	29'800
le vendredi 4 avril 2003	Grand conseil	28'200
le vendredi 2 mai 2003	Grand conseil	11'500
le jeudi 15 mai 2003	Grand conseil	16'500
le vendredi 16 mai 2003	Grand conseil	16'200
le jeudi 12 juin 2003	Grand conseil	18'600
le vendredi 13 juin 2003	Grand conseil	22'400
le jeudi 26 juin 2003	Grand conseil	21'000
le vendredi 27 juin 2003	Grand conseil	22'900
le jeudi 18 septembre 2003	Grand conseil	13'400
le vendredi 19 septembre 2003	Grand conseil	17'800
le mercredi 1 octobre 2003	Grand conseil	25'400
le jeudi 23 octobre 2003	Grand conseil	19'500
le vendredi 24 octobre 2003	Grand conseil	20'500
le jeudi 13 novembre 2003	Grand conseil	24'200
le vendredi 14 novembre 2003	Grand conseil	11'300
le jeudi 4 décembre 2003	Grand conseil	31'600
le vendredi 5 décembre 2003	Grand conseil	21'500
MOYENNE :		21'408
le dimanche 19 octobre 2003	Résultats élections nationales	35'600

le 8/12/2003

Annexe 4: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier 2004, page 1

léman bleu
TELEVISION

MEMO

Concerne : Conseil municipal de la Ville de Genève

Nous avons étudié la possibilité de donner à nos téléspectateurs une indication claire quant à l'objet de l'ordre du jour en cours de discussion. Cette indication prendrait la forme d'une surimpression effectuée grâce à notre logiciel «Inscriber» déjà utilisé pour donner les noms et partis des différents intervenants.

Notre estimation s'est fondée sur l'ordre du jour des séances des mardi 20 et mercredi 21 janvier 2004. Pour ces séances ordinaires, l'ordre du jour compte 63 points. On notera que les trois derniers points de l'ordre du jour, à savoir «Propositions des conseillers municipaux», «Interpellations» et «Questions» nécessiteraient naturellement la saisie des textes de toutes les propositions, interpellations et questions. Il faudrait donc augmenter d'autant le nombre d'objets à saisir dans l'Inscriber.

La réception de l'ordre du jour, une dizaine de jours avant la séance, permet d'effectuer un important travail en amont. Il est tout à fait aisé de saisir l'intégralité des points à l'ordre du jour en l'espace d'environ une demi-journée de travail. Si le travail de saisie peut s'effectuer lors des périodes au cours desquelles la régie image de Léman Bleu n'est pas en exploitation, il n'en va pas de même pour l'utilisation de l'Inscriber durant les séances de 17 à 19 heures. En effet, durant cette période, le logiciel est très sollicité pour entrer les données nécessaires aux différentes émissions et, notamment, celles qui concernent le journal et les nouvelles sportives.



Annexe 5: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier 2004, page 2

L'acquisition d'un Insciber pour la régie située à l'Hôtel de Ville semble donc être une nécessité absolue. Ce d'autant plus que la saisie des propositions, interpellations et questions de fin de séance (sujet déjà évoqué plus haut), ne peut se faire qu'à la dernière minute et par une personne présente sur les lieux. Pour réussir cette saisie de dernière minute, une collaboration étroite doit être instaurée entre la personne chargée de la saisie et les services du Conseil municipal (Madame Marie-Christine Cabussat en particulier).

Si la sélection des panneaux Insciber pré-saisis peut être effectuée sans trop de difficultés par le réalisateur (David Charrier), la saisie proprement dite nécessite l'engagement d'une personne. Cette personne pourrait/devrait être la même que celle qui assurerait le suivi journalistique des séances du Conseil municipal.

Il nous a en effet été demandé d'estimer le taux d'occupation d'un journaliste qui serait chargé d'effectuer le «décodage» des séances du Conseil municipal. Cette tâche implique non seulement la présence du journaliste sur place durant les séances, mais également un important temps de préparation.

Estimation du temps de travail

Préparation séance du mardi	3h30
Séance du mardi	4h30
Total	1 journée de travail de 8 heures
Préparation séance du mercredi	3h30
Séance du mercredi	4h30
Total	1 journée de travail de 8 heures
Saisie des points OJ sur Insciber	4 heures
Total	½ journée de travail
TOTAL FINAL	2 ½ journées de travail

*Annexe 6: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier 2004, page 3*Estimation financière

L'estimation financière est établie à partir du «barème des minima au 1^{er} janvier 2004», barème édité par le secrétariat général d'impressum (anciennement Fédération suisse des journalistes – FSJ).

1 journée de travail	Frs : 478,20
1 journée de travail	Frs : 478,20
½ journée de travail	Frs : 267,70
2 indemnités forfaitaires repas à 25.-	Frs : 50.-
TOTAL	Frs : 1'274,10

Ce tarif comprend les indemnités de vacances de 10,63% selon l'art. 30a, ch. 6 de la CCT).

Ce décompte est valable pour les séances ordinaires du Conseil municipal. Il ne comprend pas les prolongations de séances. Pour la séance de budget qui a généralement lieu un samedi et qui dure beaucoup plus longtemps, il faut naturellement réévaluer la prestation selon le modèle suivant :

Durée de la séance (8h-19h et 20h30-23h) 13h30
soit 1 journée de travail de 8 heures et 5h30 supplémentaires à Frs :
96,90/heure

1 journée de travail	Frs : 478,20
5,5 heures supplémentaires à Frs 96,90	Frs : 532,95
1 journée de préparation	Frs : 478,20
2 indemnités forfaitaires repas (midi et soir)	Frs : 50.-
TOTAL	Frs : 1'539,35

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

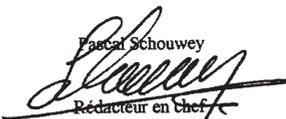
Annexe 7: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier 2004, page 4

Sur cette base, le budget annuel peut être évalué de la manière suivante pour l'année 2004 :

20 et 21 janvier	Frs : 1'274,10
10 et 11 février	Frs : 1'274,10
9 et 10 mars	Frs : 1'274,10
6 et 7 avril	Frs : 1'274,10
11 et 12 mai	Frs : 1'274,10
8 et 9 juin	Frs : 1'274,10
21 et 22 juin	Frs : 1'274,10
7 et 8 septembre	Frs : 1'274,10
5 et 6 octobre	Frs : 1'274,10
2 et 3 novembre	Frs : 1'274,10
30 novembre et 1er décembre	Frs : 1'274,10
4 décembre (budget)	Frs : 1'539,35
TOTAL	Frs : 15'554,45
avec les charges sociales (15%)	
TOTAL	Frs : 17'900.-

Toute séance qui n'est pas annulée au moins une semaine avant la date de sa tenue est payable intégralement, même si elle est remplacée. Dans ce cas, la séance supplémentaire est payée en sus. Toute séance supplémentaire est payée en sus aux conditions indiquées ci-dessus.

Un exemple de ce que pourrait être le travail de surimpression est à disposition dans l'Inscriber de la régie de Léman Bleu, dans le dossier «POLITIQUE», fichier «fichier test Ville.ins», event No 89.

Pascal Schouwey

 Rédacteur en chef

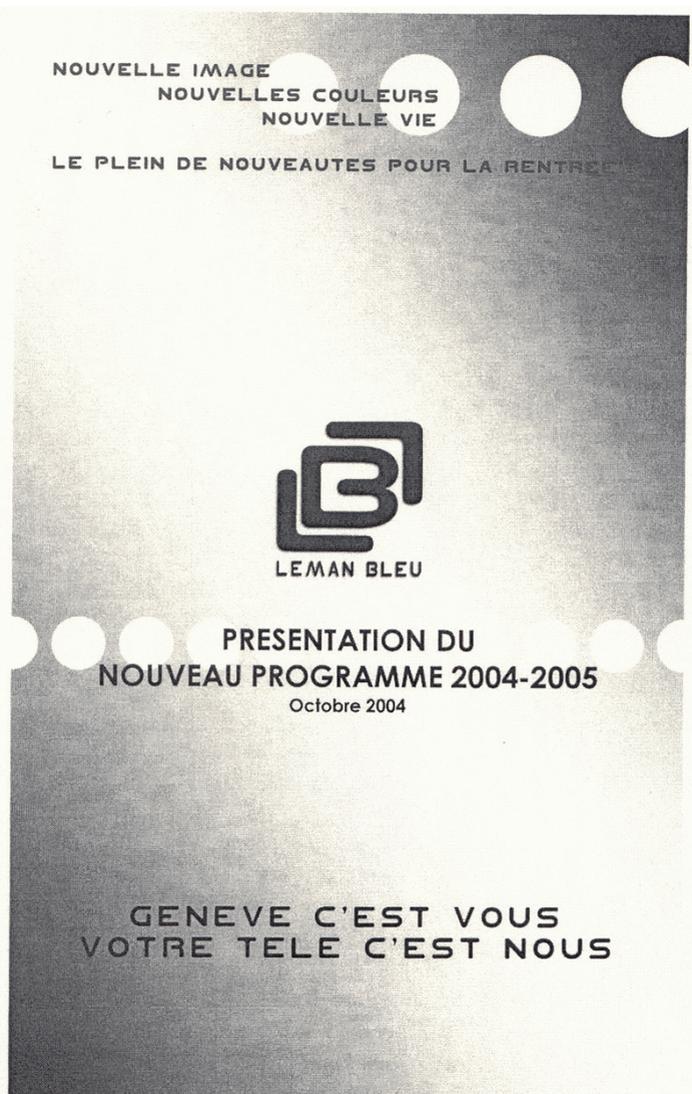
Genève, le 19 janvier 2004

3374

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2005 (après-midi)

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

Annexe 8: page de couverture de la plaquette de présentation du programme 04-05 de Léman bleu. La version complète et actualisée est disponible sur www.lemanbleu.ch.



Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

M. Olivier Norer, rapporteur (Ve). Je vais essayer d'être bref sur cet objet, car le débat de ce soir sur la motion M-366 concernant TV Léman bleu est un peu surréaliste. Cet objet a été traité en commission durant une année et demie, de juin 2003 à novembre 2004, avant que vous parveniez à la finalisation du rapport de la commission. Près de deux ans et demi, c'est long, surtout sur un objet d'actualité en constante évolution, comme l'est TV Léman bleu...

Entre le vote en commission et celui de ce soir, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et on serait tenté de dire que cet objet n'est plus d'actualité et doit être classé. En effet, comme cela est indiqué dans le rapport en préambule, la visibilité de la seconde heure de nos débats au Conseil municipal connaît déjà une amélioration notable: le sujet débattu et le nom de l'orateur sont indiqués! Ensuite, la Ville de Genève est désormais majoritaire au sein de TV Léman bleu et les charges et investissements sont assumés par le duo Hersant et Barbier-Mueller. Enfin, les finances de la Ville ne sont pas au beau fixe, des subventions sont coupées et il serait pour le moins déplacé, de notre part, de nous octroyer des crédits de ce type.

Aussi, afin que cette motion ne soit pas simplement balayée et qu'elle colle à l'actualité, je dépose un amendement qui demande la réalisation de l'amélioration de la lisibilité des séances du Conseil municipal sans aucune augmentation budgétaire:

Projet d'amendement

Ajouter la phrase suivante à la fin de l'invite: «(...) en proposant à cet effet des options différentes chiffrées *sans aucune augmentation budgétaire.*»

Madame la présidente, je vous apporte cet amendement, et l'Alternative vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter la motion ainsi amendée.

Premier débat

M. René Winet (R). Le groupe radical se réjouit de voir que depuis le dépôt de cette motion, le 24 juin 2003, beaucoup de choses ont été innovées à TV Léman bleu. Comme vous le savez, TV Léman bleu a pris des mesures et, aujourd'hui, on peut suivre les débats d'une manière plus lisible grâce à des bandes affichées sur l'écran. Le téléspectateur connaît l'orateur et il sait de quel objet il s'agit. Lorsque nous avons déposé cette motion, notre souhait était que les téléspectateurs – ils peuvent être jusqu'à 30 000 à suivre nos débats les mardi et mercredi soir – soient mieux informés et, aujourd'hui, c'est le cas, grâce aux textes lisibles à l'écran.

L'excellent rapport de M. Norer demande que le Conseil administratif et le Grand Conseil s'unissent pour continuer à améliorer cette situation. Pour ma part,

Motion: retransmission des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu

aujourd'hui, je suis satisfait de la situation de TV Léman bleu, surtout que près de trois ans ont été nécessaires pour obtenir ce résultat. Nous pouvons féliciter TV Léman bleu, car tout cet effort ne nous a pas coûté d'argent. Si nous voulons maintenant aller plus loin, pourquoi pas, mais le groupe radical vous propose aussi d'accepter cet objet.

M. Alexis Barbey (L). Je prends rapidement la parole, car je crois que c'est un objet relativement consensuel. TV Léman bleu a fait pas mal de progrès dans la couverture télévisée de nos séances en diffusant ces petits bandeaux qui rappellent le titre des objets débattus. C'est déjà un bon point. Je sais, pour avoir participé aux travaux de la commission de l'informatique et de la communication, que d'autres projets sont dans les cartons. On peut imaginer aller jusqu'à une télévision interactive, comme elle existe au Parlement européen de Strasbourg ou à l'Assemblée nationale en France; mais c'est naturellement un autre programme.

Une des raisons pour lesquelles il faut renvoyer cette motion au Conseil administratif est que le Conseil municipal a déjà payé, en 2003 et 2004, quatre fois plus que le Grand Conseil pour les mêmes retransmissions. Par conséquent, il est temps maintenant de rentabiliser l'investissement, et c'est pourquoi le groupe libéral acceptera de renvoyer cette motion au Conseil administratif et souscrira également à l'amendement proposé par les Verts.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien ne peut être que favorable à cette motion. Il y a quelques années, nous avons demandé, en particulier notre ancienne collègue Alice Ecuillon, de trouver un système pour sous-titrer les retransmissions à l'intention des personnes malentendantes. Naturellement, nous n'allons pas changer d'avis aujourd'hui et nous accepterons la motion M-366.

Toutefois, nous sommes plus réservés sur l'amendement des Verts, parce que, si je l'ai bien compris, il revient à demander des prestations gratuites. Or ce raisonnement ne nous paraît pas être d'une grande rigueur. Il faudrait plutôt, en raison des difficultés budgétaires que nous connaissons, se poser la question de savoir si le moment est bien choisi. L'idée de prestations gratuites ne nous sourit pas: soit on veut des prestations et on y met le prix, soit on estime que ce n'est pas le moment et on y renonce, jusqu'à l'année suivante peut-être...

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Norer est accepté par 55 oui contre 5 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées sans aucune augmentation budgétaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Marc Dalphin, Robin Dumuid et Eric Rossiaud: «La culture à la rencontre des citoyen-ne-s» (M-550)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M-367 «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville», acceptée par notre Conseil municipal le 12 mai 2004;
- la volonté du club de cinéma pour enfants la Lanterne magique de projeter des films en plein air cet été (dans le cadre des «Yeux de la ville»);
- l'étonnant refus du département des affaires culturelles d'accorder à ce club une subvention lui permettant de mener à bien ce projet;
- le fait qu'un des arguments de ce refus est que les amateurs ne recevront dorénavant plus d'aide pour leurs projets;
- que, par ailleurs, le département des affaires culturelles fait apparemment marche arrière sur sa précédente ouverture vers les autres communes (Conférence culturelle),

¹ Annoncée, 1007.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à continuer les démarches qu’il a entreprises avec la Lanterne magique, afin que le projet estival de projection de films en plein air puisse voir le jour l’été 2006;
- à lui faire part des critères d’attribution de subventions pour des manifestations culturelles ponctuelles;
- à lui expliquer comment il compte répondre aux motions précédemment acceptées par le Conseil municipal si elles ne rentrent plus dans la nouvelle ligne politique du département;
- à continuer de subventionner également des associations d’amateurs;
- à encourager toutes les idées portant la culture à la rencontre des citoyen-ne-s.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous avons déposé cette motion à la suite du refus, par le département des affaires culturelles, d’une subvention à la Lanterne magique, qui désirait organiser, dans le cadre des «Yeux de la ville», des projections de films à l’extérieur. Certaines personnes ont été très étonnées par ce refus, d’autant plus que la motion M-367, «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville», avait été acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2004, sans jamais être mise en œuvre. Là, il nous semblait qu’il y avait un excellent projet pour concrétiser cette motion. Cela n’a pas été fait.

A notre avis, en raison de ce refus, les subventions allaient surtout être accordées à des professionnels et pas à des amateurs, afin que de vrais films puissent être faits grâce à des subventions assez conséquentes, mais cela nous paraît assez regrettable. Je tiens à le souligner, l’objectif du projet de la Lanterne magique, pour cet été, était d’animer les quartiers, d’organiser des projections familiales avec des films sortant du circuit commercial, c’est-à-dire des films que nous n’avons pas l’occasion de voir souvent. De plus, cela allait dans le sens de la motion M-367, qui encourageait aussi la projection de films hors du circuit commercial.

La motion M-550 demande plusieurs petites choses pour atteindre un seul objectif: inviter les gens à sortir dans leur rue, à occuper les places de leur quartier et leur amener la culture sans effort de leur part, à savoir que la culture vienne à eux. Evidemment, il est normal que le magistrat fasse des choix et décide de la ligne politique de son département, mais nous aimerions savoir ce qui se passe et comment tenir compte à la fois de la volonté du magistrat et de celle du Conseil municipal lorsque des motions qui ne vont pas dans le sens du département sont acceptées.

Concrètement, nous demandons au département de M. Ferrazino, dans le cadre des «Yeux de la ville», ou au département des affaires culturelles de

faire en sorte que ce projet voie le jour pour l'été prochain. Finalement, pour la population, l'important est que les prestations aient lieu. Le reste ne l'intéresse pas, c'est de la cuisine interne.

Cette motion M-550 demande aussi que le département des affaires culturelles continue de subventionner les associations d'amateurs, car elles sont tout de même la garantie de la diversité et d'une certaine accessibilité, afin que les institutions ne soient pas les seules à faire de la culture dans cette ville. Mesdames et Messieurs, je vous encourage vivement à voter cette motion.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans ce parlement, certains souhaiteraient que le Conseil administratif soit le grand financeur, le grand organisateur de tous les loisirs des citoyens de cette ville... Non seulement il nous faut subventionner «Les yeux de la ville», mais, maintenant, tout ce qui se passe dans le cadre de cette opération qui, finalement, est le fait de volontaires, de bénévoles. On s'étonnera ensuite que la notion de bénévolat se perde et que les rencontres qu'on essaie de susciter entre les citoyens nous coûtent de plus en plus cher. Une chaîne sans fin résulte de cette volonté de financer systématiquement tous les amateurs, et cette chaîne sans fin aboutira à un puits sans fond...

Le Parti démocrate-chrétien dit stop! Les manifestations subventionnées par la Ville de Genève sont nombreuses: «Les yeux de la ville», «La ville est à vous», la Fête de la musique, la Nuit de la science, le Festival de la Bâtie... Nous ne pouvons pas nous plaindre du manque de politique de proximité au niveau de la culture dans notre canton. Pour nous, démocrates-chrétiens, il faut établir de vraies priorités et se préoccuper plutôt des activités culturelles susceptibles de faire rayonner Genève et de produire des recettes. La motion M-550 implique une dépense supplémentaire. Si on appelle les citoyens à des activités de convivialité et de communauté, ce n'est pas pour rémunérer tout ce qu'on est en droit d'attendre de leur propre initiative pour réaliser la fête ou l'événement. Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas cette motion.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cette motion ressemble un peu à la motion M-367, «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville», qui avait été acceptée et à laquelle M^{me} Klopmann faisait allusion. Il faut reprendre les notes de la commission des arts et de la culture et relire, dans le *Mémorial*, le débat sur le rapport M-367 A. Cela avait été dit clairement: nous soutiendrons des projections cinématographiques par la mise à disposition de matériel, mais sans subvention, et la création de films, ce que nous

faisons de toutes les manières – il ne s’agit pas forcément de circuits commerciaux. Mais nous n’accordons pas d’appui financier à ce genre de manifestation en plein air. Contrairement à ce qui a été dit, l’objectif de la motion M-367 a été atteint, puisque nous répondons à ses demandes par le biais de diverses mises à disposition.

La deuxième invite de la motion M-550 appelle le Conseil administratif à faire part au Conseil municipal «des critères d’attribution de subventions pour des manifestations culturelles ponctuelles». Mais, Madame Klopmann, ces critères sont sur internet! Actuellement, les critères d’attribution du département dans quasiment tous les domaines – nous ne sommes pas encore à la fin du travail, mais en tout cas pour le cinéma et la danse – sont sur le site internet de la Ville, consultable en tout temps. Ces critères sont connus et n’ont rien de secret. Une commission préavise avec la participation des conseillers culturels du département et, à la fin, le magistrat tranche. En général, neuf fois sur dix, je suis l’avis de la commission et, quand il y a une divergence, c’est moi qui tranche, car j’ai été élu pour cela. Ces critères sont donc parfaitement connus.

La troisième invite demande au Conseil administratif d’«expliquer comment il compte répondre aux motions (...)». D’abord, il n’y a qu’une motion et, ensuite, le budget pour le cinéma a triplé en quelques années. Aujourd’hui, le budget pour la production cinématographique s’élève à près de 4 millions de francs tout compris, ce qui n’est pas rien. En comparaison, il était à moins de 2 millions il y a quelques années; mon prédécesseur l’avait déjà augmenté et j’ai continué. De plus, ces chiffres ne mentionnent pas le soutien aux trois festivals subventionnés par la Ville: Cinéma Tout Ecran, Black Movie et le Festival international du film sur les droits humains. Actuellement, la dotation dans le domaine cinématographique à Genève est la plus forte de Suisse romande et on peut même considérer que Genève est un peu une capitale du cinéma – modestement, mais tout de même.

La quatrième invite demande «à continuer de subventionner également des associations d’amateurs». J’y ai déjà répondu, puisque nous soutenons souvent des associations d’amateurs; d’ailleurs, la Fête de la musique n’est pas qu’une manifestation de professionnels, loin s’en faut! Au départ, les subventions culturelles vont quand même aux artistes qui fournissent des prestations pour le public. Mais il y a aussi un aspect socioculturel et je peux vous signaler que les subventions socioculturelles, notamment via les centres de loisirs, sont importantes: tout compris, il s’agit à nouveau de plusieurs millions de francs. Mais l’essentiel de la subvention culturelle est destiné aux artistes, pour des productions pour le grand public susceptibles de donner du travail à des professionnels qui en vivent.

Enfin, la dernière invite vise «à encourager toutes les idées portant la culture à la rencontre des citoyen-ne-s», mais j’ai le sentiment que c’est ce que nous faisons

déjà. Comme le disait M. Lathion, faut-il vraiment créer une manifestation de plus? Nous avons 52 manifestations subventionnées, quasiment une par semaine. Si on prend par exemple celle qui existe déjà, «Les yeux de la ville», je vous dirais que je l'encourage, mais ce n'est pas au département des affaires culturelles de soutenir cette manifestation, en plus de celles qu'il organise, puisqu'elle a sa propre dotation budgétaire.

A tout point de vue, cette motion me semble absurde. Il y a une dotation pour une manifestation précise, qui a son propre budget et fait ses choix. Mais pour «Les yeux de la ville», qui font leur propre choix – la Lanterne magique en fait peut-être partie, c'est tant mieux! – nous n'allons pas mettre de l'argent, ou alors donnez-nous de l'argent supplémentaire via le budget pour aller plus loin! Aujourd'hui, si nous donnions de l'argent à la Lanterne magique, nous l'enlèverions ailleurs, alors qu'il est nécessaire pour soutenir ce qui existe déjà. C'est toujours la même chanson, si vous voulez financer davantage, il faut m'en donner les moyens! Tout à l'heure, avec la motion M-563, nous parlerons de l'Espace Rousseau; je trouve l'Espace Rousseau très bien, mais il faut aussi me donner les moyens de le préserver. Des gens écrivent que la Ville n'est pas endettée, c'est faux! Actuellement, la Ville a une grosse dette et elle continue à s'endetter sur son budget d'investissements.

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, Genève est suffisamment bien dotée en manifestations et elle soutient très fortement un nombre de productions importantes dans le domaine, notamment, cinématographique. Cette motion n'a donc pas de sens et je vous demande de la refuser.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral a eu quelques surprises en lisant le montage des considérants de cette motion et il en relèvera quelques-uns. D'abord, les références faites au soutien à un club de cinéma, dont on apprend, avec plaisir, les caractéristiques, à savoir qu'il ferait du cinéma hors circuit commercial. On est très heureux de l'apprendre, c'est peut-être une des choses qui auraient dû figurer dans les considérants. En revanche, la référence à la motion M-367, «Cinémur», n'a absolument aucun sens dans la mesure où il est clair – et le magistrat vient de le rappeler – que le soutien que nous avons voté était sans subvention. Il est nécessaire de le dire, je crois.

Nous avons de la peine à relier d'autres considérants avec le sujet. Par exemple, à un moment donné, la Conférence culturelle est mentionnée, mais que diable vient-elle faire ici? Je veux bien comprendre que les organisateurs de la Lanterne magique étaient un peu fâchés en apprenant le refus du département des affaires culturelles, mais de là à mettre ensemble toutes les motions qui traitent du cinéma, de la culture à la Ville, de la Conférence culturelle, de l'Etat et... de Berne pendant qu'on y est! Cela nous a légèrement paru exagéré.

Il ne nous semble pas nécessaire de faire un multipack entre diverses motions et tous les sujets. Gardons la tête froide et restons en Ville de Genève! Le groupe libéral est satisfait que la Ville s'engage à hauteur de plus de 4 millions de francs, comme a dit le magistrat, autour des productions cinématographiques. Pour nous, c'est une ambition tout à fait justifiée pour Genève et – nous le pensons – la question du soutien aux amateurs est un vrai débat, mais il ne peut pas se résoudre ici avec la motion M-550. Les libéraux aimeraient vraiment mener ce débat dans cette enceinte de manière sérieuse pour toutes les associations d'amateurs qui dépendent du département des affaires culturelles, notamment. Nous avons souvent entendu dire par l'Alternative que les animations enfantines relevaient prioritairement du Département de l'instruction publique, et nous pensons qu'une répartition est à faire entre les animations culturelles et les animations enfantines.

Ensuite, pour aller plus loin, nous ne souhaitons pas, d'une manière générale, mélanger les animations culturelles, où l'art est un prétexte pour rassembler des gens, avec les manifestations susceptibles de servir l'art. Depuis longtemps, nous, libéraux, nous le disons: une manifestation comme «Les yeux de la ville» devrait élarger davantage au département de M. Tornare qu'à celui de M. Mugny.

Finalement, dans les invites, il y a quand même quelques sujets intéressants utiles peut-être à relever à cette occasion. En effet, la question des amateurs, comme je le disais tout à l'heure, ne concerne pas uniquement le cinéma en été. Nous espérons vivement pouvoir reprendre la Conférence culturelle et, à notre point de vue, ces sujets doivent être traités spécifiquement dans des motions. Nous y reviendrons au courant de la saison.

Enfin, sur la forme – et là, évidemment, nous n'avons pas nécessairement la même vision de la culture – vous dites que le citoyen ne doit pas être appelé à faire un effort pour la culture. Pour notre part, nous préférons former les jeunes avec les moyens qui leur sont donnés dans le cadre des activités du Département de l'instruction publique. De même, tous les efforts faits actuellement dans le département de M. Mugny pour l'accès à la culture nous paraissent satisfaisants. Ces efforts ne vont pas dans le sens de la surconsommation d'images, de sons ni, surtout, d'écrans, car, actuellement, la question se pose de savoir s'il n'y a pas trop d'images et d'écrans pour les enfants. Nous préférons soutenir la culture, l'effort et la formation à l'œuvre d'art plutôt que l'invasion des animations.

Sur le fond, je vous dirai sincèrement que s'il y a une chose que je souhaite aux heureux parents, en été, lorsque le soir vient et qu'ils ont un peu de temps, c'est non pas d'amener leurs enfants devant un écran, mais de prendre un livre pour leur raconter une histoire ou en inventer une. Dieu sait que ce sont des moments privilégiés où les enfants entrent dans l'imaginaire avec nous, les adultes! C'est un enrichissement pour les uns et les autres. J'appelle cela «aller vers», aller vers

le citoyen, aller vers l'enfant, et c'est pour toutes ces raisons, malheureusement, que nous ne pouvons pas entrer en matière sur cette motion.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je vais essayer de répondre à certaines remarques. D'abord, le Parti démocrate-chrétien craint que les subventions n'augmentent, ce que je peux comprendre, car nous, les Verts, nous sommes aussi attentifs à ne pas en ajouter partout. Mais je tiens à le dire, le conflit m'a semblé un peu absurde, car, d'un côté, on dit qu'on ne donne pas d'argent dans le cadre des «Yeux de la ville» et, d'un autre côté, que cette opération n'en rapporte pas assez. Ce qui est regrettable et un peu malheureux, c'est que ce projet, même dans le cadre des «Yeux de la ville», n'a pas pu se concrétiser. Je le précise aussi, la somme demandée était de l'ordre de 2000 à 3000 francs seulement, donc pas grand-chose. Il est vrai que lors des discussions sur la motion M-367, «Cinémur», il avait été décidé de ne rien subventionner, mais d'apporter une aide logistique. Je veux bien, mais l'ennui est que, là, rien n'a été proposé. La Lanterne magique avait besoin d'un peu d'argent, mais, avec le refus de cette aide financière, il n'y a pas eu d'autres propositions qu'une aide logistique. On n'a pas essayé non plus de trouver un arrangement pour que cette animation puisse avoir lieu.

Ensuite, c'est peut-être vrai, le bénévolat se perd. Mais l'objectif de cette motion M-550 n'est en aucun cas de payer les bénévoles – nombreux dans l'association la Lanterne magique – ni de tuer le bénévolat. Nous souhaitons simplement que les manifestations reçoivent le petit coup de pouce nécessaire au travail des bénévoles. Si on veut soutenir le bénévolat et favoriser son existence, on peut aussi partir du principe selon lequel il faut lui donner la petite aide qui lui permettra de concrétiser les projets. Si une cinquantaine de bénévoles travaillent alors que le projet ne peut pas se réaliser parce qu'il manque 2000 francs, où est l'intérêt de ce bénévolat?

M^{me} Kraft-Babel ne comprenait pas pourquoi il est fait mention de la Conférence culturelle dans les considérants. En fait – pour la rassurer – ce considérant est lié directement à la deuxième invite: «à lui faire part des critères d'attribution de subventions (...)». C'est une simple demande d'explication, ce n'est en aucun cas une attaque ou un amalgame. Nous savons simplement que tout le monde ne s'est pas mis à table et nous profitons de cette motion pour demander des explications à ce sujet.

M. Mugny précise que les critères d'attribution se trouvent sur le site internet, c'est très bien. Ensuite, il ne comprend pas pourquoi je demande au Conseil administratif comment il compte répondre aux motions acceptées par le Conseil municipal précédemment, avant le changement de ligne politique des départements. Il ne faut pas vous inquiéter, Monsieur Mugny, cela ne concerne pas uniquement le département des affaires culturelles, c'est une question

générale et, à la limite, chaque département pourrait s'interroger sur ce point. Mais le magistrat a des choix à faire et nous nous demandons comment répondre aux volontés du Conseil municipal une fois ces choix faits. C'est une question générale: nous aimerions savoir si la motion acceptée par le Conseil municipal va dans un tiroir, à cause d'un changement de ligne politique, ou si le Conseil administratif essaie de trouver un arrangement.

M. Mugny nous dit aussi que, de temps en temps, des soutiens sont apportés aux amateurs. C'est très bien, mais, de l'avis d'autres personnes, il y a trop de soutiens aux amateurs. Nous ne demandons pas le soutien aux seuls amateurs, au détriment des autres. Il ne faut pas voir tout noir ou tout blanc... Nous souhaitons simplement maintenir la diversité en continuant de subventionner certains amateurs, comme certains professionnels. Les partis de l'Entente craignent qu'un amateur ne reçoive une subvention à chaque fois qu'il se manifeste... Non, nous désirons simplement une réflexion sur chaque projet, qu'il soit professionnel ou amateur.

M^{me} Kraft-Babel aimerait voir les parents prendre le temps de lire un livre à leurs enfants. C'est vrai, ce serait très chouette, et je pense qu'ils le font! Mais si la Lanterne magique est un club de cinéma qui fait un travail avec les enfants durant toute l'année, l'objectif de la motion M-550 n'est pas une programmation de films pour les seuls enfants. La Lanterne magique propose un choix de films classiques pour tout le monde, que les grands-parents, les parents, les adolescents peuvent voir. Il n'était en aucun cas dans l'intention des motionnaires que les parents posent leur enfant sur une chaise pour toute la soirée et s'en aillent, mais plutôt que les personnes d'un immeuble, d'un quartier ou même de toute la ville puissent se réunir et se retrouver. C'est vrai, nous n'avons pas la même vision de la culture, mais c'est normal, nous ne sommes pas dans le même parti...

Je le pense vraiment, la culture doit être partout, plus institutionnelle; il faut que les gens se déplacent, parce que la culture est intéressante dans sa seule diversité. Elle ne doit pas être réservée aux privilégiés, aux nantis, car si c'était le cas, ce ne serait plus de la culture.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 31 oui contre 30 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à continuer les démarches qu'il a entreprises avec la Lanterne magique, afin que le projet estival de projection de films en plein air puisse voir le jour l'été 2006;

- à lui faire part des critères d’attribution de subventions pour des manifestations culturelles ponctuelles;
- à lui expliquer comment il compte répondre aux motions précédemment acceptées par le Conseil municipal si elles ne rentrent plus dans la nouvelle ligne politique du département;
- à continuer de subventionner également des associations d’amateurs;
- à encourager toutes les idées portant la culture à la rencontre des citoyen-ne-s.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je proposerai donc un amendement au budget et j’espère qu’il sera accepté dans la même mesure... (*Exclamations.*) Il faut assumer!

10. Interpellation de M. Roman Juon: «Parc des Bastions: champ de foire?» (I-141)¹.

M. Roman Juon (S). Je viens d’apprendre qu’une pétition allant dans le même sens que mon interpellation a été déposée entre-temps; elle sera annoncée lors d’une de nos futures séances et sera traitée à la commission des pétitions.

Comme vous le savez, il y a de plus en plus de fêtes et d’animations dans le parc des Bastions et c’est une bonne chose que les citoyens et les citoyennes cherchent à se rencontrer. Néanmoins, ces différentes manifestations s’accumulent et posent un problème de circulation dans le parc: les organisateurs viennent en voiture ou en camionnette pour monter et démonter leurs stands. Cette situation devrait être mieux réglée de la part du Conseil administratif.

Dans le désordre, je vous donne une liste des fêtes qui se déroulent dans le parc: le 1^{er} Mai, le 1^{er} Août, la Fête de la musique, les promotions, la Course de l’Escalade, le Tour de Romandie, la garden-party des étudiants, l’exposition «La terre vue du ciel», magnifique, mais dont la préparation a été assez longue. En haut du parc, se trouve aussi le parking des autocars, créé à l’époque de M. Guy-Olivier Segond. De plus, il y a aussi des fêtes privées, comme celle organisée cet été, devant le Mur des réformateurs, par une banque célèbre de Genève.

¹ Annoncée, 2635.

Mon interpellation ne vise pas à s'opposer à ces fêtes, mais elle concerne surtout les dérangements qu'elles occasionnent. Les citoyens ont le sentiment que le parc est toujours occupé et qu'ils ne peuvent plus s'y promener sans danger. Je demande simplement au Conseil administratif – et la pétition ira sans doute dans le même sens – si certaines manifestations ne pourraient pas être déplacées, comme, par exemple, le Tour de Romandie. Je sais qu'il occupe déjà le secteur de l'Eglise russe. Je demande donc dans quelle mesure nous pourrions trouver une réglementation identique à celle qui est appliquée pour les rues et les places piétonnes, où la circulation des voitures et des camions est limitée le matin jusqu'à 11 h 30 et interdite l'après-midi.

C'est l'objectif de mon interpellation et je pense que la pétition ira dans le même sens, avec plus de détails.

La présidente. Monsieur Juon, le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

11. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Roland Crot, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb: «Mineurs à la rue» (M-560)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant les objectifs du Conseil administratif pour 2006;

considérant que le Conseil administratif n'a mis aucune ligne au budget pour secourir les mineurs à la rue;

croyant les services sociaux qui disent que des cas d'enfants errant dans les rues existent à Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures adéquates pour qu'un tel fait ne puisse perdurer.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne vais pas faire un long discours, je ne suis pas avocat et je ne suis pas fort pour cela... Mesdames et Messieurs, il est regrettable d'en arriver à devoir déposer ce genre de motion. A la commission

¹ Annoncée, 3107.

Motion: mineurs à la rue

sociale et de la jeunesse, nous avons appris qu'il y a dans cette ville des mineurs sans toit. Pour 2006, des objectifs étaient prévus pour lutter contre cela, mais l'Alternative n'a pas mis 1 franc dans la ligne budgétaire, faute de moyens! C'est tout de même triste qu'à Genève des adolescents, des mineurs, soient dans la rue. A Bogota, c'est malheureux, mais je peux le comprendre, à Genève, je ne comprends plus!

Mon discours est simple: je demande le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour analyser la situation et faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus. Monsieur le maire, je suis désolé, mais quand vous fixez un tel objectif sans mettre 1 franc au budget, ce n'est pas formidable!

Préconsultation

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Il n'est pas facile pour nous de renvoyer une motion si mal rédigée, si légère, en commission sociale et de la jeunesse. Mais le sujet est important et nous allons la renvoyer pour l'étudier, afin de faire suite à la demande à M. Deuel, lors de l'étude du budget, qui nous a dit vouloir créer une structure d'hébergement d'urgence pour mineurs.

Il est évident que le premier considérant de la motion M-560, qui concerne la prise en compte de cette problématique pour le budget 2006, est tout simplement surréaliste, parce que nous sommes en novembre et qu'une telle structure ne peut pas être mise en place du jour au lendemain, surtout que cela prend du temps en politique.

Dans le projet de budget 2006 par missions et prestations, à la page 87, on voit que 515 000 francs sont inscrits pour les hébergements de jeunes. Nous demanderons à la commission sociale et de la jeunesse de quoi il s'agit exactement et s'il serait possible d'ouvrir aussi ces hébergements à des jeunes dans l'urgence. J'ai regardé les notes de séances, qui sont relativement succinctes là-dessus, et, me semble-t-il, la réponse de M. Deuel tendait à nous dire que, lorsqu'il téléphonait aux parents, ceux-ci ne voulaient simplement pas reprendre leur enfant ni assumer leurs responsabilités. Il pensait donc mettre cette structure en place pour des jeunes dans cette situation.

La question n'est pas que l'Alternative ne veut pas mettre 1 franc pour une structure comme celle-là, mais cette problématique a été soulevée à la commission lors du débat budgétaire et on ne peut pas créer cela du jour au lendemain, à deux mois de l'échéance du budget. Nous espérons que cette structure sera créée d'ici à 2007 ou 2008 si, lors de l'audition de M. Deuel, nous nous rendons compte de sa réelle importance pour notre Ville. Nous étudierons donc cet objet à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux sont assez sidérés par une telle motion. En effet, cette motion M-560 dénote l'ignorance de nos collègues quant à ce qui est déjà entrepris aujourd'hui par notre Délégation à la jeunesse, cela supplémentairement à l'action des services sociaux de l'Etat.

Cela étant dit et afin de parfaire l'instruction de nos collègues, nous sommes d'avis de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, où tous les éclaircissements seront donnés.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Effectivement, cette motion peut sembler un peu légère, il n'empêche qu'elle fait suite à de réels propos entendus à la commission sociale et de la jeunesse. En effet, j'ai été étonné d'apprendre que des enfants attendent devant l'école, parfois à 6 h du matin, parce que les parents les déposent avant de se rendre à leur travail. Cela cause du souci.

Il faut renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour bien l'étudier. J'avais demandé à M. Tornare, M. Deuel, M^{me} Irminger de nous dresser un état des lieux, car plus on met d'assistants sociaux dans la rue, plus on y repère d'enfants aussi. Y a-t-il plus d'enfants dans la rue qu'auparavant? Nous ne le savons pas, le problème mérite d'être étudié, mais la Ville ne doit pas ouvrir des foyers pour enfants, avant de voir avec l'Etat ce qui se fait déjà.

Ne serait-ce que pour quantifier le phénomène – quels enfants sont dans la rue et pourquoi? de quel âge? à quels endroits? combien? – nous renverrons cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour l'étudier.

M. Jean-Marie Hainaut (L). On peut toujours gloser sur la forme de cette motion, mais si on commence à le faire pour celle-là, d'autres passeront aussi à la moulinette. Pour ma part, je ne trouve pas cette motion légère, parce qu'elle met l'accent sur un problème quasiment effrayant. Si elle est surréaliste, c'est parce qu'elle a tout son sens aujourd'hui, et non pas parce qu'elle est rédigée de manière très synthétique.

Il est écrit dans le deuxième considérant «que le Conseil administratif n'a mis aucune ligne au budget pour secourir les mineurs à la rue». Je ne peux pas être d'accord avec cette phrase: s'il n'y a pas eu de ligne, il y a toutefois un budget assez monumental consacré au domaine social à Genève, avec des armées d'assistants sociaux. Mais, malgré tout, le problème continue à se poser. C'est cela que je trouve surréaliste. Quand je lis aussi que, d'après les services sociaux, des enfants errent dans les rues à Genève, ma première réaction est de me demander s'ils vont se contenter de le dire et, si le fait est avéré, ce qu'ils entreprendront pour y remédier.

Motion: mineurs à la rue

Tout cela m'amène, chers collègues, à vous inviter à renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, parce qu'elle est loin d'être légère. Elle est même très lourde de sens et elle exige un travail beaucoup plus approfondi, en tout cas en matière d'information sur ce qui est fait, sur ce qui est à faire et sur ce que nous faisons maintenant.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Genève n'est certes ni Paris, ni Bogota, mais la jeunesse du monde entier a les mêmes rêves et les mêmes besoins de protection, entre autres de la part des adultes que nous sommes. La France connaît depuis plus de deux semaines une crise dont nul ne peut prévoir l'issue. Maintenant, la flambée de violence s'est atténuée, mais le climat n'en reste pas moins tendu. Le bilan de ces nuits d'émeutes est particulièrement lourd: 3000 personnes interpellées et placées en garde à vue; 500 personnes condamnées, dont 375 à la prison ferme; plus de 8000 voitures brûlées et une vingtaine d'écoles maternelles incendiées; des entreprises et de nombreux commerces ont également été la cible d'attaques. La fracture sociale est gravissime. La mort de deux jeunes à Clichy-sous-Bois, dans la banlieue parisienne, a mis le feu aux poudres. Les émeutes se sont propagées à une vitesse foudroyante, la colère des jeunes des cités est incontrôlable, dévastatrice, et elle est le révélateur spectaculaire de ce qu'on appelle le malaise des banlieues.

Beaucoup plus loin de Genève, en Bolivie, comme au Pérou du reste, trois mineurs se suicident chaque jour, comme si on avait le droit de s'exprimer ainsi, préférant la fuite la plus brutale pour échapper au monde cruel qui ne leur accorde ni pain ni rêves. A Genève aussi, il existe des discriminations diverses: échec scolaire, humiliation, délinquance et chômage entretiennent un climat d'insécurité. Confrontés aux difficultés de toutes sortes, beaucoup de jeunes – pas tous ni toutes, bien heureusement! – ont le sentiment de ne pas trouver leur place dans une société qui peine à réduire la fracture sociale.

Les familles évoluent aussi, mais elles n'ont, hélas, pas toutes la capacité d'entourer suffisamment leurs enfants, leurs adolescents et leurs adolescentes. Par conséquent, afin de prendre les mesures adéquates, le Parti socialiste soutiendra la motion et demandera qu'elle soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, afin que celle-ci puisse en faire un examen attentif et bienveillant pour protéger la santé et l'avenir de tous nos enfants de Genève.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien entrera en matière sur cette motion et la renverra également à la commission sociale et de la jeunesse pour étude. Dans notre esprit, cette motion doit être étudiée pour voir ce que notre municipalité et le Canton font déjà pour ces jeunes. En lisant cette motion,

c'est vrai, on pourrait avoir l'impression que rien ne se fait, or ce n'est pas le cas et la commission sociale et de la jeunesse s'en rendra compte après plusieurs auditions. En qualité de président de cette commission, je me réjouis de pouvoir procéder à l'audition, entre autres, de la Délégation à la jeunesse, qui pourra expliquer en long et en large tout le travail réalisé jour après jour. Une fois les auditions achevées, s'il reste encore quelque chose à faire, la commission pourra le proposer.

A mon avis, si quelque chose peut encore être fait, c'est que les parents s'occupent un peu plus de leurs enfants... C'est peut-être une conclusion à laquelle la commission arrivera. Renvoyons donc cette motion en commission, pour savoir tout ce que notre municipalité fait pour les jeunes en difficulté.

M. Guy Jousson (T). Nous renverrons également cette motion à la commission sociale et de la jeunesse. J'aimerais dire que les réponses varieront en fonction de l'âge des mineurs, car, bien entendu, ce n'est pas la même chose s'il s'agit d'enfants en bas âge ou d'adolescents. Je signale aussi que la solution n'est pas toujours dans la création de nouvelles structures, mais qu'une meilleure collaboration entre les services existants peut résoudre les problèmes.

M. Jean-Charles Rielle (S). Ma camarade Martine Sumi-Viret a bien parlé des véritables problèmes de la France et si, pour l'instant, nous ne les avons pas connus sous cette forme, c'est bien parce qu'un tas de choses se font ici, à Genève. Sans nier la difficulté de devoir établir des priorités, je tiens à souligner que nous avons mentionné la Délégation à la jeunesse, mais n'oublions pas de parler aussi de l'Etat, du Service de protection de la jeunesse, du Service de santé de la jeunesse – auquel j'appartiens – où ces choses sont prises en compte.

Nous ne pouvons que nous réjouir de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour établir un certain bilan de tout ce qui se fait. Mais je tiens d'ores et déjà à vous rassurer, ce travail est effectué en permanence et j'y contribue, avec d'autres. M. Deuel et certains acteurs de l'Etat viendront avec plaisir expliquer leur travail, la complémentarité des services, la collaboration et les synergies, mais aussi leurs souhaits éventuels pour que la jeunesse soit prioritaire dans notre ville et notre canton.

M. Manuel Tornare, maire. A la suite d'auditions à la commission sociale et de la jeunesse, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'est engagé à dresser un état des lieux; M^{me} Irminger, M. Deuel et d'autres y travaillent pour vous rendre une réponse la plus explicite possible.

Motion: mineurs à la rue

Il faut savoir que l'accueil des mineurs, Monsieur Rudaz, est régi par une clause intitulée «Péril», qui est très stricte, édictée par le Service cantonal de protection de la jeunesse. On ne peut donc pas héberger des jeunes aussi facilement, il y a des protections, et l'ancien directeur de collège que je suis vous le dira: c'est de plus en plus draconien par les temps que nous vivons, pour les raisons connues dans les collèges et que vous connaissez bien aussi, malheureusement.

Maintenant, Monsieur Hainaut, je ne vous reproche rien, mais vous n'êtes pas très au courant de la politique sociale de la Ville et de l'Etat et vous dites à peu près ce que certains candidats au Conseil d'Etat et au Grand Conseil ont raconté pendant les campagnes électorales récentes. Avec M. Unger et, préalablement, avec M. Segond, nous avons réformé le domaine social dans le canton. Dorénavant – c'est la loi de septembre 2001 votée par le Grand Conseil – l'action sociale communautaire relève des villes et des communes et l'action sociale individuelle du Canton. Vous devriez le savoir. L'autre jour, Pierre-François Unger et moi-même, nous avons donné une conférence de presse. Nous avons parlé des subventions, en essayant d'inculquer cette philosophie-là dans l'attribution des subventions, dans le souci d'une plus grande lisibilité entre la Ville et l'Etat. M. François Longchamp va reprendre maintenant ce dossier.

Je souhaite aussi le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour pouvoir expliquer tout ce que je viens de dire et, si vous le souhaitez, pour procéder à l'audition du nouveau conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), M. Longchamp précisément. Vous pourriez aussi inviter – je vous donne des idées, vous en faites ce que vous voulez – le président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, qui est M. Pierre Maudet. Certaines mauvaises langues diront que nous allons trouver, entre nous, des solutions radicalo-socialistes...

Une voix. Ce n'est pas nouveau, cela... (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 63 oui contre 4 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (3 abstentions).

12. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb: «Soutien à l'intégration des étrangers» (M-561)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les risques potentiels futurs en cas de non-intégration des étrangers dans notre cité;
- l'excellent travail que fait l'association Maison Kultura dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et de l'interculturalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir économiquement cette association.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que cette motion a été retirée par ses auteurs.

13. Motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggin, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif» (M-562)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le Conseil administratif se réunit tous les mercredis matin pour prendre un certain nombre de décisions qui sont notifiées sous forme d'«extraits»;
- ces extraits restent actuellement confidentiels;
- les extraits ne sont, généralement, distribués qu'aux directeurs, chefs de service de la Ville de Genève et aux personnes directement concernées (notaires, par exemple);

¹ Annoncée, 3107.

² Annoncée, 3107.

- la loi prévoit la confidentialité du procès-verbal des séances du Conseil administratif, mais qu'en aucun cas la confidentialité n'est requise pour les extraits;
- dès la création de notre commune et jusqu'en 1907, ces extraits étaient publics;
- il n'y a aucune raison pour que le Conseil administratif continue à travailler dans la confidentialité (à l'exception des affaires ayant trait au personnel);
- des essais de publication d'extraits ont été réalisés par le Conseil administratif récemment sous la conduite du directeur général de l'administration municipale;
- ce dernier, dans une note aux chefs de groupe du 7 février 2005, annonçait qu'une proposition serait soumise «au plus tard en juin 2005» au Conseil municipal concernant «les décisions prises lors des séances du Conseil administratif du mercredi»;
- de légères modifications du règlement du Conseil administratif sont nécessaires (LC 21 121);
- la situation actuelle milite en faveur d'une transparence des décisions du Conseil administratif,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier dès maintenant les extraits issus des séances du Conseil administratif (à l'exception des affaires ayant trait au personnel).

M. Roberto Brogini (Ve). Cette motion, intitulée «Pour la transparence des séances du Conseil administratif», est le fruit d'une réflexion menée par le groupe des Verts depuis un certain temps et des contacts avec le Conseil administratif et le directeur général de l'administration municipale. Vous savez que tous les mercredis matin le Conseil administratif se réunit pour prendre un certain nombre de décisions, notifiées sous forme d'extraits. Actuellement, ces extraits restent confidentiels, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 1907, il y a près de cent ans. Mais, parfois, de bonnes habitudes peuvent se perdre et il est bon de les retrouver, puisque, jusqu'en 1907, ces extraits étaient publics et que nous connaissions les décisions prises par le Conseil administratif durant ses séances. Je ne pourrais pas vous affirmer que le Conseil administratif se réunissait le mercredi matin, mais, pour le moins, ses décisions étaient publiques. Actuellement, ces extraits sont adressés uniquement aux chefs des départements, aux chefs de service intéressés et, éventuellement, aux notaires ou autres personnes concernées par ces décisions.

Loin de nous l'idée de vouloir que les séances du Conseil administratif soient publiques, ou que les procès-verbaux de celles-ci soient publiés. Actuellement,

nous pouvons lire les procès-verbaux des séances du Conseil administratif après vingt-cinq ans. J'invite celles et ceux qui veulent se livrer à cet exercice à le faire, car c'est toujours intéressant; même avec vingt-cinq ans de recul, nous pouvons apprendre un certain nombre de choses. Cette motion ne demande pas cela, mais que les décisions, uniquement, soient rendues publiques.

A cet effet, nous pouvons nous appuyer sur la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), récemment entrée en vigueur, qui a pour objectif, aux termes de son article premier, de garantir «l'information relative aux activités des institutions». Son champ d'application spécifié à l'article 2 de ladite loi, notamment à la lettre b), s'applique aux organes exécutifs et également, par extension, aux organes législatifs ou délibératifs tels que le nôtre. Tout un chacun peut prendre connaissance des décisions de ce Conseil, notamment par le site internet du Conseil municipal ou par la consultation des archives municipales.

Vous me direz que la loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit un procès-verbal des séances du Conseil administratif, ce dont je parlais tout à l'heure. Nous ne demandons pas que le procès-verbal du Conseil administratif soit public, mais la LIPAD précise, à l'article 16, que le caractère non public d'une séance ne restreint pas le devoir d'information et les droits d'accès aux documents. Il dit ceci: «Les institutions communiquent spontanément au public les informations qui sont de nature à l'intéresser, à moins qu'un intérêt prépondérant ne s'y oppose.» Effectivement, il peut y avoir des cas où la sûreté de l'Etat ou des intérêts patrimoniaux de l'institution s'y opposent, ou encore d'autres dérogations. Vous pouvez consulter ces différentes exceptions à l'article 26.

Il n'y a aucune raison, à ce jour, pour que le Conseil administratif continue à travailler dans la confidentialité. Bien entendu, les affaires ayant trait au personnel de l'administration municipale ne devraient pas être rendues publiques; elles doivent toujours revêtir un caractère de confidentialité. Tout le monde dans cette salle comprendra cette réserve. Des essais ont été réalisés dernièrement par le Conseil administratif sous la direction du directeur général de l'administration municipale. Les chefs de groupe ont été informés, le 7 février 2005, qu'une proposition serait soumise au Conseil municipal au plus tard en juin 2005, afin d'aller dans le sens de cette requête et que les décisions prises lors des séances du Conseil administratif du mercredi nous soient communiquées.

Il conviendra, si cette motion est acceptée et si elle est ensuite mise en application, d'adopter une légère modification du règlement du Conseil administratif. Je pense à son article 18 qui précise: «Sauf autorisation du Conseil, les membres de celui-ci doivent s'abstenir de renseigner les tiers sur les décisions prises (...)» Bien entendu, cet article tomberait et l'article 23, «Communication externe des décisions», devrait également faire l'objet d'un remaniement.

C'est ainsi que nous, les Verts, demandons le renvoi de cette motion à la commission du règlement, afin de procéder à l'audition du directeur général de l'administration municipale et, le cas échéant, du maire et des conseillers administratifs qui, nous en sommes persuadés, réserveront un bon accueil à cette motion. Nous allons, je l'espère, vers une publication des extraits des séances du Conseil administratif, si nous en croyons les déclarations de notre maire, M. Manuel Tornare, qui disait hier matin sur les ondes de la Radio suisse romande: «J'ai un souci de transparence et de vérité absolue.» Il confirmait ses propos hier soir à l'écran cathodique de la Télévision suisse romande.

Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à réserver un bon accueil à cette motion et à accepter son renvoi à la commission du règlement.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien entrera en matière sur la motion M-562, car elle nous paraît intéressante et, compte tenu de ce qui se passe actuellement, elle tombe à point nommé, c'est vrai. Les motionnaires demandent le renvoi de la motion à la commission du règlement, mais je pense que c'est une perte de temps et qu'il vaudrait mieux la renvoyer directement au Conseil administratif. Je laisse la porte ouverte par rapport à ce point.

Si nous soutenons vivement cette motion, c'est parce que, en fait, nous aimons le Conseil administratif et que s'il avait publié des extraits du 24 septembre 2003 et du 8 octobre 2003 – mais je n'en dirai pas plus, il faut attendre le rapport de M. Deshusses et notre séance du 13 décembre 2005 – il ne serait pas dans la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle, afin de protéger ce Conseil administratif, qui en a bien besoin, nous soutiendrons cette motion et nous espérons que ceux qui aiment le Conseil administratif feront de même! (*Exclamations.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Comme il est tentant pour le Conseil municipal, dans cette période troublée, d'essayer de faire acte de force à l'égard du Conseil administratif! On fait référence, dans les considérants de la motion, à la situation actuelle que tout le monde connaît et que les personnes qui ont pris la parole avant moi ont, à leur tour, évoquée.

Pour notre part, groupe libéral, nous nous demandons si cette motion n'est pas une fausse bonne idée. La question de la transparence, de la communication, de l'échange entre, d'un côté, le Conseil administratif et la population et, d'un autre côté, le Conseil administratif et le Conseil municipal est avant tout une question d'éthique, qui tient avant tout à la personnalité de ceux à qui elle se pose. Cette

question me fait penser très fortement à une situation que nous avons déjà vécue ici, lorsqu'il s'est agi de traiter du problème de la Fondetec. On reprochait au conseil de fondation en place de ne pas respecter un certain nombre de règles du jeu, de se montrer très formaliste, de se réfugier trop souvent derrière des règles qu'il avait contribué à établir et qui ne correspondaient pas à la volonté initiale du Conseil municipal. A cette occasion, nous avons pu constater que, finalement, cette déliquescence de la confiance envers le conseil de fondation a disparu le jour où ce conseil de fondation a été remplacé par un nouveau conseil, plus respectueux des principes de communication et, d'une manière générale, de l'éthique et de la volonté du Conseil municipal. Nous avons constaté, nous l'avons dit à plusieurs reprises, que ces questions ne tiennent pas aux institutions ni aux formes, mais à la personnalité des personnes à qui elles se posent.

Aujourd'hui, on ne peut pas nier une certaine rupture de confiance, ou en tout cas des points d'interrogation forts, non seulement dans ce Conseil municipal mais également dans la population, par rapport à l'activité du Conseil administratif ou, en tout cas, par rapport à la manière dont il communique sur cette activité. Mais vous pouvez mettre tous les garde-fous et toutes les obligations que vous voulez, la clé de tout cela est la prise de conscience du Conseil administratif, de son obligation ou de sa volonté de communiquer à bon escient, lorsque c'est nécessaire, en temps voulu et sur des sujets pertinents.

Ce n'est pas une obligation systématique à intégrer dans un règlement et qui, à défaut de responsabiliser le Conseil administratif, contribuerait à le déresponsabiliser, puisque, à ce moment-là, tout ce qui figurerait dans les extraits serait publié. Cette obligation instituée, il ne nous resterait plus aucune possibilité de dire que des choses qui auraient dû être communiquées n'ont pas été mises dans les extraits. Au contraire, c'est un garde-fou qu'on met pour le Conseil administratif de manière à lui permettre également de se déresponsabiliser par rapport à un devoir qu'il a, indépendamment de toute forme, et ce devoir est celui de se dire qu'à tel moment, sur tel sujet, il doit ou ne doit pas informer.

Je ne suis pas sûr que nous puissions suivre les motionnaires lorsqu'ils disent que le Conseil administratif n'a aucune raison de continuer à travailler dans la confidentialité. A mon avis, hormis le cas de la fonction publique, d'autres sujets nécessitent que le Conseil administratif puisse travailler dans la confidentialité. Il y a des moments pour révéler les choses et en parler, et des moments pour travailler et prendre des décisions dont la vocation n'est pas forcément d'être révélées au public immédiatement après avoir été prises. Je peux bien imaginer que le Conseil administratif – son représentant, M. Muller, nous le dira peut-être – prend des décisions en parfaite conformité avec la légalité, mais que, tactiquement, stratégiquement, il n'a pas envie de communiquer tout de suite, parce qu'il veut choisir le temps de la communication. Il me semble extrêmement délicat d'imposer une obligation de ce type-là au Conseil administratif.

Qu'on ne se méprenne pas! Notre objectif n'est pas de favoriser l'opacité du travail du Conseil administratif, mais de le laisser simplement face à sa responsabilité, face à sa capacité de jugement, qui doit lui permettre de savoir ce qu'il veut dire, à quel moment, et sous quelle forme. Ces éléments nous semblent être le garant de la confiance que la population doit avoir dans ses autorités politiques. Si, aujourd'hui, pour des raisons certainement légitimes, cette confiance est un peu ébranlée, il appartient aux personnes qui doivent la faire renaître d'en prendre conscience et d'agir en sorte que, par leur attitude, elles communiquent ce qui, à leur point de vue, doit être communiqué.

Pour nous, cette motion est une fausse bonne idée. Je pense qu'il appartient aux conseillers administratifs en place, et à ceux qui leur succéderont, d'avoir dans leur cahier des charges intellectuel et éthique le souci de répondre à cette demande légitime, non seulement du Conseil municipal, mais également de la population. C'est l'attitude des conseillers administratifs, plus que des règles susceptibles de les dédouaner de tout autre raisonnement, qui nous permettra d'atteindre cet objectif.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je veux juste démontrer par l'exemple que l'idée de publier les extraits des décisions du Conseil administratif n'est pas mauvaise en soi. Nous connaissons tous les points de presse au cours desquels le Conseil d'Etat présente, chaque mercredi, les différents points qu'il a discutés lors de sa séance. Il ne s'agit pas de dévoiler les votes ni les discussions qui ont mené à la décision, mais bien de dire que, tel jour, telle décision sur tel objet a été prise.

En ce qui concerne le délai, il est évident que, pour des raisons stratégiques – on peut le comprendre – le Conseil administratif, qui travaille en collège et qui fait tout de même avant tout de la politique, n'ait pas envie de dévoiler ses décisions à la semaine près et dans l'heure. En revanche, à mon avis, nous ne pouvons pas écarter l'idée que le Conseil administratif communique le plus important, c'est-à-dire ses décisions.

Nous le pensons, nous devons entrer en matière sur cette question. Evidemment, nous pouvons trouver des modalités en rédigeant le texte, mais nous ne devons pas balayer d'un revers de main cette idée, qui nous semble être une très bonne idée dans la mesure où elle assure une totale transparence des décisions adoptées.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), une fois n'est pas coutume, n'est pas loin de partager les préoccupations bien fondées du groupe libéral. C'est la raison pour laquelle nous

demandons également le renvoi de cette motion à la commission du règlement, afin d'étudier le problème sous tous ses aspects, positifs et négatifs.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste trouve que nous sommes en train de faire un travail de commission, et que c'est bien dommage dans la mesure où, si tout allait bien, ce soir, nous pourrions terminer à 19 h, car il reste quatre objets et il serait regrettable de revenir à 20 h 30. Aussi bien nous vous proposons le renvoi de la motion à la commission du règlement et, là, nous pourrions en débattre en toute tranquillité.

M. Roberto Brogini (Ve). Je prends la parole brièvement pour ne pas casser l'élan voulu par M. Deshusses. Je signalerai juste à l'intention de M. Hainaut – vous transmettez, Madame la présidente – que, s'il avait pris soin de consulter l'article 26 de la LIPAD, de la lettre a) à la lettre l), il aurait vu qu'il est prévu des exceptions qui plaident en faveur de la non-publication de certaines décisions d'une institution telle que le Conseil administratif. Pour cette raison, je vous encourage à renvoyer la motion M-562 à la commission du règlement. Celles et ceux qui ne souhaiteraient pas ce renvoi feraient, à mon avis, preuve de manque de curiosité, pour le moins, si ce n'est de volonté de ne pas connaître la transparence.

M. Eric Ischi (UDC). Lorsque nous avons pris connaissance de ce projet de motion, le groupe de l'Union démocratique du centre a été relativement sceptique quant à la nécessité d'avoir certains de ces extraits. Néanmoins, en écoutant tout ce qui vient de se dire ici, nous accepterons le renvoi de la motion à la commission du règlement où, effectivement, nous pourrions en discuter beaucoup plus en détail et faire valoir nos arguments.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Il est vrai qu'il avait été promis que, pour juin ou juillet 2005, l'expérience serait prête à être menée par rapport aux extraits du Conseil administratif.

Mais, indépendamment du contexte un peu animé de ces derniers temps, qui nous a amenés à d'autres préoccupations que celle de la transparence de nos débats, cela n'est pas si simple à réaliser. S'il y a des divergences au sein du Conseil administratif, avec des sensibilités différentes – certains sont pour une transparence presque complète, d'autres pour une transparence inexistante, sinon moins généreuse – il n'en demeure pas moins qu'au-delà des questions

du personnel de l'administration municipale d'autres choses, notamment liées à la correspondance entre certaines entités, avec certains partenaires, sont assez difficiles à évaluer quant à la possibilité de les rendre transparentes; d'ailleurs, cela rejoint certains propos.

Pour ces raisons, je trouve que le renvoi de cette motion à la commission du règlement permettra de cadrer assez sérieusement ce qui vaut la peine d'être régulièrement publié, pour que tout le monde en ait connaissance, et ce qui, légitimement, doit rester discret, tout en sachant qu'il y aura toujours une petite marge d'interprétation.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai demandé la parole avant d'entendre les propos de mon collègue Patrice Mugny, car vous imaginez bien que nous avons là-dessus un petit différend, même assez large. J'espère que le Conseil administratif sera entendu à la commission du règlement, pour que je puisse m'expliquer, parce que, à mon avis, nous sommes véritablement là au cœur de la politique de l'exécutif de la Ville de Genève.

Nous avons déjà fait quelques exercices à blanc... Monsieur Broggin, vous souriez un peu béatement, n'est-ce pas... (*Exclamations.*) Mais je vous expliquerai cela clairement et pourquoi je pense que c'est une très mauvaise idée. Nous avons fait l'exercice à blanc et nous avons pu constater que, sur la plupart des objets, se posait un véritable problème, soit un problème de sphère privée, soit un problème de substitution de pouvoir, soit un problème de voyeurisme. Par exemple, annoncer que le département des affaires culturelles réunira 500 personnes dans sa cafétéria du musée pour l'inauguration de l'exposition de tableaux X, Y ou Z, cela n'a aucune valeur politique, aucune importance... (*Exclamations.*) C'est très intéressant, c'est bien, mais cela n'a pas de valeur politique. En revanche, lorsque nous discutons de problèmes éminemment politiques, cela ne doit pas faire l'objet d'une publication immédiate, parce que, nous l'avons déjà constaté, il peut y avoir des revirements par rapport à ce qui a été dit. Si un extrait file au Conseil municipal et qu'il faut y apporter ensuite des rectifications, je vois mal l'image que nous donnerons à la population et au Conseil municipal. Imaginez l'histoire des forains et d'autres, elles ne manquent pas! Vous êtes en droit d'avoir des informations, mais pas toutes les informations.

Je ne crois pas qu'il faille établir une corrélation entre cette question de transparence et l'affaire de la rue du Stand 25, cela n'a strictement rien à voir. Voilà ce que je voulais dire en préambule, et je reviendrai volontiers devant la commission si vous votez cette motion.

Mis aux voix, son renvoi à la commission du règlement est accepté par 54 oui contre 5 non (4 abstentions).

La présidente. Etant donné qu'il nous reste relativement peu de points à aborder ce soir, le bureau vous propose de ne pas faire de pause de 19 h jusqu'à 20 h 30, comme cela est l'usage, mais de terminer notre séance à 20 h, en espérant que tous les objets seront traités d'ici là. Si ce n'est pas le cas, ils seront reportés à une prochaine fois et nous clorons là notre séance pour ce soir.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

14. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schwein-gruber et Jean-Charles Lathion: «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU» (M-563)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance de la figure de Rousseau pour Genève;
 - les possibilités culturelles offertes pour la mise en valeur de l'œuvre de cette personnalité emblématique à travers la mise à disposition d'un espace spécifique sis au 10, Grand-Rue, dans sa maison natale, actuellement dit «Espace Rousseau»;
 - l'exiguïté des espaces consacrés à Rousseau à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) en regard de la richesse des collections;
 - les compétences des spécialistes de la BPU et les excellents travaux menés par ceux-ci au sein de cette institution depuis de nombreuses années,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- tout mettre en œuvre pour préserver l'actuel Espace Rousseau, 10, Grand-Rue;
 - envisager avec les responsables compétents la possibilité de raccorder ou intégrer à la BPU l'Espace Rousseau existant;
 - présenter au Conseil municipal les conditions et les coûts du projet.

¹ Annoncée, 3108.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Ce n'est pas la première fois que notre Conseil municipal a l'occasion de débattre de l'Espace Rousseau. Ce Conseil avait refusé l'idée d'un musée sur le lieu de naissance de Jean-Jacques. C'est l'Etat, ensuite, qui a réalisé l'Espace Rousseau, que la population et les visiteurs peuvent apprécier aujourd'hui. Nous savons très bien qu'il s'agit de son lieu de naissance. La maison a été reconstruite, mais le prestige de Jean-Jacques Rousseau, le philosophe, l'écrivain, l'humaniste, le compositeur, mérite bien que Genève consacre un espace à celui qui a contribué à la renommée de la cité. Nous considérons que l'Espace Rousseau ne doit pas fermer, parce que la poursuite de ses activités est nécessaire.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons à accepter notre motion et à l'adresser directement au Conseil administratif, pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour préserver cet Espace Rousseau et envisager, le cas échéant, de le relier à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Nous connaissons toutes et tous l'Espace Rousseau, créé il y a trois ans. Dans leur communiqué de presse du 23 novembre 2005, les représentants de l'Espace Rousseau ont rappelé leurs objectifs, notamment l'aspect didactique en collaborant avec les écoles du canton. De plus, on le constate, ce musée est visité régulièrement, tant par la population locale que par les touristes.

L'Etat met à disposition les locaux et, jusqu'en juin 2005, 150 000 francs, répartis sur trois ans, étaient accordés à la fondation à travers le Fonds culturel. A l'heure actuelle, la Ville et l'Etat ont retiré leur participation au financement des activités du musée. Or l'Espace Rousseau ne peut fonctionner grâce aux seuls fonds privés, sans l'aide de la Ville et de l'Etat, et il menace donc de fermer ses portes. Il a été clairement expliqué qu'une subvention serait l'aide attendue, mais la Ville n'est pas entrée en matière pour l'instant et elle renvoie cette institution à l'Etat qui, à son tour, ne semble pas vouloir l'aider.

Or c'est précisément grâce à la volonté du Conseil d'Etat d'aménager un espace en mémoire de Jean-Jacques Rousseau à Genève que ce musée avait été créé. Mais le musicien et écrivain, encensé à l'époque, n'a plus aucune importance à présent, et voilà qu'on risque de causer sa deuxième mort. Tout cela est étrange: on ouvre un musée et on le laisse dépérir à sa guise. Soyons sérieux, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas faire fi du patrimoine culturel genevois offert à la Grand-Rue! Nous avons la charge de répondre aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens bénévoles qui s'occupent du musée créé par une volonté politique. C'est pourquoi, au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je me suis ralliée à l'initiative des motionnaires.

Nous demandons au Conseil administratif d'envisager une solution pour que ce musée puisse continuer son travail de qualité. Il s'agit donc, à travers la motion M-563, d'entrer en matière pour répondre à l'appel de soutien de la Fondation de l'Espace Rousseau, qui risque de fermer ses portes.

Pour venir en aide à ce musée, nous proposons de lui allouer une subvention afin qu'il poursuive ses activités à l'emplacement actuel. Néanmoins, si cela n'était pas envisageable, nous pourrions rattacher l'Espace Rousseau à la BPU, afin de reloger ce lieu d'exposition. Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) vous invite, Mesdames et Messieurs, à envoyer la motion M-563 à la commission des arts et de la culture pour étude.

Préconsultation

M. Marc Dalphin (Ve). Je commence par une simple phrase: «Le sage instituteur ne commence pas par rédiger de bonnes lois en elles-mêmes, mais il examine auparavant si le peuple auquel il les destine est propre à les supporter». Jean-Jacques Rousseau, 1762.

Actuellement, les budgets de la Ville de Genève ne peuvent pas supporter de nouvelles charges. Il est paradoxal de demander aux fonctionnaires de la Ville de faire des efforts et, dans un même temps, d'augmenter les dépenses en soutenant des organismes externes. Soyons cohérents! Notre groupe ne soutiendra pas cette motion, d'autant plus que la BPU, à ma connaissance, a déjà son Musée Jean-Jacques Rousseau.

M. Jean-Louis Fazio (S). Les socialistes soutiendront le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture. Nous espérons qu'au cours de ses travaux la commission trouvera une solution pour l'avenir de l'Espace Rousseau, sachant que l'équipe de la fondation effectue un travail remarquable.

M. Armand Schweingruber (L). Je ne vais pas répéter des choses déjà dites, mais j'apporterai une ou deux précisions. Pour la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, c'est un fait qu'il y a son île, sa rue, sa fresque vernie sur le bâtiment Manor, qui a peut-être malencontreusement remplacé la maison où il habitait à Saint-Gervais, et il y a son musée dans le cadre de la BPU. Mais je voudrais relever que le Musée Jean-Jacques Rousseau de la BPU est plus une institution pour des savants, pour des gens motivés, pour des spécialistes en lettres et en littérature, tandis que l'Espace Jean-Jacques Rousseau de la Grand-Rue, dans la

maison où il est né, est vraiment une présentation audiovisuelle qui sert à faire comprendre au public sa vie et le développement de sa pensée. J'estime que c'est un espace parfaitement complémentaire à celui qui se trouve à la BPU et, à ce titre, il mérite vraiment de poursuivre son activité.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je suis surprise d'entendre certains conseillers prendre position par rapport à une subvention. Je crois qu'il faut être clair: pour l'instant, l'objet de la motion n'est pas du tout de voter de l'argent, pas aujourd'hui, pas encore, il s'agit simplement de tenir compte d'un principe. Je ne dis pas, Monsieur Mugny, que cela ne viendra pas – hélas, que ferait-on sans argent? – mais les invites sont destinées simplement à demander au Conseil administratif de prendre les contacts nécessaires, d'être lui-même initiateur d'une éventuelle possibilité de rattachement de cet espace. C'est l'objet de la motion et je m'explique.

Pour nous, libéraux, dans le mot «espace», il y a deux volets. Le premier est l'espace physique, c'est-à-dire cette maison natale que la Fondation de l'Espace Rousseau a eu le mérite d'occuper. Nous ne pouvons pas dire que cet espace ne nous concerne pas, pour la bonne et simple raison qu'il est sur notre territoire, tout près du lieu où nous siégeons en ce moment, que Jean-Jacques Rousseau y est né, quand bien même, de ses propres paroles, cette naissance fut le premier de ses malheurs... Jean-Jacques Rousseau est originaire de Genève – on ne peut pas en dire autant de Calvin, malgré le rôle qu'il a joué dans notre cité – et il concevra tout au long de sa vie un attachement profond pour cette cité qui se manifestera, notamment, par le fait que, en tête de ses principaux manuscrits, il écrira toujours: «Jean-Jacques Rousseau, citoyen de la République de Genève». Ce lieu a véritablement une histoire par rapport à notre ville et il nous concerne.

Or, s'il nous concerne, est-ce à dire que nous pouvons répondre à toutes les demandes de la Fondation de l'Espace Rousseau, qui a été entendue à la commission des arts et de la culture? Pour son projet culturel, cette fondation a besoin de 150 000 francs – 200 000 francs dit M. Mugny – pour continuer à fonctionner. Le débat sur le subventionnement du fonctionnement est un débat récurrent que les libéraux, comme d'autres aussi, veulent voir mener dans cette enceinte. Mais en tout premier lieu, pour nous, l'important est de pouvoir considérer que cet espace occupé par la fondation a peut-être un sens pour la mise en valeur de Rousseau. Comme l'a rappelé mon collègue Armand Schweingruber, il est vrai que cet espace vient s'ajouter à d'autres lieux qui lui font honneur: l'île – et quelle île, il faut tout de même le dire! – une rue, une société, un musée et tant d'autres choses. Au fond, pour les libéraux, il s'agit de trouver une solution rationnelle pour que les lieux auxquels le nom de Rousseau est rattaché forment un tout cohérent pour sa mise en valeur.

Une fois compris le sens de cette motion, je ferai quelques remarques sur ce qu'on a pu lire dans la presse. On ne peut pas dire que Rousseau ait été négligé jusque-là. En effet, il ne s'agit pas de mettre en valeur un personnage sans nom, sans rue, comme nous le verrons tout à l'heure avec la motion M-564 pour Pierre Segond – c'est vrai, Pierre Segond n'est pas Jean-Jacques Rousseau, mais tout de même! Et, plus loin, j'ai été surprise de lire que Rousseau devait être défendu plutôt par la gauche que par la droite; ce propos – réducteur à mon avis – surprendrait celui-là même qui ne croyait en aucun système politique. Tout au plus aurions-nous l'idée aujourd'hui de le rattacher aux Verts, compte tenu de leur goût commun pour un retour à la nature... (*Exclamations.*)

A mon sens, il est bien plus judicieux de dire que la valeur de Rousseau est son talent; il a été grand au lieu d'être à gauche ou à droite! Ses cendres en témoignent, qui, dix ans après sa mort, ont été transférées au Panthéon. Saurons-nous aujourd'hui décider que l'Espace Rousseau, dont la fondation a eu le mérite d'occuper physiquement un appartement dans la maison natale, ne sera plus une promenade solitaire, mais une surface rattachée durablement à une institution séculaire de notre cité? Cette cité dont Jean-Jacques Rousseau se réclamait si fièrement, au titre de citoyen, et qu'il aimait tant!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, s'il existe une personnalité de renom international qui symbolise le mieux Genève, c'est bien celle de Jean-Jacques Rousseau! Né à Genève d'une famille protestante, d'origine française, dont le père était horloger, ayant effectué un apprentissage de graveur, Rousseau réunit vraiment toutes les caractéristiques de cette capitale que nous aimons tant; de plus, au niveau de sa trajectoire, vous savez qu'il a beaucoup voyagé et qu'il a connu une vie d'errance.

Rousseau a été souvent méprisé par la nomenclatura, que ce soit au niveau du parlement français comme dans cette ville; il a été très combattu par Voltaire, qui souhaitait même sa condamnation à perpétuité... Le Parti démocrate-chrétien est convaincu que cette motion M-563 est bonne, et nous allons même plus loin: nous pensons qu'il faut aller vite et la renvoyer directement au Conseil administratif.

Tout à l'heure – nous l'avons entendu – une collaboration a été évoquée avec la BPU. La BPU recèle un petit trésor au niveau de tout ce qu'elle peut offrir par rapport à Rousseau, dont l'œuvre a fait l'objet d'études de nos plus éminents professeurs. On vient du monde entier pour consulter ses écrits. Et pourtant il est important de constater qu'il manque ici, à Genève, une vitrine Rousseau. C'est ce que propose l'Espace Rousseau. En toute cohérence, nous n'y voyons pas seulement un intérêt culturel, mais aussi un intérêt touristique, économique, parce que nous pensons qu'une telle vitrine est utile à notre Ville. On nous dit que c'est

à l'Etat de prendre en charge ces frais; pour ma part, je pense que nous devons en tout cas nous mettre d'accord. Genève, dans sa Vieille-Ville même, a la chance de bénéficier de cet Espace Rousseau. Il faut l'encourager, l'appuyer, et j'espère que nous le ferons tous.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Comme l'a dit M. Schwein-gruber, je ne vais pas comparer ce qui existe à la BPU avec l'Espace Rousseau, cela n'a pas grand-chose à voir, ce serait ridicule. Mesdames et Messieurs, votez cette motion, mais, contrairement à ce qu'a dit M^{me} Kraft-Babel, ce n'est pas miraculeux, il faudra ensuite les sous! Alors donnez-moi 150 000 francs la première année, en sachant que, chaque année, il faudra 50 000 francs de plus, cela se passe ainsi! Actuellement, il faut compter 150 000 francs pour l'Espace Rousseau et une grande partie des employés sont des bénévoles. Mais vous imaginez bien que le bénévolat se réduira comme peau de chagrin si la Ville subventionne, et que de plus en plus de professionnels seront engagés. Il faudra donc 200 000 francs en 2007, 250 000 francs en 2008, 300 000 francs en 2009... C'est ainsi, c'est normal!

Actuellement, un autre projet est en route pour Jean Piaget et les organisateurs nous réclament un coup de pouce pour le départ, pendant trois ans. On a douze musées, on peut en avoir quatorze ou quinze, mais, à un moment donné, je vous en prie, ne tenez plus un discours de rigueur et arrêtez de dire qu'il faut garder un budget équilibré!

Quand je lis la lettre de M. Renato Burgy – qui, je crois, a été distribuée – où il dit que nous n'avons pas de déficit, je réponds que c'est faux! Vous le savez tous, nous avons un déficit de plusieurs dizaines de millions de francs par année dans le budget d'investissement et vous savez aussi que, chaque année, nous devons réduire des prestations pour tenir. On enlève de l'argent au personnel de la fonction publique à chaque budget et vous dites qu'il faut un peu plus d'argent pour ceci ou pour cela... Mesdames et Messieurs, à un moment donné, il faut choisir et, si vous votez cette motion, vous devrez me donner 200 000 francs pour que je puisse démarrer en 2006. Merci!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 34 oui contre 17 non (10 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté par 38 oui contre 13 non (8 abstentions).

15. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Mau-det: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève» (M-564)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rôle de Pierre Segond (1913-2000) dans la vie musicale genevoise, organiste à la cathédrale Saint-Pierre de 1942 à 1994, professeur au Conservatoire de 1940 à 1985, carillonneur municipal et lauréat du Prix de la Ville de Genève en 1987;
- le rayonnement de son activité tant au plan local qu'international;
- l'absence totale et incompréhensible ne serait-ce que d'un seul signe rappelant sa mémoire à Genève;
- la place accordée à son prédécesseur, Otto Barblan, au cimetière des Rois;
- la reconnaissance qu'il serait digne de lui témoigner,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire une proposition permettant d'honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité.

M. Olivier Coste (S). En 1986, la Ville de Genève offrait à Pierre Segond, organiste et carillonneur, deux cloches dédiées et accrochées dans la tour de la cathédrale pour compléter le carillon dont il jouait avec brio, et qui continue à égayer la vie genevoise par ses mélodies régulières.

Par son art, Pierre Segond, sa vie durant, a réjoui d'innombrables auditeurs volontaires lors des concerts d'orgue à la cathédrale, mais aussi beaucoup de passants qui s'arrêtaient un instant dans la rue pour écouter attentivement le carillon qui les surprenait.

Il est souhaitable que ce musicien puisse rejoindre les personnes qui, par leur action, ont fait honneur à la Ville de Genève. Et, puisque le maire a envie de rendre le cimetière des Rois un peu plus convivial en y plaçant quelques œuvres d'art, pourquoi ne pas prévoir une borne interactive où le flâneur pourra écouter quelques œuvres des musiciens qui y reposent?

¹ Annoncée, 3108.

M. Armand Schweingruber (L). Cette motion couvre tous les partis présents dans cette assemblée, c'est dire qu'il y a un sentiment commun à l'égard du sujet proposé. Ce n'est pas un problème de grande envergure stratégique, cela ne coûte pas grand-chose, et la conséquence de la décision prise ne sera pas une affaire de sous, mais simplement un devoir de mémoire envers une personnalité éminente qui a marqué notre cité.

Il faut situer le contexte. Il est reconnu que Genève est un pôle de l'art musical de renommée internationale. J'en veux pour preuve l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), l'Orchestre de chambre de Genève, des chorales et des bâtiments majeurs comme le Victoria Hall, le Grand Théâtre, le Conservatoire. Il y a une tradition musicale largement plus que séculaire dans cette cité et, pour situer le contexte, je me suis amusé à fouiller un peu le répertoire des rues de Genève. Il existe un dictionnaire très intéressant, que certains d'entre vous connaissent peut-être, et j'ai trouvé douze rues portant les noms de personnalités qui se sont consacrées à la musique, de près ou de loin.

Mesdames et Messieurs, cela vous intéresse peut-être de savoir de qui il s'agit – sans allonger sur le sujet, on arrivera aux conclusions tout à l'heure. Je mentionne: la rue Jean.-F.-Bartholoni, fondateur du Conservatoire et constructeur du bâtiment actuel, cela nous situe à la première moitié du XIX^e siècle; une place Franz-Liszt; la rue François-Grast, professeur au Conservatoire, auteur de la musique des Fêtes des vigneron, à Vevey, en 1851 et 1865; la rue Bovy-Lysberg, compositeur et professeur au Conservatoire; la rue Bergalonne, chef d'orchestre et directeur musical du corps de musique d'Elite, que vous connaissez; la rue Hugo-De-Senger, chef d'orchestre, directeur de la Société de chant sacré, compositeur de la musique de la Fête des vigneron de 1889; la rue Barton, homme qui, sans être musicien, a été le créateur de l'Harmonie nautique et le mécène de la construction du Victoria Hall, à la fin du XIX^e siècle. Il y a le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, nul besoin de le présenter, immense répertoire de chansons populaires, de festivals, le créateur de la méthode rythmique; la rue Henri-Christiné, derrière le Casino-Théâtre, célèbre compositeur d'opérettes, qui a fait une belle carrière à Paris; la rue Ernest-Bloch, compositeur du XX^e siècle; le quai Ernest-Ansermet, plus de 1 km de long, qui a droit à la plus grande longueur physique, fondateur de l'OSR; la rue Frank-Martin, située au bas de la Vieille-Ville, compositeur célèbre de musique symphonique et d'oratorios. Enfin, il y a la rue Otto-Barblan, qui mesure moins de 100 m, c'est la plus courte et, si je la mentionne, c'est parce que Otto Barblan a été compositeur et organiste à Saint-Pierre pendant cinquante-quatre ans, prédécesseur de Pierre Segond dans cette fonction. Par comparaison, à Lausanne, dans le domaine musical, on ne trouve que deux rues; elles sont d'ailleurs des duplications de ce qu'on trouve à Genève, il s'agit d'Ernest Ansermet et d'Emile Jaques-Dalcroze.

Cela nous amène à Pierre Segond, né en 1913, décédé en 2000. Si je fais un parallèle avec son prédécesseur, c'est pour dire que si vous voulez bénéficier d'une longue vie et de la sécurité de l'emploi, devenez organiste à Saint-Pierre, car Otto Barblan l'a été pendant cinquante-quatre ans et Pierre Segond pendant cinquante-deux! C'est peu banal et cela mérite d'être relevé. J'en viens maintenant à sa carrière. Pierre Segond, organiste à Saint-Pierre durant cinquante-deux ans donc, retraite prise en 1994, études complètes à Paris, un premier Prix du Conservatoire de Paris dans le domaine de l'orgue, musicien de renommée internationale invité pratiquement dans toute l'Europe, professeur au Conservatoire, créateur de l'Ecole d'orgue de Genève, qui a suscité de nombreux disciples entourés d'une grande renommée, carillonneur de Saint-Pierre depuis 1944 et pendant cinquante ans, ce qui lui a permis de dire, à certains moments, qu'il était l'homme le plus haut placé de la ville.

Je rappelle également les deux cloches citées tout à l'heure par notre collègue Olivier Coste, qui lui sont dédiées. Il a obtenu le Prix quadriennal de l'art musical de la Ville de Genève en 1983, c'est un prix prestigieux. Il était un interprète incomparable de Jean-Sébastien Bach, du baroque, mais aussi de toute la musique du XX^e siècle et d'œuvres contemporaines.

Je vous relate encore quelques souvenirs personnels. Etant admirateur de sa personnalité, je lui ai demandé deux ou trois fois la permission d'aller le voir jouer sur la tribune de l'orgue de Saint-Pierre, ce qui m'a été volontiers accordé. Je garde un souvenir durable de ces grands moments. Pour l'anecdote, je mentionne aussi la prestation de serment du Conseil d'Etat du lundi 6 décembre 1993: il y a eu le traditionnel discours de Saint-Pierre, puis le discours du président du Grand Conseil d'alors, Hervé Burdet, qui avait demandé à Pierre Segond, pour clore la cérémonie et en lui souhaitant une bonne retraite, de jouer une œuvre de circonstance. Je ne sais pas si la deuxième vice-présidente du Conseil municipal, organiste de profession, la connaît, il s'agit d'un postlude du dénommé Lefébure-Wely. C'est pratiquement une musique de carrousel et elle avait suscité une grande gaieté dans l'assemblée en mettant un terme à la prestation de serment du Conseil d'Etat d'il y a douze ans. Voilà pour les souvenirs personnels.

Maintenant, j'en arrive au fait. Il ne s'agit pas d'une demande d'une nouvelle rue à dénommer – dans la Vieille-Ville il n'y a pas grand-chose de disponible à trouver – ni d'une rue à débaptiser, mais de susciter un signe visible pour honorer une personnalité qui le mérite amplement par sa renommée internationale, comme elle a été rappelée. Il n'y a pas de tombe dans un cimetière, ni de plaque commémorative dans un columbarium – cela découle probablement des volontés soit du défunt, soit de la famille, et il n'est pas de notre ressort de nous en mêler. Mais nous, les motionnaires, nous pensons que cette question mérite une étude sérieuse et qu'un tel signe visible pour rappeler la notoriété de cette grande personnalité s'impose dans un lieu adéquat. Il ne me semble pas opportun de

Motion: honorer la mémoire de Pierre Segond

confier cette motion à une commission pour faire un brassage d'idées, je pense que nous n'en aurions pas les compétences, mais qu'il appartient plutôt au Conseil administratif de prendre le problème en main et de revenir nous soumettre, en temps voulu, une proposition.

Cela nous mène à la fin du texte, à l'invite, qui demande au Conseil administratif de «faire une proposition permettant d'honorer de manière visible et durable le nom de cet artiste genevois qui a marqué et honoré notre cité». Je recommande à cette assemblée d'accepter cette motion.

Préconsultation

M. Guy Jousson (T). Nous nous joignons à cette motion pour soutenir l'œuvre de Pierre Segond. Mais, nous en sommes convaincus, pour vraiment honorer de façon durable la mémoire de Pierre Segond, en plus d'une plaque visible, il est fondamental que l'art qu'il représentait puisse continuer de s'exprimer. C'est pourquoi nous proposons l'amendement suivant, qui vise à introduire une deuxième invite à la motion:

Projet d'amendement

«– à organiser, une fois l'an, un Prix Pierre Segond destiné à encourager les jeunes organistes de notre pays. Ce prix récompenserait les deux meilleurs interprètes ainsi que les deux meilleurs compositeurs retenus par un jury unique à chaque manifestation.»

Nous déposons cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Pourquoi, comme l'a rappelé M. Schweingruber et d'autres préopinants, l'organiste de la cathédrale Saint-Pierre, Otto Barblan, devrait-il occuper une place privilégiée dans nos mémoires par rapport à son successeur, Pierre Segond? Aucun motif ne semble pertinent. Nous avons reçu ce soir le programme des Concerts de la cathédrale Saint-Pierre, qui rend hommage à Pierre Segond, et nous saluons la collaboration de la Ville de Genève à cette initiative.

Néanmoins, étant donné la fonction d'importance occupée par Pierre Segond dans la vie musicale genevoise, nous attendons du Conseil administratif une proposition permanente à la hauteur du travail de qualité effectué pour Genève, afin d'honorer le nom du musicien défunt. Le groupe de l'Alliance de gauche

(SolidaritéS et Indépendants) ne voit aucun inconvénient à accepter la motion M-564, et nous vous invitons à faire de même.

M. François Gillioz (Ve). Nous avons pris acte de l'amendement déposé par M. Jousson qui, d'ailleurs, correspond à nos idées. Effectivement, un concours demande un jury, une place, de l'espace et des dates, c'est-à-dire une organisation, une périodicité et une continuité qui devraient s'imposer. Le groupe des Verts soutiendra donc cet amendement.

Cela dit, après l'éloge magnifique de M. Schweingruber, je voudrais encore évoquer la dimension pédagogique de M. Segond qui, au Conservatoire, pendant des années – je crois quinze ou vingt ans – a formé des générations d'organistes, tous plus merveilleux les uns que les autres, comme M. Guy Bovet, M^{me} Marie-Claire Alain et d'autres. Je pense que notre Conseil municipal se doit de demander à la Ville de manifester, au moins par un acte, sa reconnaissance envers cet immense artiste. Nous demandons donc le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il existe des personnalités qui marquent de façon particulière notre cité et Genève rayonne à travers elles. Pourtant, nous avons souvent de la peine à les reconnaître. Je me rappelle, par exemple, le débat sur Borges: j'avais trouvé assez pénible qu'on ne reconnaisse pas plus rapidement cet écrivain. Il se trouve que nous avons la possibilité, à travers les propositions qui nous sont faites, de témoigner notre reconnaissance à Pierre Segond, de façon assez simple, sans ruiner la République – pour aller dans le sens des préoccupations du magistrat.

Le groupe démocrate-chrétien était pour le renvoi de la motion au Conseil administratif, afin d'aller plus rapidement dans ce dossier, mais il ne s'opposera pas à son renvoi à la commission des arts et de la culture, si tel est le vœu du Conseil municipal.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je prendrai position simplement par rapport à l'amendement. Au moment où nous, les motionnaires, avons cherché une invite, nous nous sommes dit que nous n'allions pas donner une indication précise de ce que nous aimerions voir se réaliser autour de Pierre Segond. Pierre Segond était, comme vous le savez, un remarquable improvisateur, un artiste de l'instant, non seulement par les notes, mais aussi par les mots. Il avait infiniment d'esprit et, par respect pour lui, la meilleure chose était qu'une idée vienne de

Motion: honorer la mémoire de Pierre Segond

quelqu'un, ou d'un groupe, parmi vous. Je suis vraiment touchée que, déjà ce soir, une idée ait jailli. C'est tout à fait dans l'esprit de Pierre Segond et c'est le plus bel hommage que l'on puisse lui rendre.

Au demeurant, je pense qu'un passage à la commission des arts et de la culture n'est pas une mauvaise proposition, puisqu'une seule idée ne suffit pas ou que le travail peut être amélioré. Le groupe libéral se ralliera à cette demande.

M. Manuel Tornare, maire. La notoriété, c'est un peu comme le bon vin, il faut attendre de voir comment elle mûrit. Il faut attendre un certain nombre d'années pour voir si une personne est reconnue par ses descendants ou ses concitoyens. La famille de Pierre Segond – cela, je le sais, et je crois que c'était la volonté de Pierre Segond lui-même, peut-être M^{me} Kraft-Babel le sait-elle aussi – n'a pas voulu pour le défunt une tombe au cimetière des Rois. Je peux vous proposer de prendre contact avec mon prédécesseur, son neveu Guy-Olivier, ainsi que la famille. En revanche, nous pourrions peut-être envisager de faire un buste au cimetière des Rois, payé par la Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement de M. Jousson est accepté par 31 oui contre 18 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 54 oui contre 2 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté par 50 oui contre 6 non.

16. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet: «Pour la mise en application du plan directeur de 1997 relatif à l'exposition des collections d'instruments anciens de musique propriété de la Ville de Genève ainsi que de ceux de la Fondation La Ménestrandie» (M-565)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les quelque 750 instruments anciens dont est devenue propriétaire la Ville de Genève à la suite de deux legs: celui de M. Fritz Ernst, 600 instruments autrefois exposés dans sa maison à la rue Le-Fort, dite «Musée d'instruments anciens de musique», et celui de M. Angelo Galletti comprenant 150 cuivres;
- les objectifs du plan directeur de 1997 prévoyant la création d'un espace d'accueil dévolu aux collections précitées au Musée d'art et d'histoire, lesquelles dorment, à peu d'exceptions près, dans les dépôts de l'école Le-Corbusier (abris antiatomiques) depuis 1993;
- le projet de restituer au public ce patrimoine en y associant la collection actuellement conservée à la Fondation La Ménestrandie, 9, rue Ferdinand-Hodler, comprenant une soixantaine d'instruments;
- l'existence de manuscrits originaux de musique ancienne déposés à la bibliothèque de la Fondation La Ménestrandie;
- l'importance et l'évolution, aujourd'hui dans la musique classique, du courant dit «baroque»;
- les efforts du Conservatoire par la filière du Centre de musique ancienne pour former des instrumentistes de haut niveau dans ce domaine particulier;
- l'absence à ce jour de projet au Musée d'art et d'histoire pour permettre à ces collections d'être tout autant vues qu'entendues;
- les conséquences qui en découlent, à savoir la détérioration de ce patrimoine,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réactiver au sein du Musée d'art et d'histoire les projets de mise en valeur des collections Ernst, Galletti ainsi que de celles de la Fondation La Ménestrandie;

¹ Annoncée, 3108.

- au besoin, à étudier toute autre possibilité hors du Musée d'art et d'histoire pour exposer ces collections.

Préconsultation

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Si je prends la parole au début de ce débat, c'est pour le raccourcir, car le vœu du Conseil administratif est d'aller dans la même direction que les motionnaires, il n'y a aucun problème.

A un moment donné, nous avons examiné la possibilité de mettre ces collections à la villa Bartholoni et nous en avons discuté ici, car nous aurions aimé avoir des concerts d'été avec des instruments anciens. Imaginez ces concerts au bord du lac, cela aurait été magnifique! Mais, après la belle rénovation de cette villa, il aurait fallu dépenser une somme importante afin de la mettre aux normes d'hygrométrie, de température et autres, normes qui doivent être constantes toute l'année, étant donné que ces instruments sont extrêmement délicats. Nous avons renoncé à ces travaux supplémentaires qui, en plus, auraient peut-être posé des problèmes de préservation du patrimoine.

Actuellement, dans le projet «Renouveau», nous avons un grand débat depuis près d'une année sur la mise en valeur du Musée d'art et d'histoire et de ses collections. Nous étudions comment améliorer la situation et rénover le musée – je ne parlerai pas ici de projets à plus long terme. Il y a l'idée de reprendre certains lieux comme, par exemple, la salle des étains, et de la consacrer à autre chose qu'aux seuls étains. Un projet de redistribution des salles à l'intérieur du Musée d'art et d'histoire est en cours avec, notamment, l'idée de consacrer une plus grande place aux instruments anciens. Mais il faut attendre que les décisions soient prises d'ici à la fin de janvier 2006. Soyons bien d'accord, les instruments anciens ne seront pas mis plus en valeur d'ici à la fin de janvier 2006, mais, à ce moment-là, nous aurons une idée plus précise.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer ce projet de motion à la commission des arts et de la culture ou directement au Conseil administratif, puisque nous sommes engagés dans cette démarche, et je pense qu'au mois de février ou mars nous reviendrons devant ce plénum avec une proposition. Comme je suis parfaitement d'accord avec les motionnaires, et mes collègues du Conseil administratif également, je vous évite, de ce fait, un débat de conviction.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Monsieur le conseiller administratif, je ne lirai que la dernière phrase, la conclusion de la défense de la motion M-565, à savoir que le groupe libéral ne souhaitait que le réveil de la Belle au bois dormant.

En effet, les instruments dorment, le plan directeur dort dans les tiroirs et nous espérons le réveil de la Belle au bois dormant dont, nous n'en doutons pas, vous serez le prince charmant tant attendu... (*Exclamations et rires.*)

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réactiver au sein du Musée d'art et d'histoire les projets de mise en valeur des collections Ernst, Galletti ainsi que de celles de la Fondation La Ménestrandie;
- au besoin, à étudier toute autre possibilité hors du Musée d'art et d'histoire pour exposer ces collections.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Les deux points suivants inscrits à notre ordre du jour, la motion M-566 et l'interpellation I-142, sont reportés à la demande de leurs auteurs.

17. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-576, préjudicielle à la motion M-566, de *MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys*: «Précarité et mendicité à Genève»;
- M-569, de *MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Guy Dossan, René Winet, Philippe Herminjard et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*: «Passe-pied confortable à Saint-Antoine»;

Interpellations

- M-570, de *MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguet, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquier Grecuccio et Marie-France Spielmann*: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal»;
- M-571, de *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Roman Juon et Jean-Louis Fazio*: «Pour une Maison de l'architecture en ligne»;
- M-572, de *M^{mes} Martine Sumi-Viret, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, Monique Cahannes, Nicole Bobillier, Nicole Valiquier Grecuccio, Sandrine Salerno, MM. David Carrillo, David Metzger, Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Thierry Piguet, René Grand et Roman Juon*: «Encouragement concret à une représentation plus équilibrée des genres au sein des commissions officielles de la Ville de Genève»;
- M-573, de *M^{mes} Vera Figurek, Ruth Lanz Aoued, Gisèle Thiévent, MM. Sébastien Bertrand, Jacques Mino, François Sottas et Christian Zaugg*: «Travaux urgents au parc La Grange»;
- M-574, de *M. Alexis Barbey, M^{mes} Nicole Bobillier, Marie-Thérèse Bovier, MM. Mathias Buschbeck, Sylvain Clavel, Olivier Coste, René Grand, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jacques Mino, Olivier Norer, Lionel Ricou, Frédy Savioz, M^{me} Marie-France Spielmann et M. René Winet*: «Genève accueille et conseille ses futurs citoyens»;
- M-575, de *M. Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquier Grecuccio*: «La carte 20 ans/20 francs, un passeport culturel dès l'enfance».

Nous avons également reçu la résolution suivante:

- R-87, de *M^{mes} Sandrine Salerno, Alexandra Rys, Nelly Hartlieb, Vera Figurek, MM. Guy Dossan et Guy Jousson*: «GIM: pour un règlement unique, vite!».

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

La présidente. J'annonce encore les questions écrites suivantes:

- QE-202, de *M. Thierry Piguet*: «Moins de marketing et plus d'actions (solidarité)»;
- QE-203, de *M. David Carrillo*: «Affichage des numéros de rue: parfois une loterie»;
- QE-204, de *MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Jean-Pierre Oetiker, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz et Frédy Savioz*: «Restaurant La Potinière»;
- QE-205, de *M. Simon Brandt*: «Insécurité dans la cour de la rue Saint-Laurent»;
- QE-206, de *M. Roman Juon*: «Trombinoscope des élu-e-s de la Ville de Genève»;
- QE-207, de *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Gérard Deshusses*: «La Potinière à la fête?».

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous dire que, pour la première fois de cette législature en tout cas, nous terminons une session à 19 h 30! Je vous en félicite. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3302
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3305
3. Pétitions.	3305
4. Questions orales	3306
5. Projet d'arrêté du 9 novembre 2005 de M ^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, M. Roberto Broggin, M ^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Didier Bonny, René Grand, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang et M. Pascal Rubeli: «Représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA: modification du règlement du Conseil municipal» (PA-59). Troisième débat.	3307
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2005 en vue du bouclage du crédit de construction relatif à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, sans demande de crédit complémentaire (PR-385 A)	3308
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner les pétitions intitulées:	
– «Restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle» (P-112 A);	
– «Contre le projet du nouveau tracé du bus 3 des TPG et divers aménagements annexes au Petit-Saconnex» (P-113 A)	3312
8. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 24 juin 2003, intitulée: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!» (M-366 A).	3334

9. Motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Marc Dalphin, Robin Dumuid et Eric Rossiaud: «La culture à la rencontre des citoyen-ne-s» (M-550) 3377
10. Interpellation de M. Roman Juon: «Parc des Bastions: champ de foire?» (I-141) 3385
11. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Roland Crot, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb: «Mineurs à la rue» (M-560) 3386
12. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel, Eric Ischi, Pascal Rubeli et M^{me} Nelly Hartlieb: «Soutien à l'intégration des étrangers» (M-561) 3392
13. Motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggin, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif» (M-562) 3392
14. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Jean-Charles Lathion: «Pour un soutien à l'Espace Rousseau et son rattachement à la BPU» (M-563) 3400
15. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève» (M-564) 3406
16. Motion du 9 novembre 2005 de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet: «Pour la mise en application du plan directeur de 1997 relatif à l'exposition des collections d'instruments anciens de musique propriété de la Ville de Genève ainsi que de ceux de la Fondation La Ménestrandie» (M-565) 3412

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2005 (après-midi) 3419

17. Propositions des conseillers municipaux	3414
18. Interpellations	3415
19. Questions écrites	3416

La mémorialiste:
Marguerite Conus